

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DES
ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC DANS LA MISE EN
MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT
DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC POUR LA
PÉRIODE DE JANVIER 2016 À AVRIL 2022**

Le 9 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE.....	1
2.	PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE PORCINE QUÉBÉCOISE	2
3.	INTERVENTIONS	2
4.	SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION PRÉCÉDENTE DE 2015	3
5.	CONSTATS.....	7
5.1	En ce qui concerne le secteur porcin.....	7
5.2	En ce qui concerne les interventions des ÉPQ	10
6.	RECOMMANDATIONS	13
7.	CALENDRIER DE SUIVI.....	14

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 Calendrier de suivi
- ANNEXE 2 Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique
- ANNEXE 3 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie porcine au Québec, 2022* (Monographie du MAPAQ)
- ANNEXE 4 Les Éleveurs de porcs du Québec, *Mémoire déposé dans le cadre de l'évaluation périodique des Éleveurs de porcs du Québec dans la mise en marché des porcs, 2016-2021 – Version finale avec les questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et les réponses des Éleveurs de porcs du Québec*
- ANNEXE 5 Olymel SEC, Mémoire intitulé *Évaluation périodique des interventions des Éleveurs de porcs du Québec dans la mise en marché du produit visé et du Plan conjoint*, 25 mai 2022
- ANNEXE 6 Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière, Présentation intitulée *Évaluation périodique – Plan conjoint Éleveurs de porcs du Québec*, RMAAQ – 14 juillet 2022 (AQINAC)
- ANNEXE 7 Les Viandes Du Breton inc., *Lettre à la Régie des marchés agricoles dans le cadre de l'évaluation périodique du plan conjoint*, 20 juin 2022
- ANNEXE 8 Aliments Asta inc., *Lettre à la Régie des marchés agricoles dans le cadre de l'évaluation périodique du plan conjoint*, 13 juillet 2022

1. CONTEXTE

[1] La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹ (la Loi) établit des règles permettant d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles et alimentaires, dont le porc produit au Québec.

[2] La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie), conformément à l'article 5 de cette loi :

[...] a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

[3] La Régie, conformément à l'article 62 de la Loi, doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre. Cet article se lit comme suit :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établi devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

[4] La période couverte par la présente évaluation commence en janvier 2016 et se termine en décembre 2021. Compte tenu de la date de l'audience (le 14 juillet 2022) par rapport à la planification initiale, la période couverte par l'évaluation a été prolongée jusqu'en avril 2022.

[5] Les Éleveurs de porcs du Québec (les ÉPQ) sont chargés de l'application et de l'administration du *Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec*² (le Plan conjoint) et s'assurent du respect de neuf règlements pris en vertu de ce plan conjoint, notamment le *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs*³ et le *Règlement sur les contributions des producteurs de porcs*⁴, ainsi que des *Règles de régie interne des Éleveurs de porcs du Québec*⁵, faisant office de règlement intérieur. De plus, les *Règlements généraux des Éleveurs de porcs du Québec* encadrent certains aspects syndicaux de l'organisation.

[6] Les ÉPQ voient à la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint, qui représente l'ensemble des porcs produits au Québec⁶. Aux fins du Plan conjoint, est considéré comme producteur « toute personne qui élève dans une porcherie ou dans un enclos dont elle est

¹ RLRQ, c. M-35.1.

² RLRQ, c. M-35.1, r. 280.

³ RLRQ, c. M-35.1, r. 281.

⁴ RLRQ, c. M-35.1, r. 273.

⁵ RMAAQ, Décision 10813, 25 janvier 2016.

⁶ Art. 3 Plan conjoint.

propriétaire ou locataire, ou offre en vente, ou élève et offre en vente le produit visé, pour son compte ou celui d'autrui »⁷.

[7] Les ÉPQ sont dirigés par un conseil d'administration (le CA) formé de 12 producteurs. Le CA est composé du président et du premier vice-président des ÉPQ, qui sont élus au cours de l'assemblée générale annuelle (l'AGA) pour un mandat de deux ans, ainsi que des présidents des sept syndicats affiliés, du vice-président des Éleveurs de porcs de la Beauce et des Éleveurs de porcs des Deux Rives et des présidents des deux comités de mise en marché (naisseurs et finisseurs). Ces dix derniers administrateurs ont chacun un mandat d'un an. Les membres du CA qui élèvent et mettent en marché des porcs doivent être majoritaires au sein du CA. En l'absence de cette majorité, il y a lieu de réduire le nombre de membres qui élèvent uniquement ou qui mettent en marché uniquement des porcs, selon un protocole prévu aux *Règlements généraux des Éleveurs de porcs du Québec*.

[8] Les ÉPQ représentent plus de 2 700 producteurs répartis sur 1 530 fermes. La production québécoise est de l'ordre de 6,8 millions de porcs annuellement et environ 290 000 truies sont élevées sur les fermes. Plus de 32 % des producteurs sont des productrices de porcs.

[9] À l'exception des porcs commercialisés par le producteur par l'intermédiaire d'un abattoir de proximité, la mise en marché des porcs est encadrée par une Convention de mise en marché des porcs (la Convention) négociée par les ÉPQ avec les acheteurs. Comme il n'y a pas d'association accréditée pour représenter les acheteurs, ces derniers sont tous parties à la Convention applicable. Au moment de la présente évaluation, il s'agit des acheteurs suivants : Viandes Giroux (1997), Aliments Asta inc., CBCo Alliance inc., Les Viandes Du Breton inc., Olymel SEC, Oly-Roby Transformation SEC et L.G. Hébert & Fils Itée.

2. PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE PORCINE QUÉBÉCOISE

[10] Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (le MAPAQ) a déposé un portrait-diagnostic de l'industrie porcine québécoise⁸ qui présente les données et leur évolution en ce qui concerne la demande et les marchés, la production, la transformation, la recherche et l'innovation, ainsi qu'en ce qui regarde la compétitivité du secteur et ses enjeux.

3. INTERVENTIONS

[11] Outre les ÉPQ, plusieurs personnes intéressées ont présenté des observations dans le cadre de la présente évaluation périodique. Le mémoire des ÉPQ⁹ et les documents pertinents à l'évaluation périodique, ainsi que ceux déposés par les autres participants, sont annexés au présent rapport. La Régie a entendu les intervenants suivants :

⁷ Art. 4 Plan conjoint.

⁸ Voir annexe 3.

⁹ Voir annexe 4.

- MM. Renald Mercier, Yvan Lacroix et Sébastien Lacroix, pour l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (l'AQINAC)¹⁰;
- M. Yvan Brodeur, pour Olymel SEC¹¹,

La Régie a également reçu des observations écrites des intervenants suivants :

- M^{me} Stéphanie Poitras, pour Aliments Asta inc.¹²;
- M. Vincent Breton, pour Les Viandes Du Breton inc.¹³

[12] Préalablement à la séance d'évaluation périodique, la Régie a transmis des questions aux ÉPQ et à la filière porcine. Ces questions sont annexées au présent rapport¹⁴. Les réponses à ces questions ont été intégrées dans les différentes présentations des intervenants.

4. SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION PRÉCÉDENTE DE 2015

[13] La séance publique de la précédente évaluation périodique a eu lieu le 21 avril 2016 et le rapport de la Régie a été déposé en juillet 2017. Les recommandations¹⁵ qui y ont été formulées ainsi que le suivi effectué par les ÉPQ sont décrits dans cette section¹⁶.

1. Maintenir et promouvoir le dynamisme de la filière comme lieu de concertation, d'action et de mobilisation.
- i. De 2016 à 2021, les ÉPQ ont collaboré aux travaux de la filière porcine québécoise. Ils ont, entre autres :
- Contribué à la mise en œuvre du plan stratégique 2015-2020 de la filière porcine;
 - En collaboration avec les autres membres de la filière, exposé au MAPAQ l'enjeu du retard du Québec en matière d'investissement dans la production porcine afin de stimuler les investissements, dont un éventuel ajustement du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (l'ASRA) à la réalité contemporaine de la production;
 - Collaboré au mandat confié à MCE Conseils par la filière afin de réaliser une analyse du retard d'investissement en exposant les facteurs conjoncturels, structurels, internes et externes qui expliquent le sous-investissement observé aujourd'hui dans le secteur;

¹⁰ Voir annexe 6.

¹¹ Voir annexe 5.

¹² Voir annexe 8.

¹³ Voir annexe 7.

¹⁴ Voir annexe 2.

¹⁵ RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC, *Rapport Évaluation périodique des interventions des Éleveurs de porcs du Québec dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec*, 13 juillet 2017, p. 23, en ligne : <https://services.rmaq.gouv.qc.ca/DocuCentre/EvaluationPeriodique/2017/250-20-01-Rapport_devaluation_periodique_Porc_170713.pdf>.

¹⁶ Préc., note 9, p. 5 à 12.

- Amorcé la réalisation de la planification stratégique 2022-2027 de la filière, accompagnés du Groupe AGÉCO inc.
- 2. Mobiliser la filière pour le développement et la mise en œuvre d'un plan de modernisation des infrastructures de production porcine afin d'assurer la place du secteur porcin sur les marchés en croissance et sur le marché québécois.
- i. Dans le même ordre d'idées que la première recommandation, de 2016 à 2021, les ÉPQ ont collaboré aux travaux de la filière porcine québécoise. Ils ont, entre autres, soutenu les activités suivantes :
 - Le secteur porcin a formulé des demandes de soutien accru au gouvernement, notamment pour appuyer les investissements importants nécessaires à la modernisation des bâtiments d'élevage, afin de rester compétitif;
 - Le Groupe AGÉCO inc. a produit, pour le compte du MAPAQ, à l'automne 2020, un portrait-diagnostic sur l'évolution de l'environnement d'affaires du secteur porcin;
 - Promotion de l'idée d'approfondir les études menées par la filière sur les aspects de la compétitivité afin que le secteur puisse profiter des marchés en croissance et capter une plus grande part du marché québécois et canadien.
- 3. Accompagner le Plan stratégique de la filière par une analyse des risques de la filière dans son ensemble, en portant une attention renouvelée aux éléments qui influent sur la compétitivité de celle-ci. S'assurer de faire la mise à jour du plan d'action des ÉPQ et du Plan stratégique de la filière en réponse aux risques décelés et aux actions entreprises ou à entreprendre.
- i. Les ÉPQ collaborent à la réalisation des analyses de risques de la filière en fonction de facteurs nationaux et internationaux. Les travaux portent sur des analyses de sensibilité sur les taux de change, les conditions du marché (barrières tarifaires et non tarifaires) et les ententes commerciales. Pour les facteurs internes, les analyses portent sur les coûts de transaction, les technologies, les programmes et la réglementation ainsi que sur les économies d'échelle dans leur ensemble.
- 4. Poursuivre la mise en œuvre du premier Rapport de responsabilité sociale et consacrer les énergies requises, avec les autres intervenants, au maintien du haut statut sanitaire du secteur porcin québécois, afin de conquérir les marchés.
- i. La mise en œuvre du premier rapport s'est poursuivie au cours des cinq dernières années. Les ÉPQ ont publié leur deuxième rapport de responsabilité sociale en novembre 2017, réalisé conjointement avec le Groupe AGÉCO inc. Les ÉPQ, ainsi qu'une trentaine d'organisations et d'entreprises partenaires, ont été consultés sur leur perception des enjeux prioritaires en matière de gouvernance, d'environnement, de bien-être animal, de santé animale et de salubrité, d'économie, de bien-être des travailleurs et de cohabitation harmonieuse. Le rapport illustre que le bilan des émissions de gaz à effet de serre et de l'eau consommée dans la production porcine québécoise serait l'un des meilleurs au monde. Concrètement, le rapport fait également état de plusieurs initiatives des ÉPQ dont voici un résumé :

- Grâce au programme Bien-être animal (BEA^{MC}) et à sa certification obligatoire, les ÉPQ contribuent à leur engagement à fournir les meilleurs soins à leurs animaux;
 - Les ÉPQ remettent chaque année le Prix Responsables par nature à une entreprise porcine pour souligner les meilleures pratiques mises en place à la ferme et dans la communauté. Ce prix permet également d'illustrer concrètement la démarche de responsabilité sociale entreprise par les ÉPQ en 2014;
 - Implication des ÉPQ au sein de l'Équipe québécoise de santé porcine (l'ÉQSP), notamment pour poursuivre les travaux sur les maladies émergentes et publication d'un plan de santé pour les maladies endémiques porcines 2020-2025;
 - Mise en place d'une gouvernance « santé filière » efficace à la suite de la grande concertation organisée dans le cadre d'un projet de réduction de l'impact du syndrome reproducteur et respiratoire porcin (le SRRP) et mise en place d'un programme de financement par les ÉPQ pour la réalisation de projets visant à réduire l'impact de ce syndrome;
 - Ajout d'un nouveau règlement rendant obligatoire le volet adhésion à la veille sanitaire provinciale sur le SRRP à la suite d'une décision de la Régie. Pour le volet statut, en moyenne, 91 % des sites au Québec ont un statut valide à titre volontaire;
 - Réalisation de 700 audits de biosécurité à la ferme pour accompagner les éleveurs dans la mise en place de mesures de biosécurité visant à un meilleur contrôle des maladies;
 - Participation à l'organisation de campagnes du Programme intégré de santé animale du Québec (le PISAQ), qui est une initiative du MAPAQ (SRRP et antibiotiques).
5. Que les modèles d'affaires choisis par les producteurs doivent guider l'office dans ses actions au cours des prochaines années. La Régie recommande aux ÉPQ, tout en maintenant une organisation de mise en marché selon l'intérêt collectif et en assurant une mise en marché efficace et ordonnée, de poursuivre une régulation de la mise en marché qui s'appuie sur des consultations et des communications continues avec les producteurs.
- i. En 2016, les ÉPQ ont mandaté la firme CROP pour réaliser une étude auprès de leurs membres afin d'évaluer leur perception à l'égard de l'avenir de la production porcine au Québec. L'un des principaux objectifs était de mieux comprendre les raisons qui ont fait opter les éleveurs pour leur modèle d'affaires respectif actuel ainsi que les facteurs qui pourraient les inciter à changer de modèle;
 - ii. Les résultats de cette étude ont servi à la planification et au déroulement du Forum stratégique sur l'avenir de la production porcine, un événement qui s'est tenu le 10 novembre 2016. Cette journée, organisée par les ÉPQ, avait permis aux 260 éleveurs et intervenants présents d'échanger sur les enjeux, mais surtout de réfléchir à l'avenir de la filière porcine au Québec;
 - iii. Alors que la Convention 2009-2013 avait permis, par le biais des assignations, de créer un rapprochement entre les éleveurs et les acheteurs et d'augmenter le temps de réaction aux différents besoins du marché, la Convention 2016-2019, quant à elle, a

- permis aux acheteurs de mieux faire connaître leurs attentes à l'égard des caractéristiques attendues des porcs produits, ce qui contribue grandement à répondre à la recommandation formulée par la Régie. Concrètement, c'est par l'entremise du concept d'ententes particulières et d'un système de publication d'offres d'ententes particulières, accessibles à tous les éleveurs, que les acheteurs annoncent leur besoin d'obtenir des porcs supplémentaires « Qualité Québec » ou des porcs élevés avec des particularités répondant à un marché spécifique;
- iv. Les ÉPQ ont mis en place, en décembre 2012, un comité d'éleveurs pratiquant l'élevage à forfait. Des groupes de discussion ont permis de dégager cinq grandes catégories d'attentes à l'égard de l'organisation des ÉPQ. Le comité a également identifié des pistes de travail. À ce jour, les travaux ont porté principalement sur la réalisation d'une étude sur le coût de production d'un élevage à forfait pour le volet engraissement et sur l'amélioration de l'accès aux programmes de La Financière agricole du Québec.
6. Encourage les producteurs à persévérer dans leurs activités entourant la promotion du porc du Québec, la qualité sanitaire des élevages et la fierté envers le produit.
- i. Plusieurs activités liées à cette recommandation ont été initiées par les ÉPQ au cours des cinq dernières années. Notons :
- Création, en 2015-2017, d'un outil numérique de collecte de la consommation d'antibiotiques à la ferme et réalisation d'un portrait complet de cette consommation pour tous les types d'antibiotiques et établissement, en 2018-2020, d'une cible de réduction de 20 % de la consommation d'antibiotiques par les fermes porcines du Québec en 2020 par rapport à 2016. Il s'agit d'un projet filière (coordonné par l'ÉQSP) exécuté par l'Université de Montréal et suivi par les ÉPQ;
 - Réduction, par les producteurs du Québec, de leur utilisation d'antibiotiques deux fois plus importante que les producteurs des autres provinces, selon les données du Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens;
 - Diffusion de formations, de capsules vidéo, d'articles et de fiches d'information pour mobiliser et soutenir les producteurs dans leur utilisation judicieuse des antibiotiques à la ferme;
 - Participation au développement, à la demande du MAPAQ, d'une campagne du PISAQ dédiée au dossier des antibiotiques et visant à apporter un soutien individualisé aux producteurs de porcs;
 - Mise en œuvre des nouveaux programmes de la plateforme *Excellence du porc canadien*, qui permettent notamment la mise en pratique des exigences du nouveau *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs*;
 - Déploiement par les ÉPQ, en termes de traçabilité, d'actions de suivi personnalisées auprès de leurs membres afin d'obtenir l'un des meilleurs taux de conformité à la double déclaration à l'échelle canadienne;

- L'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc a été créé en novembre 2020¹⁷. Cette instance s'accompagne de la mise en place d'un prélèvement sur les produits porcins importés au Canada de façon à lui permettre de financer des initiatives de promotion et de recherche au Canada.

5. CONSTATS

[14] L'évaluation des interventions des ÉPQ dans la mise en marché des porcs et de l'application du Plan conjoint est très bonne. Force est de constater que le secteur a été confronté à plusieurs enjeux et défis et que de nombreuses d'actions ont été posées tant par les ÉPQ que par les membres de la filière porcine afin d'y répondre, d'identifier des solutions et de faire progresser le secteur porcine québécois. Plusieurs chantiers sont toujours en cours, illustrant le dynamisme de cette filière ainsi que la capacité des intervenants à s'entourer de l'expertise requise afin de travailler dans une approche de chaîne de valeur, et ce, malgré certains différends qui ont pu exister au cours de la période analysée. Cela démontre un haut niveau de maturité de cette filière.

[15] La Régie ne résume pas le contenu des interventions des personnes intéressées dont les versions écrites sont jointes en annexe. Pour les besoins du présent rapport, elle ne retient que les éléments qu'elle juge pertinents pour l'exercice de l'évaluation périodique, et notamment les points suivants parmi l'ensemble des observations présentées.

5.1 En ce qui concerne le secteur porcine¹⁸

[16] La production et l'évolution des marchés du porc québécois s'inscrivent dans un contexte nord-américain et sont indéniablement influencées par les marchés internationaux. À cet effet, soulignons :

- i. La consommation mondiale de porc est d'environ 107 millions de tonnes en 2021, dont près de la moitié (48 %) est en Chine. Cette situation est relativement similaire à celle des cinq années précédentes. Les prévisions de croissance de la consommation mondiale jusqu'en 2030 sont de 1,3 % par année. Au Canada, en 2021, il se consomme annuellement en moyenne 19 kilogrammes (kg) par personne, soit 1,8 kg de moins qu'en 2016, illustrant ainsi la diminution de la consommation de l'ensemble des viandes au pays. Il est à noter que les Québécois consomment plus de porc, avec une moyenne de 24,5 kg. Le marché canadien contraste avec la tendance observée aux États-Unis, où la consommation de porc est plus élevée et plus stable, avec 29,9 kg en 2021, une augmentation de 0,6 kg depuis 2016. La production québécoise comble 44 % de la consommation canadienne;
- ii. La consommation varie selon les coupes de viande de porc, les côtelettes étant en tête de la demande au Québec. Les tendances de consommation favorisent également l'offre de produits prêts à l'emploi et de plats cuisinés, influençant à la hausse la valeur des ventes au détail. Plus de 5 500 produits à base de porc

¹⁷ Proclamation visant l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc, DORS/2020-282.

¹⁸ Le lecteur désireux d'approfondir sa compréhension des statistiques de cette section est invité à consulter le portrait sectoriel du MAPAQ, préc., note 8.

- commercialisés au Québec sont accrédités « Aliments du Québec ». Au Québec, en 2020, 78 % des achats de viande de porc effectués par les commerces de détail et le réseau HRI¹⁹ proviennent du Québec;
- iii. Le Canada est un exportateur net de porc et le Québec est, en 2021, la principale province exportatrice (39,5 % en valeur), suivi du Manitoba (30,8 %) et de l'Ontario (16,0 %). Au niveau mondial, l'Union européenne (l'UE) est le plus grand exportateur de viande et de produits de porc (66 % de la valeur en 2020), suivie des États-Unis (15 %) et du Canada (8 %). La viande fraîche et surgelée représente plus de 75 % des exportations mondiales. Les accords commerciaux signés par le Canada au cours de la période étudiée ont soutenu le développement des activités des exportateurs de produits de porc;
 - iv. La production mondiale de porc, qui est de 107,7 millions de tonnes métriques en 2021, est réalisée principalement en Chine (43 %), au sein de l'UE (22 %) et aux États-Unis (11 %). Le Canada ne représente que 2 % des volumes de porc produits en 2021. La production canadienne est concentrée dans trois provinces, le Manitoba, l'Ontario et le Québec, qui représentent près de 80 % des volumes. Depuis 2016, on observe un phénomène de concentration de la production avec une diminution de 6 % du nombre de fermes alors que le cheptel de truies est resté stable. Ce phénomène est également observé au Québec avec une perte de 5 % du nombre d'entreprises depuis 2016, mais une augmentation de 7 % du nombre de porcs par ferme. Il faut noter qu'il existe différents types de porc spécifiques au Québec (biologique, Certified Humane, etc.).

[17] Du point de vue de la situation économique des entreprises porcines au Québec, certains faits doivent être soulignés :

- i. En 2020, un peu plus de 75 % des revenus des fermes proviennent des acheteurs signataires de la Convention;
- ii. Le modèle de la ferme porcine québécoise diffère de celui de l'Ontario, avec moins d'entreprises de type « naisseur-finiisseur ». Par conséquent, la part des dépenses liées aux achats d'animaux est plus élevée au Québec (24 %) que la moyenne canadienne (20 %) ou ontarienne (17 %). Cela s'explique par le fait que les entreprises de type « finiisseur » sont davantage présentes au Québec (57 %) qu'en Ontario (50 %);
- iii. Comparativement à la période d'évaluation précédente, les compensations nettes de l'ASRA versées aux producteurs de porcs entre 2016 et 2020 ont diminué de 25 % pour s'établir en moyenne à 39 millions de dollars (M\$) par année;
- iv. Les fermes porcines étant généralement moins diversifiées au Québec qu'ailleurs au Canada, elles bénéficient moins des revenus associés aux autres productions. Ainsi, le bénéfice net annuel des entreprises porcines québécoises est d'environ 94 000 \$, soit 48 % de moins que la moyenne canadienne. Le sous-investissement dans les fermes porcines québécoises, leur plus petite taille et les coûts d'alimentation plus élevés sont également des facteurs explicatifs. Cependant, malgré ces constats, une certaine amélioration de la santé financière

¹⁹ Hôtels, restaurants, institutions.

des fermes porcines québécoises est observée à l'analyse de différents ratios, dont le fonds de roulement et le niveau d'endettement;

- v. Si le nombre de porcs commercialisés au cours de la période étudiée est resté relativement stable, fluctuant autour de sept millions de têtes annuellement, le poids vif moyen des porcs abattus a cependant augmenté de près de 8 %, passant de 130 kg à 140 kg;
- vi. Depuis la modification de la formule de détermination du prix du porc à la Convention en 2019, on constate une augmentation notable du prix payé aux producteurs du Québec, permettant de générer, en 2020, un revenu moyen de 1,50 \$/kg vif.

[18] La structure de la transformation du porc reflète l'intégration nord-américaine de ce secteur avec de grands groupes exerçant des activités dans plusieurs territoires. Bien que la taille des entreprises canadiennes ait augmenté, celle-ci reste néanmoins inférieure à celle des transformateurs américains. La productivité et la compétitivité des transformateurs de porc québécois sont donc des éléments essentiels au développement de la filière. Notons quelques faits :

- i. Au Canada, les abattoirs abattent annuellement plus de 20 millions de porcs, soit environ 450 000 par semaine. Olymel SEC représente 40 % de ces volumes, suivi des Aliments Maple Leaf inc. à 22 % et des Aliments Sofina inc. à 10 %. Au Québec, on abattait depuis 2016 un peu plus de 8 millions de porcs par année. Ce volume a diminué en 2021 pour atteindre 7,6 millions et cette tendance se poursuit en 2022. En comparaison, les abattoirs américains abattent en moyenne 2,8 millions de porcs par semaine, soit 145,6 millions par année. Toujours aux États-Unis, 28 abattoirs ont une capacité annuelle individuelle de plus de 2 millions de porcs. Seuls cinq abattoirs ont cette capacité au Canada, mais aucun d'entre eux n'est situé au Québec. La taille des abattoirs du Québec est inférieure à celle des abattoirs du reste du Canada et des États-Unis;
- ii. Depuis plusieurs années, les porcs abattus au Québec proviennent majoritairement du Québec (85 % en 2020), mais également de l'Ontario (14 %) et des Maritimes (1 %). Les volumes en provenance de l'Ontario ont notamment permis, à une certaine période, de compenser les volumes qui manquaient au Québec. Cette situation a changé en 2021 à la suite de décisions liées aux activités de certains transformateurs, notamment avec la réduction de leur capacité d'abattage. Ainsi, en 2021, la part des volumes en provenance de l'Ontario a diminué à 8,5 %;
- iii. Au cours de la période étudiée par la présente évaluation, il y a eu une forte activité de restructuration, avec des fusions et des acquisitions d'entreprises d'abattage. De plus, depuis 2020, la pandémie, les enjeux de pénurie de main-d'œuvre et les grèves ont considérablement perturbé les activités des abattoirs et des ateliers de découpe au Québec;
- iv. En plus des abattoirs, le Québec recense les différents types d'établissements nécessaires à la valorisation de toutes les parties du porc et des sous-produits d'abattage. La troisième transformation est bien implantée dans la province, avec

plus de 660 établissements²⁰ qui préparent des charcuteries, des plats cuisinés ou qui réalisent des découpes en portions normalisées.

[19] La filière porcine est un moteur économique important pour le Québec. En 2020, elle génère des retombées économiques de 2,8 milliards de dollars (G\$) dans les différentes régions en plus de créer 29 000 emplois. Les ventes de porcs ont généré des revenus de 1,475 G\$ pour les producteurs de porcs du Québec. Enfin, le ratio de la valeur des ventes de l'ensemble de la filière qui correspond au contenu québécois est de 61 %.

[20] Comme mentionné précédemment, la filière porcine est très active en matière de recherche et d'innovation. Ainsi, au cours de la période étudiée, plus de 300 projets ont été réalisés pour des investissements de près de 40 M\$. Il faut également noter le lancement, en 2019, d'un guide portant sur les priorités de recherche du secteur jusqu'en 2024. Le Centre de recherche sur le porc, avec son expertise et ses installations, joue un rôle important dans cette force de recherche, tout comme deux Chaires de recherche : l'une spécialisée dans les stratégies d'alimentation des porcs et l'autre dans la qualité et la salubrité de la viande.

5.2 En ce qui concerne les interventions des ÉPQ

[21] Les ÉPQ gèrent le Plan conjoint depuis plusieurs années, et leur travail démontre leur compréhension des pouvoirs et des devoirs associés à ce rôle. Au quotidien, ils mènent plusieurs actions, que ce soit au niveau du suivi de la production, de la coordination de la vente des porcs, de la promotion, du développement durable, de l'information et de la formation des producteurs, tout en assurant un leadership fort au sein de la filière.

[22] Plusieurs actions entreprises par les ÉPQ au cours de la période étudiée ont été présentées dans le suivi des recommandations de la dernière évaluation périodique. La présente section ne vise pas à détailler l'ensemble des travaux réalisés par les ÉPQ, mais à mettre en évidence certains éléments que la Régie considère comme significatifs dans le processus d'évaluation.

[23] Au cours de la période, plusieurs changements sont survenus dans la direction générale de l'organisation des ÉPQ, notamment à la suite de départs à la retraite d'employés. Dans la foulée de ces changements, en 2020, les ÉPQ ont réalisé un exercice de révision des pratiques d'affaires afin de les moderniser, d'améliorer leur efficacité et de s'assurer du respect de l'évolution des exigences en matière de gouvernance des organisations. Ainsi, en 2021, des modifications à la structure administrative se sont notamment traduites par la création de deux directions générales adjointes.

[24] Les ÉPQ assurent une saine gestion financière des contributions des producteurs en contrôlant l'augmentation des dépenses de l'organisation. L'évolution du poids des porcs a permis de générer une augmentation des revenus limitant la nécessité de modifier les contributions depuis 2015. Les ÉPQ privilégient des contributions spéciales pour le financement de projets spécifiques, comme celui portant sur la modernisation des systèmes informatiques, en 2020. Par ailleurs, après avoir constaté que l'évolution des modèles de production pouvait

²⁰ Incluant les établissements détenant un permis provincial et ceux détenant un permis fédéral.

entraîner des distorsions dans l'équité des contributions, les ÉPQ ont mis en place, à partir de 2022, un mécanisme d'actualisation annuelle des contributions.

[25] Sans revenir sur tous les travaux mentionnés précédemment en lien avec la réduction de l'utilisation des antibiotiques, il est pertinent de souligner l'effort et la contribution des ÉPQ dans l'avancement de ce dossier. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la filière, mais également pour la société. Les actions doivent se poursuivre afin d'établir de nouveaux objectifs d'amélioration.

[26] En matière de communication et d'offre de formation aux producteurs, les ÉPQ sont très actifs. Il faut souligner leur proactivité et leurs efforts en matière de relations publiques afin de faire connaître aux acteurs économiques du Québec, ainsi qu'à la population québécoise, les enjeux et les réalisations du secteur. Plusieurs outils de communication, et notamment de nouvelles plateformes numériques, permettent aux ÉPQ d'informer régulièrement les producteurs ou de les rejoindre rapidement. L'événement « Le Porc Show » est sans contredit une grande réussite ainsi qu'un exemple probant de la concertation qui existe entre tous les acteurs de la filière.

[27] Les ÉPQ font preuve de beaucoup de dynamisme et de créativité dans la promotion de la viande de porc. Les différentes campagnes ainsi que l'utilisation des médias traditionnels et des nouvelles plateformes numériques génèrent de bons résultats. Il est à noter que 80 % des Québécois connaissent la marque « Le Porc du Québec » et que 93 % d'entre eux en ont une bonne perception, ce qui est excellent en termes de notoriété. Une partie de ce succès s'explique notamment par l'approche des ÉPQ, qui travaillent en collaboration avec leurs partenaires de la filière, tant les transformateurs que les distributeurs et les détaillants. Les revenus provenant du nouvel Office canadien de promotion et de recherche pour le porc pourront éventuellement soutenir le travail de la filière en matière de positionnement de la viande de porc québécois.

[28] Le porc de commodité représente la majorité du marché et, par conséquent, de la production québécoise. Il existe cependant des initiatives prises par certains acteurs, dont Les Viandes Du Breton inc., qui visent à offrir des produits de niche ou différenciés répondant aux nouvelles attentes de certains consommateurs. Les ÉPQ collaborent à ces développements, mais sans en être un acteur déterminant. Pourtant, la diversification des types de porcs, dans un marché fortement concurrentiel, offre des opportunités que le secteur devrait mieux saisir et exploiter de façon plus dynamique. Rappelons qu'au Québec, de 2016 à 2020, la part relative du porc en termes de volume vendu est passée de 27 % à 22 %, au profit du bœuf et du poulet. Parallèlement, l'intérêt pour les protéines végétales est croissant et celles-ci devraient de plus en plus concurrencer les protéines animales.

[29] À cet effet, l'implication des ÉPQ dans le soutien à la production biologique est timide. Pourtant, le Québec a clairement énoncé dans sa Politique bioalimentaire²¹ sa volonté de développer l'offre de produits québécois certifiés biologiques, ce qui se traduit notamment dans le plan d'action 2018-2023 avec l'offre de programmes de soutien à la conversion et de services-conseils. Outre le fait de siéger à la Table de développement de la production biologique et de faire certaines représentations auprès des instances gouvernementales, il ne

²¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*, en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf>.

semble pas y avoir d'orientations clairement énoncées de la part des ÉPQ visant à soutenir le développement de cette régie de production. Même au niveau de la recherche et de l'identification des priorités, le fonctionnement actuel ne favorise pas l'identification des besoins des producteurs certifiés biologiques et la réalisation de projets qui serviraient à soutenir le développement de ces produits.

[30] Plusieurs efforts ont été déployés par les ÉPQ et la filière pour soutenir les investissements dans les fermes afin de moderniser les bâtiments et les équipements. Dans certains cas, les différentes crises vécues tout au long de la période étudiée ont ralenti cette nécessaire modernisation. Les actions doivent donc se poursuivre en ce sens afin de consolider le secteur, de maintenir sa compétitivité et d'assurer son développement. Ces investissements permettront notamment de répondre, dans une certaine mesure, aux enjeux de productivité, de bien-être animal, de biosécurité, d'environnement et de main-d'œuvre. L'exploitation minutieuse des résultats de l'étude menée sur la compétitivité de la filière pourrait également fournir des pistes d'action pour favoriser l'investissement dans les entreprises.

[31] La main-d'œuvre est au cœur des enjeux de la filière porcine. Que ce soit à la ferme, dans les abattoirs ou chez les transformateurs, la pénurie de travailleurs créée par les difficultés de recrutement et de rétention s'est imposée au cours de la période comme un facteur incontournable ayant des impacts majeurs sur la filière. Il ne fait aucun doute que cette dernière, soutenue par des programmes gouvernementaux appropriés, devra mettre de l'avant plus d'une solution pour relever ce défi qui touche presque tous les secteurs manufacturiers. Cependant, contrairement à d'autres secteurs, la chaîne alimentaire repose en grande partie sur la main-d'œuvre et, bien que la mécanisation puisse apporter certains résultats, il semble utopique de penser que cette solution pourra régler l'ensemble du problème.

[32] Les constats énoncés ci-dessus démontrent les changements majeurs survenus dans la filière porcine au cours de la période. Ceux-ci incluent notamment l'évolution des activités d'abattage au Québec, le profil des fermes, les besoins croissants d'investissements ainsi que la nécessité d'une certaine stabilité de la production pour préserver la santé financière des entreprises. Les impacts de la pandémie ont démontré le besoin de se doter d'outils pour réagir rapidement, pour réguler les volumes en période de perturbation des marchés et pour assurer l'équité entre les maillons de la chaîne de valeur et également entre les producteurs. Les ÉPQ et leurs partenaires de la filière ont amorcé ces travaux, tant par une réflexion sur le cadre réglementaire que par la négociation d'une nouvelle convention de mise en marché. Il s'agit indéniablement de chantiers majeurs pour l'avenir du secteur.

[33] Les améliorations adoptées au Service de gestion de risque du marché (le SGRM) au cours de la période sont un bon exemple de la mise à jour constante du cadre réglementaire et du caractère innovant qui peut en découler. Ce service, qui prévoit le recours à des contrats à livraison différée, permet aux producteurs de porcs de sécuriser, avant leur livraison, le prix de vente d'une partie des porcs qu'ils produisent, en tenant compte de leur coût de production. Le SGRM permet la mise en vente en commun, en regroupant les offres de vente de plusieurs producteurs, et constitue un outil efficace de mise en marché collective accessible à tous les producteurs de porcs, les naisseurs-finisateurs ayant été intégrés dans l'offre de ce service à l'automne 2020.

[34] La filière a amorcé des travaux pour se doter d'un nouveau plan stratégique pour 2022-2027. Ce plan servira de base à celui que les ÉPQ veulent élaborer pour leur organisation. En

2016, les ÉPQ ont organisé un Forum stratégique sur l'avenir de la production porcine qui a réuni 260 éleveurs, intervenants et acteurs de la filière. Cet événement a mis la table pour plusieurs orientations et chantiers qui ont marqué la période étudiée. En préparation de ce Forum, une vaste consultation des producteurs avait permis d'établir leur profil complet, d'obtenir un portrait de leurs attentes et de leurs perceptions face à l'avenir de leur entreprise et du secteur. Dans la perspective d'une réflexion stratégique de la part des ÉPQ, il pourrait être opportun d'analyser l'utilité de réaliser à nouveau un tel exercice. Parmi les mérites d'une telle réflexion, mentionnons celui de prendre du recul par rapport aux opérations courantes et aux chantiers urgents afin de mesurer le chemin parcouru et, surtout, de prioriser les actions en fonction des nouvelles réalités et attentes.

6. RECOMMANDATIONS

[35] Compte tenu des observations reçues et des constats de la Régie dans le cadre de l'évaluation des interventions des ÉPQ dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint, la Régie formule les recommandations suivantes :

1. Que les ÉPQ se dotent d'un plan stratégique complémentaire à celui de la filière (2022-2027) permettant de préciser, sur un échéancier déterminé, des objectifs clairs, d'identifier et de prioriser des moyens d'action, d'établir des cibles à atteindre et de se doter d'indicateurs précis et mesurables à l'égard de celles-ci. Déposer à la Régie un échéancier pour la réalisation de ce plan stratégique au plus tard le 30 avril 2023 et déposer ce dernier à la Régie lorsqu'il sera adopté.
2. Amorcer une révision du cadre réglementaire de la production et des mécanismes de mise en marché, dont la Convention, afin de s'assurer que les outils en place répondent adéquatement au contexte et aux enjeux contemporains du secteur de la production porcine, le tout dans le but, notamment, de maintenir l'équité entre les producteurs et la compétitivité de la filière porcine québécoise. À cet effet, explorer, avec les partenaires de la filière, la mise en place d'outils permettant de mieux réguler les volumes de production en fonction des besoins du marché et de réagir rapidement aux situations de crise (contingence). Déposer à la Régie un bilan à la rencontre prévue à la mi-parcours de la prochaine période.
3. Participer activement à l'atteinte des cibles de la Politique bioalimentaire et à la diversification des marchés en consacrant davantage d'efforts au soutien et à la promotion de la production porcine biologique, à la conversion des entreprises et au soutien des initiatives de développement de produits de niche ou différenciés, en corrélation avec les besoins des marchés. À cet effet, saisir l'opportunité d'ajuster au besoin les outils de mise en marché et revoir les mécanismes d'identification des priorités de recherche afin de mieux capter les besoins des élevages biologiques. Déposer à la Régie un bilan à la rencontre prévue à la mi-parcours de la prochaine période.
4. En collaboration avec les partenaires de la filière et les intervenants gouvernementaux, poursuivre les travaux visant à soutenir l'amélioration de la productivité ainsi que la modernisation des entreprises porcines et leur adaptation aux enjeux sanitaires, de biosécurité, de main-d'œuvre et de bien-être animal. À cet effet, évaluer l'opportunité d'analyser et d'exploiter davantage les résultats de l'étude déjà réalisée portant sur la compétitivité de la filière. Déposer

à la Régie un bilan à la rencontre prévue à la mi-parcours de la prochaine période.

5. Que les ÉPQ poursuivent les travaux de concertation avec la table filière porcine, en assurant un leadership fort et en s'appuyant sur l'approche de chaîne de valeur développée au cours de la dernière période d'évaluation. À cet effet, évaluer l'opportunité d'explorer la mise en place d'une chambre de coordination et de développement pour certains aspects des activités de la filière, tels que la recherche et l'innovation, le développement durable, la promotion du produit ou la certification. Déposer à la Régie un bilan des activités de la filière à la rencontre prévue à la mi-parcours de la prochaine période.

7. CALENDRIER DE SUIVI

[36] La Régie juge utile de prévoir une rencontre de suivi entre le conseiller économique responsable du secteur du porc au sein de la Régie et les représentants des ÉPQ. Cette rencontre apparaît dans le calendrier de suivi.

(s) Gilles Bergeron

(s) Judith Lupien

(s) Simon Trépanier

M. Keven Beauchemin
Pour Les Éleveurs de porcs du Québec

M. Yvan Brodeur
Pour Olymel SEC

M. Yvan Lacroix
Pour l'AQINAC

M. Vincent Breton
Pour Les Viandes Du Breton inc.

M^{me} Stéphanie Poitras
Pour Aliments Asta inc.

Séance publique tenue par moyen technologique le 14 juillet 2022 et diffusée en direct sur YouTube.

ANNEXE 1

Calendrier de suivi

ANNEXE 2

**Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises
préalablement à la séance publique**

QUESTIONS DE LA RÉGIE
ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DES
ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC DANS
LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT

29 juin 2022

A. QUESTIONS POUR LE MAPAQ

1. La consommation de viande porcine par personne a chuté au Canada en 2020 alors qu'elle est restée relativement stable aux États-Unis, et les raisons données sur la chute au Canada semblent avoir un lien avec la pandémie de COVID-19. Le MAPAQ a-t-il des indications quant aux raisons expliquant que la consommation est restée aussi soutenue aux États-Unis malgré la pandémie?
2. Le MAPAQ pourrait-il préciser les informations à la figure 8 de son rapport concernant la valeur des porcelets du Québec et le pourcentage de 12% qui est associé? Toujours à cette figure, le MAPAQ peut-il ventiler les données pour la catégorie «autre type de bétail», s'agit-il des truies ?
3. Concernant la figure 14, la Régie comprend que près de 40% des entreprises génèrent un revenu net de 100 000\$ et plus et près de 30% des entreprises ne couvrent pas leurs coûts. Le MAPAQ est-il en mesure d'identifier des caractéristiques des entreprises de chacun de ces groupes ou d'identifier des facteurs à la base de cette situation ?

B. QUESTIONS POUR L'OFFICE

4. À la suite du rapport de responsabilité sociale réalisé en 2017, est-ce que les ÉPQ envisagent de réaliser une nouvelle étude afin de mesurer le chemin parcouru ?
5. Vous indiquez avoir largement dépassé la cible de 20 % de réduction de l'utilisation d'antibiotiques par les fermes porcines, établie entre 2018 et 2020. Est-il possible de chiffrer la réduction totale en date d'aujourd'hui? Est-ce que d'autres travaux à l'effet de réduire l'usage d'antibiotiques sont en cours au sein de la filière ?
6. Quel est le mandat du nouvel Office canadien de promotion et de recherche pour le porc et comment s'amarreront les actions de ce dernier avec celles des acteurs de la filière québécoise ?
7. Pouvez-vous préciser les actions mises de l'avant par les ÉPQ pour soutenir le développement de la production biologique ?

8. Dans votre mémoire, vous citez parmi les enjeux du secteur les délais et la lourdeur du processus réglementaire. Pouvez-vous définir à l'aide d'exemple concret en quoi consiste l'enjeu?

9. Quelle est l'évolution du taux d'utilisation du SGRM par les producteurs et notamment son utilisation par les éleveurs naisseurs depuis septembre 2020 ?

10. Pouvez-vous préciser le mécanisme d'actualisation annuelle des contributions dont vous faites mention dans votre mémoire ?

C. FILIÈRE ET CONCERTATION

11. Les ÉPQ dans leur mémoire soulignent l'importance de la capacité à se différencier et à générer une valeur ajoutée pour assurer la rentabilité et la compétitivité de l'industrie porcine québécoise. Ils indiquent également que cet enjeu nécessite une forte coordination, voire concertation, entre les maillons de la filière dans une vision à long terme. Dans ce contexte, est-ce que la création d'une chambre de coordination et de développement représente une avenue intéressante qui permettrait d'assurer une concertation à long terme?

12. Comme le logo Le porc du Québec est connu des consommateurs et que ces derniers le perçoivent positivement en grande majorité, est-ce qu'il y aurait lieu pour les membres de la filière de créer une appellation réservée pour le porc du Québec, ou pour les porcs différenciés du Québec (ex : porc biologique du Québec)? Est-ce que la création d'une appellation réservée a déjà fait l'objet de discussion entre les membres de la filière?

ANNEXE 3

**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie porcine au Québec, 2022
(Monographie du MAPAQ)**



PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'INDUSTRIE PORCINE AU QUÉBEC

AVANT-PROPOS

Ce portrait-diagnostic présente une analyse de l'évolution de la production, de la transformation, de la mise en marché et de la consommation dans le secteur porcin au Québec de 2016 à 2020. Il a été réalisé dans le cadre de l'examen périodique des interventions des Éleveurs de porcs du Québec dans la mise en marché du porc au Québec.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) conformément à l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, c. M-35.5) :

«À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.»

Afin d'appuyer l'évaluation des résultats du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a été mandaté pour l'élaboration d'un portrait-diagnostic du secteur porcin au Québec. À la demande de la Régie, ce document présente un portrait évolutif et comparatif de ce secteur tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel.

L'analyse sectorielle, menée dans une perspective de développement durable, rend compte des facteurs ou des changements économiques, environnementaux et sociaux affectant la viabilité et le développement du secteur porcin. La prise en compte des principes de développement durable a permis de déterminer les principaux enjeux suivants, qui ont été pris en considération dans ce portrait-diagnostic : la santé des animaux et des humains, la performance économique du secteur et ses retombées ainsi que l'acceptabilité sociale et l'environnement.

SOMMAIRE

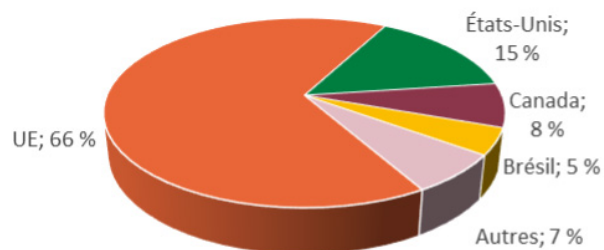
Deux événements majeurs ont marqué la période à l'étude, soit la propagation en Asie et en Europe de la peste porcine africaine (PPA), qui a influencé les marchés d'exportation à partir de la fin de 2018, et la pandémie de COVID-19, qui a perturbé les opérations d'abattage et de découpe tant au Québec qu'en Amérique du Nord.

CONSUMMATION

- De 2015 à 2020, la consommation de porc par personne a diminué au Canada, alors qu'elle a augmenté aux États-Unis.
- Dans l'ensemble des viandes achetées en épicerie, la part relative du porc a diminué au Québec au profit du bœuf et du poulet.
- À l'échelle mondiale, la consommation de porc a diminué à partir de 2019 à cause de la PPA.

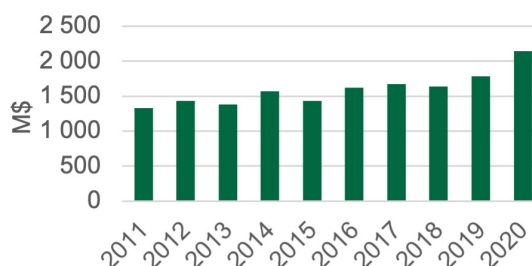
ÉCHANGES COMMERCIAUX

Part des exportations de viande fraîche ou congelée et de produits transformés du porc effectuées par le Québec en 2020 (en valeur)



Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ

Évolution des exportations de viande fraîche ou congelée et de produits transformés du porc effectuées par le Québec



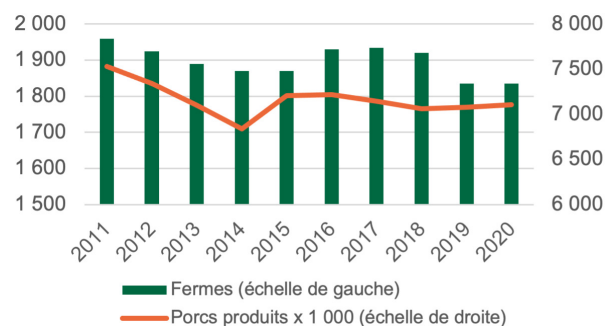
Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ

- Le Québec est le plus gros exportateur de porc au Canada, avec une part stable d'environ 40 % de la valeur des exportations de cette viande.
- Appuyée par la demande chinoise, la valeur des exportations de viande de porc (fraîche ou congelée) du Québec a augmenté de 32 % de 2016 à 2020.
- En 2020, les exportations québécoises de produits porcins se sont élevées à 2,1 G\$, dirigées principalement vers la Chine (46 %), les États-Unis (23 %), le Japon (17 %) et les Philippines (3 %).
- En 2020, les importations au Québec de produits porcins ne représentaient que 5 % des importations canadiennes.

PRODUCTION

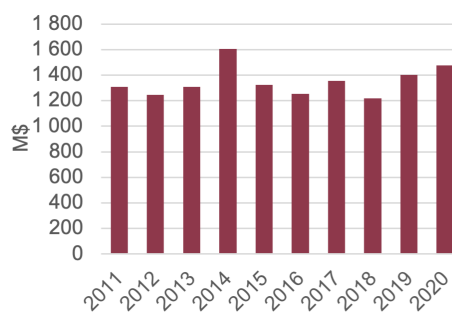
- Le Québec demeure le leader au Canada dans le secteur porcine avec 30 % de la production canadienne.
- La production annuelle du Québec a été stable au cours de la période à l'étude avec près de 7 millions de porcs élevés ici.
- Le nombre de fermes porcines au Québec a diminué de 5 %, mais le nombre moyen de porcs par ferme a augmenté de 7 %.
- L'augmentation du poids d'expédition des porcs sur le marché a fait croître les recettes de marché du Québec.

Évolution du nombre de fermes porcines et du nombre de porcs produits et abattus au Québec



Source : Statistique Canada; compilation du MAPAQ

Évolution des recettes de marché au Québec



Sources : Statistique Canada et Institut de la Statistique du Québec; compilation du MAPAQ

TRANSFORMATION

- La quasi-totalité des porcs élevés au Québec est transformée au Québec.
- Le Québec importe aussi chaque année des porcs du reste du Canada pour les abattre ici.
- Ainsi, en 2020, le Québec a abattu et transformé 37 % des porcs du Canada pour un total de plus de 8,3 millions de porcs.
- En 2020, 7 entreprises propriétaires de 10 établissements d'abattage ont transformé plus de 98 % des porcs au Québec.

ENJEUX ET DÉFIS

- L'enjeu de la rareté de main-d'œuvre s'est imposé au cours de la période à l'étude. La difficulté croissante à recruter et à retenir cette main-d'œuvre, particulièrement dans les entreprises de transformation, affecte la compétitivité et la création de valeur ajoutée dans ces entreprises.
- L'acceptabilité sociale des productions animales et la diminution de leurs impacts sur l'environnement préoccupent non seulement les citoyens résidant à proximité, mais de plus en plus les consommateurs nationaux et internationaux. L'adoption de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (RLRQ, c B-3.1) est venue renforcer la responsabilité des acteurs du milieu au regard du maintien de conditions d'élevage reconnues.
- La vigilance quant à la santé animale et les mesures de prévention et de gestion des maladies demeurent importantes. La propagation de la PPA dans le monde renforce la pertinence de la préparation face aux maladies à déclaration obligatoire ;
- Comme le Québec exporte la plus grande part de sa production porcine, les épisodes de fermeture de frontières et de perturbations sur les marchés extérieurs pour divers motifs commerciaux, politiques ou sanitaires sont des facteurs récurrents de risques à gérer.
- La pandémie de COVID-19 a mis en lumière des lacunes en matière de coordination et de communication entre les maillons de la filière. Ces lacunes ont nui au respect de certaines normes de bien-être animal et à un arrimage efficace entre la production et les capacités d'abattage. La concertation et la bonne collaboration des acteurs de la filière, aussi bien au Québec que dans le reste du Canada, sont déterminantes pour la résilience, la compétitivité et le développement durable du secteur porcine.

TABLE DES MATIÈRES

1	Consommation	8
1.1	Consommation mondiale	8
1.2	Consommation au Canada et aux États-Unis	9
1.3	Consommation au Québec	10
1.4	Flux économiques du commerce au détail alimentaire et du réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des établissements institutionnels privés et publics (HRI) en 2020	11
2	Marchés extérieurs et échanges commerciaux	12
2.1	Échanges commerciaux internationaux	12
2.2	Échanges commerciaux du Canada et des États-Unis	13
2.3	Échanges commerciaux du Québec	14
3	Production	15
3.1	Évolution de la production dans le monde	15
3.2	Évolution de la production au Canada et au Québec	16
3.3	Flux économiques : dynamique de la production au Québec en 2020	19
4	Performance économique et compétitivité de la production porcine du Québec	20
4.1	Performance économique des entreprises de production porcine	20
4.2	Compétitivité du secteur de la production porcine	24
5	Transformation	26
5.1	Abattage de porcs au Canada et aux États-Unis	26
5.2	Abattage et transformation de porcs au Québec	27
5.3	Flux économiques : dynamique du secteur de l'abattage et de la transformation au Québec en 2020	30
6	Retombées économiques de l'industrie porcine au Québec	31
7	Recherche et innovation	32
8	Enjeux et défis	33
8.1	Accès à la main-d'œuvre	33
8.2	Acceptabilité sociale et environnement	33
8.3	Santé animale et maladies émergentes	34
8.4	Accès aux marchés	34
8.5	Agilité de la filière et vision à long terme	34
9	Annexes	35

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 — Consommation de viande de porc dans différents pays et dans le monde (en milliers de tonnes équivalent-carcasse) _____	8
Tableau 2 — Part relative des viandes (fraîches et surgelées) en matière de volume (kg) vendu dans les grands magasins au Québec _____	10
Tableau 3 — Croissance des prix à la consommation au Québec de 2016 à 2020 _____	10
Tableau 4 — Évolution des exportations (viandes, abats et produits transformés) des principaux pays exportateurs mondiaux de 2016 à 2020 (en millions de dollars canadiens) _____	12
Tableau 5 — Évolution de la valeur des exportations de viande fraîche, surgelée, transformée et d'abats comestibles de porc pour certaines provinces, le Canada et les États-Unis (en millions de dollars canadiens) _____	14
Tableau 6 — Évolution de la valeur des exportations de porcs vivants pour certaines provinces, le Canada et les États-Unis (en millions de dollars canadiens) _____	14
Tableau 7 — Variation des échanges internationaux du secteur porcin québécois entre 2016 et 2020 ____	14
Tableau 8 — Répartition de certaines dépenses d'exploitation, Canada, Québec et Ontario (moyenne de 2016 à 2020) _____	20
Tableau 9 — Répartition de certaines dépenses d'exploitation, Canada, Québec et Ontario (moyenne de 2016 à 2020) _____	20
Tableau 10 — Répartition des revenus des exploitations au Canada, au Québec et en Ontario (moyenne de 2016 à 2020) _____	21
Tableau 11 — Évolution du nombre de porcs abattus et du poids d'abattage au Québec, en Ontario et au Manitoba _____	25
Tableau 12 — Nombre et provenance des porcs abattus au Québec depuis 2016 (en milliers de porcs) _____	28
Tableau 13 — Volume d'abattage pour certaines provinces (en milliers de porcs) _____	28
Tableau 14 — Retombées économiques liées à la filière de la production de porcs et de la transformation de viande porcine au Québec en 2020 (en millions de dollars canadiens) _____	31
Tableau 15 — Consommation nationale de viande de porc dans différents pays (en milliers de tonnes équivalent-carcasse) _____	35
Tableau 16 — Évolution du volume des exportations de viande et d'abats comestibles des principaux pays exportateurs mondiaux de 2016 à 2020 _____	36
Tableau 17 — Variation des importations du secteur porcin québécois de 2016 à 2020 _____	36
Tableau 18 — Production (x 1 000 tonnes métriques équivalent-carcasse) _____	37
Tableau 19 — Nombre de truies en production (x 1000 têtes) _____	37

LISTE DES FIGURES

Figure 1 — Consommation par personne de viande porcine (en kilogrammes équivalent-carcasse) _____	9
Figure 2 — Provenance de la viande porcine consommée au Québec en 2020 (commerce au détail alimentaire et réseau HRI) _____	11
Figure 3 — Évolution annuelle des cheptels de truies (en millions de truies) _____	15
Figure 4 — Évolution de la production (en milliers de tonnes équivalent-carcasse) _____	16
Figure 5 — Évolution du nombre de truies ayant mis bas pour les principales provinces productrices et le Canada (en milliers de truies) _____	16
Figure 6 — Porcs et porcelets produits au Québec, en Ontario et au Manitoba _____	17
Figure 7 — Évolution du nombre de sites positifs à la DEP et au DCVP répertoriés au Québec _____	18
Figure 8 — Flux économiques de la production porcine québécoise en 2020 _____	19
Figure 9 — Proportion des paiements de programmes et des produits d'assurance sur le revenu _____	21
Figure 10 — Bénéfice net moyen de 2016 à 2020 au Canada, au Québec et en Ontario _____	22
Figure 11 — Évolution de l'endettement _____	22
Figure 12 — Évolution du fonds de roulement _____	22
Figure 13 — Évolution de la part de la dette à court terme sur le revenu _____	23
Figure 14 — Répartition (%) de la couverture des dépenses des entreprises spécialisées en production porcine _____	24
Figure 15 — Évolution des recettes de marché (M\$) du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et du reste du Canada _____	24
Figure 16 — Évolution du revenu par kilogramme de porc (\$/kg vif) à l'abattage au Québec, en Ontario et au Manitoba. _____	26
Figure 17 — Part d'abattage des grandes compagnies au Canada _____	26
Figure 18 — Proportions des types de produits exportés (en valeur) _____	29
Figure 19 — Approvisionnement et destination des produits de transformation de la viande porcine au Québec en 2020 _____	30

1 CONSOMMATION

1.1 CONSOMMATION MONDIALE

La consommation mondiale de porc est estimée à 96 millions de tonnes équivalent-carcasse pour 2020. Si, en 2015, le porc était la viande la plus consommée au monde, il a été devancé par la volaille à compter de 2016. La Chine, l'Union européenne et les États-Unis consomment plus de 70 % de la production mondiale de porc.

Tableau 1 — Consommation de viande de porc dans différents pays et dans le monde (en milliers de tonnes équivalent-carcasse)

	2016	2017	2018	2019	2020	TCAM* 2016-2020
Chine	56 086	55 812	55 295	44 866	41 521	-7,2 %
Union européenne	20 844	20 909	21 258	20 425	19 621	-1,5 %
États-Unis	9 476	9 541	9 747	10 066	10 031	1,4 %
Autres pays	24 405	25 194	25 929	25 635	24 996	0,6 %
Total - monde	110 811	111 456	112 229	100 992	96 169	-3,5 %

* TCAM : Taux de croissance annuel moyen¹

Sources : United States Department of Agriculture (USDA), Foreign Agricultural Service, Livestock and Poultry: World Markets and Trade, octobre 2020 et avril 2021, tableau 15 détaillé à l'annexe 1.

L'ÉPIDÉMIE DE PESTE PORCINE AFRICAINE A LIMITÉ L'ACCÈS À LA VIANDE DE PORC À PARTIR DE 2019

La consommation mondiale de porc a été stable de 2016 à 2018 et a connu une diminution de 10 % et de 5 % en 2019 et en 2020 respectivement. En comparaison, la population mondiale s'est accrue de 4 % depuis 2016. Ces baisses de consommation sont attribuables aux répercussions de la peste porcine africaine (PPA). L'épidémie de PPA s'est déclarée en Chine à la fin de 2018 et s'est propagée en Asie et ensuite en Europe. Particulièrement en Chine, la PPA a décimé les troupeaux et réduit la quantité de carcasses disponibles pour la mise en marché.

LES PERSPECTIVES MONDIALES INDIQUENT UNE CROISSANCE DE 1,3 % PAR ANNÉE EN MOYENNE JUSQU'EN 2030

La consommation mondiale de viande porcine devrait s'accroître de 13 % au cours des dix prochaines années et représenter 33 % de l'augmentation totale de la consommation de viande². L'augmentation est surtout attendue en Amérique latine, où les prix relatifs avantageux de la viande porcine favoriseront une progression rapide pour satisfaire la demande croissante de la classe moyenne. En Asie, une fois dissipés les effets de la PPA, la consommation de porc par habitant devrait repartir à la hausse dans plusieurs pays où cette viande est traditionnellement prisée. Ailleurs dans le monde, la consommation par habitant resterait stable d'ici 2030, et pourrait même diminuer quelque peu en Europe et en Amérique du Nord.

1 Calcul du TCAM = Moyenne des taux par année pour la période. Taux pour l'année N = $(\text{Valeur}_N - \text{Valeur}_{N-1}) / \text{Valeur}_{N-1} \times 100$

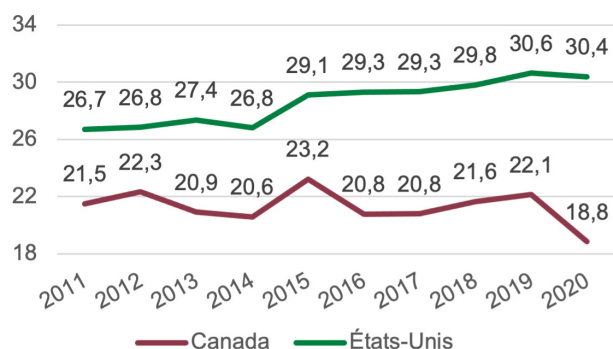
2 D'après les projections de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) <https://www.oecd.org/fr/publications/perspectives-agricoles-de-l-ocde-et-de-la-fao-19991150.htm>

1.2 CONSOMMATION AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

UNE BAISSÉ DE LA CONSOMMATION AU CANADA ET UNE PROGRESSION AUX ÉTATS-UNIS SONT OBSERVÉES³

En 2020 au Canada, la consommation de porc par personne était de 18,8 kg, soit 2,9 kg (13 %) de moins que la consommation moyenne de 2011 à 2015. La consommation par personne pour l'ensemble des viandes⁴ a également diminué de 0,8 kg, soit de 1 %. La consommation de porc par habitant est supérieure aux États-Unis par rapport au Canada et cet écart s'est accru de 2016 à 2020 (figure 1).

Figure 1 — Consommation par personne de viande porcine (en kilogrammes équivalent-carcasse)



Sources : USDA, Economic Research Service, *Livestock & Meat Domestic Data*, Statistique Canada, tableau 32-10-0054-01

De 2011 à 2015, la quantité totale de viande de porc consommée a progressé de 3 % en moyenne par année au Canada⁵ et aux États-Unis⁶. De 2016 à 2020, elle a diminué de 1,2 % au Canada, mais s'est accrue de 1,4 % aux États-Unis.

Cette réduction de la consommation en 2020 au Canada s'expliquerait par la baisse des revenus des ménages jumelée à la hausse des prix de la viande, la fermeture des services de restauration et la croissance des exportations.

LA PRODUCTION QUÉBÉCOISE COMBLE 44 % DE LA CONSOMMATION CANADIENNE

Le Canada est un exportateur net de porc et atteignait, en 2020, un taux d'autosuffisance de 321 %⁷. En dépit de cela, la production canadienne comblait en réalité 86 % de la consommation totale de porc au Canada⁸. Les entreprises canadiennes importent des carcasses et des découpes⁹ pour satisfaire certains besoins en fonction des préférences des consommateurs pour des coupes ou produits spécifiques ou pour saisir des occasions ponctuelles de marchés. En 2020, le Québec a fourni 44 %¹⁰ de toute la viande de porc consommée au Canada.

3 Équivalent kg-carcasse : porc sans poil, onglons, tube digestif, foie, rate, appareils/organes génitaux, cœur, poumons, glandes salivaires

4 Bœuf, veau, porc, agneau et mouton, poulet, poule et dindon.

5 Statistique Canada, Offre et utilisation d'aliments au Canada, tableau 32-10-0053-01.

6 USDA, Economic Research Service, *Livestock & Meat Domestic Data*.

7 Calcul de l'autosuffisance : production de 2020 (2298457 tm)/consommation de 2020 (715899 tm).

8 Statistique Canada, Offre et utilisation d'aliments au Canada, tableau 32-10-0053-01 ; calculs du MAPAQ.

9 DEMANDE (consommation + exportations + pertes + utilisations industrielles + stock de fin) = OFFRE (stock de début + production + importations).

10 MAPAQ, Modèle des flux, 2020.

1.3 CONSOMMATION AU QUÉBEC

L'analyse du circuit de commercialisation de la viande de porc au Québec permet d'estimer la consommation de celle-ci à 24,5 kg au Québec pour l'année 2020, ce qui est supérieur à la moyenne canadienne (18,8 kg).

LE PORC PERD DES PARTS DE VENTE AU COMPTOIR DES VIANDES DANS LES GRANDS MAGASINS

L'analyse des ventes au détail chez les grands détaillants alimentaires¹¹ au Québec pour les périodes 2016-2017 et 2019-2020 (tableau 2) montre qu'en 2019-2020, au comptoir des viandes, le bœuf et le veau s'approprièrent 40 % du volume vendu, la volaille, 37 %, le porc, 22 %, la viande ovine, 0,3 % et les autres viandes, 1 %. De 2016-2017 à 2019-2020, la part relative du porc (y compris le jambon) est passé de 27 % à 22 %, au profit du bœuf et du poulet.

Tableau 2 — Part relative des viandes (fraîches et surgelées) en matière de volume (kg) vendu dans les grands magasins au Québec

Périodes	Bœuf	Poulet	Porc	Jambon	Dinde	Veau	Mouton et agneau	Autres viandes	Total viandes
2016-2017	35 %	29 %	25 %	2 %	5 %	2 %	0,4 %	2 %	100 %
2019-2020	38 %	33 %	20 %	2 %	4 %	2 %	0,3 %	1 %	100 %
Évolution	↑	↑	↓	=	↓	=	↓	↓	

Source : Nielsen, Ventes au détail dans les grands magasins au Québec ; compilation du MAPAQ.

Les préférences des consommateurs varient aussi selon les coupes de viandes. Pour le porc, les côtelettes (27 %) ont la faveur, suivies du porc haché (18 %) et des rôtis (14 %).

1.3.1 PRIX À LA CONSOMMATION

LES PRIX À LA CONSOMMATION DES VIANDES AUGMENTENT

De 2016 à 2020, le prix à la consommation pour la viande de porc a progressé de 12 %. Cette hausse est supérieure à celle des aliments et des boissons (à l'exception de l'alcool), qui s'établit à 7 %. L'augmentation des prix peut s'expliquer, entre autres, par la baisse de la production mondiale, les difficultés liées à la pandémie de COVID-19 et la dépréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine.

Tableau 3 — Croissance des prix à la consommation au Québec de 2016 à 2020

	Variation
Indice des prix à consommation (IPC) dans l'ensemble	6 %
Aliments et boissons achetés en magasin et dans les restaurants (à l'exception de l'alcool)	7 %
Bœuf frais ou surgelé	9 %
Porc frais ou surgelé	12 %
Volaille fraîche ou surgelée	12 %

Source : Statistique Canada, IPC, tableau 18-10-0005-01

¹¹ Marché combiné incluant les supermarchés, les pharmacies, Walmart, les clubs-entrepôts et les magasins de marchandises générales (ex. : Hart, Tigre géant). Sont exclus : les magasins spécialisés (ex. : boucheries), les dépanneurs, les restaurants et la vente directe au consommateur.

1.3.2 NOUVELLES TENDANCES D'ACHAT

Les chaînes d'alimentation s'approvisionnent davantage en viandes prêtes à consommer ou à cuire, ce qui augmente la demande pour une découpe des carcasses en portions individuelles de même que pour la viande transformée et les mets cuisinés. Par ailleurs, l'intérêt pour les protéines végétales grandit et celles-ci devraient faire de plus en plus concurrence aux protéines animales.

DD¹² — SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

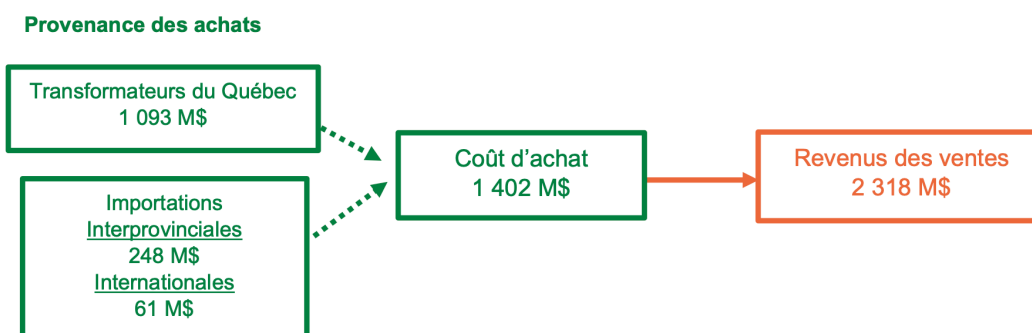
L'organisme Aliments du Québec appose son logo sur plus de 5 500 produits à base de porc. La marque *Le porc du Québec* se définissant comme étant associée à une viande élevée et transformée au Québec qui respecte de hauts standards de qualité en matière de salubrité, de traçabilité et de bien-être animal cadre bien avec la tendance d'achat local. L'industrie du porc du Québec contribue à l'économie locale, réduisant du même coup le transport et l'empreinte carbone du produit pour les consommateurs québécois. Le porc est reconnu comme une source de protéines faible en gras, maigre et nutritive suivant les recommandations du nouveau guide alimentaire canadien.

1.4 FLUX ÉCONOMIQUES DU COMMERCE AU DÉTAIL ALIMENTAIRE ET DU RÉSEAU DE L'HÔTELLERIE, DE LA RESTAURATION ET DES ÉTABLISSEMENTS INSTITUTIONNELS PRIVÉS ET PUBLICS (HRI) EN 2020

LES TRANSFORMATEURS DU QUÉBEC ACCAPARENT 78 % DE LA VALEUR DES ACHATS DES DÉTAILLANTS ET DES SERVICES ALIMENTAIRES DE LA PROVINCE EN VIANDE ET EN PRODUITS DU PORC

Les achats de viande et de produits transformés à base de porc par les détaillants et les services alimentaires du réseau HRI se chiffraient à 1 402 M\$ en 2020. L'approvisionnement provenant des transformateurs québécois est estimé à 1 093 M\$, soit 78 % des achats. Les importations s'élèvent à 309 M\$, soit 248 M\$ provenant du reste du Canada et 61 M\$ du marché international. Il est à noter que des importations internationales peuvent être comptabilisées comme des importations interprovinciales si elles transitent par une autre province. Les autres dépenses, dont celles liées à la main-d'œuvre et à la marge bénéficiaire des détaillants et des services alimentaires, représentent 916 M\$. La valeur totale de la demande finale est de 2 318 M\$.

Figure 2 — Provenance de la viande porcine consommée au Québec en 2020¹³ (commerce au détail alimentaire et réseau HRI)



Sources : Statistique Canada et Institut de la Statistique du Québec, compilation du MAPAQ

12 Développement durable

13 Les résultats présentés constituent l'évaluation d'un système complexe. Ils sont à considérer comme un éclairage sur la dynamique du secteur et non selon la valeur au dollar près. L'estimation est basée sur les informations disponibles au moment de la rédaction du présent document (été 2021).

2 MARCHÉS EXTÉRIEURS ET ÉCHANGES COMMERCIAUX

2.1 ÉCHANGES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX

INFLUENCÉ PAR LA DEMANDE CHINOISE, LE VOLUME DES EXPORTATIONS MONDIALES DE VIANDES DE PORC A PROGRESSÉ DE 4 % DE 2016 À 2020

En 2020, les exportations mondiales de produits du porc ont totalisé 67 G\$, et étaient composées de 75 % de viande fraîche ou surgelée (50 G\$), de 9 % d'abats de porc (6 G\$) et de 16 % de produits transformés (11 G\$). Pour la période 2016-2020, les volumes exportés de viande de porc fraîche et surgelée ont affiché une croissance annuelle de 4 %, alors que les exportations d'abats comestibles ont diminué de 3 % par année. Au même moment, le volume des exportations mondiales de produits transformés du porc a été stable (0,2 %/an).

Pour l'ensemble du secteur porcin, l'Union européenne (UE) est le plus grand exportateur mondial de produits avec 66 % de la valeur des exportations mondiales en 2020, suivie des États-Unis (15 %) et du Canada (8 %). Il est à noter cependant que 35 % des échanges mondiaux se sont réalisés entre les pays de l'UE en 2020.

Tableau 4 — Évolution des exportations (viandes, abats et produits transformés) des principaux pays exportateurs mondiaux de 2016 à 2020 (en millions de dollars canadiens)

Année	Espagne	États-Unis	Allemagne	Pays-Bas	Danemark	Canada	Monde
2016	6 048	7 668	8 053	3 777	4 425	3 757	51 901
2020	10 909	10 015	8 686	5 355	5 230	4 995	66 581
TCAM 2016-2020	15,9 %	6,9 %	1,9 %	9,1 %	4,3 %	7,4 %	6,4 %

Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ, détail au tableau 16 de l'annexe 2

En 2020, les principaux importateurs de produits porcins étaient, par ordre d'importance, l'UE (38 %), la Chine (32 %) et le Japon (10 %).

2.1.1 ACCORDS INTERNATIONAUX DE COMMERCE

NOUVEAUX ACCORDS COMMERCIAUX FAVORABLES AUX EXPORTATEURS CANADIENS DE PORC

Durant la période étudiée, les exportateurs de viande de porc ont bénéficié de clauses avantageuses dans plusieurs accords commerciaux qui ont été conclus ou renouvelés. En 2020, l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) a remplacé l'ALENA conclu en 1994, et a reconduit les mêmes privilèges d'accès au marché pour les produits du porc dans les trois pays signataires.

En 2017, l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'UE a donné accès au marché européen pour un contingent tarifaire supplémentaire de 75 000 tonnes de porc frais ou congelé sans droit de douane et a permis l'élimination des tarifs douaniers pour les produits transformés¹⁴. Depuis la sortie du Royaume-Uni de l'UE en 2020, l'Accord de continuité commerciale entre le Canada et le Royaume-Uni (ACCRU, 1^{er} avril 2021) maintient les mêmes conditions pour ce pays.

¹⁴ Les exportations du Québec vers l'Union européenne n'ont pas dépassé les 2000 tonnes de produits porcins depuis l'entrée en vigueur de l'AECG (Global Trade Tracker)

L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, conclu en 2018 avec 11 pays de la zone Asie-Pacifique, élimine des droits de douane pour les produits du porc. Précédemment, l'accord de libre-échange signé en 2015 entre le Canada et la Corée du Sud a prévu d'éliminer progressivement les tarifs douaniers pour la viande de porc. Par ailleurs, des ententes de reconnaissance de régionalisation en cas de PPA ont été ajoutées aux accords commerciaux dans le but de sécuriser les marchés en cas de maladie au Canada.

2.1.2 CONTEXTE DE L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX

INSTABILITÉ SUR LES MARCHÉS POUR LES EXPORTATIONS DU SECTEUR PORCIN DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

En 2018, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, ainsi que le Mexique, ont amené des incertitudes pour les exportations des États-Unis. Combinées à une hausse de la production américaine, ces incertitudes ont exercé une pression à la baisse sur le prix du porc aux États-Unis, de même que sur la valeur de la carcasse. Cette situation s'est répercutée sur le prix payé aux éleveurs du Québec, qui a baissé de 9 % en 2018 comparativement à 2017.

Par la suite, l'épidémie de PPA a pris de l'ampleur et touché de nombreux pays producteurs de porcs, dont la Chine. Dans un contexte où la production de porcs en Chine a diminué de 33 % de 2018 à 2020, les importations de ce pays ont triplé durant cette période, ce qui a soutenu les marchés. La Chine a ainsi accaparé une part du commerce international de viande porcine auparavant destiné à d'autres pays importateurs.

L'embellie des marchés d'exportation n'aura été que de courte durée avec l'arrivée de la pandémie de COVID-19, qui a touché tous les maillons du secteur bioalimentaire mondial. Les éclosions et les mesures de confinement ont ralenti les activités dans les usines, voire forcé des fermetures temporaires, notamment au Canada et aux États-Unis. Le refoulement des bêtes devant être abattues a contribué à un recul des prix de référence américains en 2020. De plus, les déclarations de cas de COVID-19 parmi les employés d'abattoirs ont amené la Chine à suspendre les permis d'exportation de plusieurs établissements d'abattage dans le monde, dont quatre au Québec.

2.2 ÉCHANGES COMMERCIAUX DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

HAUSSE IMPORTANTE DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE 2016 À 2020

Malgré les facteurs d'incertitude énoncés précédemment, la croissance des exportations canadiennes et américaines de porc s'est accélérée durant la période étudiée. La valeur des exportations canadiennes a augmenté de 28 % de 2016 à 2020 comparativement à 11 % de 2011 à 2015. La même tendance est observable du côté américain avec une croissance de 31 % de 2016 à 2020 comparativement à 17 % de 2011 à 2015. La viande surgelée a connu la plus forte croissance des exportations à cause de l'augmentation des volumes dirigés vers la Chine. En 2020, la valeur des exportations canadiennes des produits du secteur porcin y compris les animaux vivants s'élevait à 5 G\$, comparativement à 10 G\$ pour les États-Unis. Au Canada, les exportations étaient surtout sous forme de viande surgelée (40 %) ou fraîche (39 %), alors que du côté des États-Unis, elles étaient dominées par la viande surgelée (49 %).

Tableau 5 — Évolution de la valeur des exportations de viande fraîche, surgelée, transformée et d'abats comestibles de porc pour certaines provinces, le Canada et les États-Unis (en millions de dollars canadiens)

	Québec	Manitoba	Ontario	Canada	États-Unis
2016	1 621	917	593	3 757	7 668
2020	2 139	1 467	691	4 995	10 015
TCAM 2016-2020	7,2 %	12,4 %	3,9 %	7,4 %	6,9 %

Source : Global Trade Tracker ; compilation du MAPAQ

Au Canada, le Québec est le plus gros exportateur de viande et de produits porcins, avec une part stable d'environ 40 % de la valeur des exportations canadiennes. Pour les exportations de porcs vivants, le Québec est peu présent sur le marché, au contraire du Manitoba et de l'Ontario.

Tableau 6 — Évolution de la valeur des exportations de porcs vivants pour certaines provinces, le Canada et les États-Unis (en millions de dollars canadiens)

	Québec	Manitoba	Ontario	Canada	États-Unis
2016	5	229	112	437	18
2020	2	173	105	385	30
TCAM 2016-2020	-23,2 %	-6,7 %	-1,5 %	-3,1 %	13 %

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ

La valeur des importations canadiennes des produits du secteur porcin était de 1 G\$ en 2020, ce qui correspond à une baisse de 8 % comparativement à 2016. En 2020, la viande transformée (45 %) et la viande fraîche (39 %) étaient les plus importées au pays, avec l'Ontario comme principale portée d'entrée (63 %).

2.3 ÉCHANGES COMMERCIAUX DU QUÉBEC

HAUSSE DES EXPORTATIONS DE PORC JUSQU'À 2 G\$, DONT LA MOITIÉ EN VIANDE CONGELÉE

De 2016 à 2020, la valeur des exportations québécoises du secteur porcin a augmenté de 32 %, notamment grâce à une hausse de 20 % de 2019 à 2020. Par la suite, en 2020, les exportations québécoises de produits du secteur porcin se sont élevées à 2 G\$¹⁵ et étaient réparties comme suit : 56 % de viande congelée, 30 % de viande fraîche, 8 % de viande transformée et 6 % d'abats comestibles. En 2020, près de 90 % des exportations québécoises ont été dirigées vers trois pays : la Chine (46 %), les États-Unis (23 %) et le Japon (17 %).

Tableau 7 — Variation des échanges internationaux du secteur porcin québécois entre 2016 et 2020

		Viande fraîche	Viande surgelée	Abats comestibles	Viande et abats transformés	Animaux vivants
Valeur (millions de dollars canadiens)	2016	745	611	114	154	5
	2020	649	1 190	136	169	2
	TCAM 2016-2020	-3,4 %	18,1 %	4,4 %	2,3 %	-23,2 %
Volume (milliers de tonnes, nombre de têtes*)	2016	180	256	68	50	18 747*
	2020	131	429	62	40	20 709*
	TCAM 2016-2020	-7,6 %	13,7 %	-2,2 %	-5,2 %	2,5 %

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ

15 Il est à noter qu'une part de ces exportations peuvent être des volumes de transit issus d'autres provinces et quittant le pays par le Québec

La valeur des exportations vers la Chine est passée de 372 M\$ en 2019 à 977 M\$ en 2020. Il est à noter que la Chine avait suspendue les importations de porc canadien de juin à novembre 2019. La demande chinoise et les contraintes liées à l'accès à la main-d'œuvre ont modifié le profil des exportations québécoises. La viande fraîche, qui composait les principaux produits exportés par le secteur en 2016, a connu une diminution de 15 % en 2020, tandis que les exportations de viande surgelée ont augmenté de 59 %. Or, la valeur à l'exportation de la viande congelée (2,77 \$/kg en 2020) est inférieure à celle de la viande fraîche (4,94 \$/kg). L'exportation de coupes primaires et de demi-carcasses plutôt que de découpes à haute valeur ajoutée peut aussi expliquer le prix moindre des produits. Cette croissance de la valeur des exportations vers la Chine ne s'est pas maintenue au-delà de 2020.

Par ailleurs, en 2020, les importations du Québec ne représentaient que 5 % des importations canadiennes¹⁶. Toutefois, des produits destinés au Québec peuvent entrer par d'autres provinces tel l'Ontario. Les importations du Québec provenaient principalement des États-Unis et de l'Union européenne.

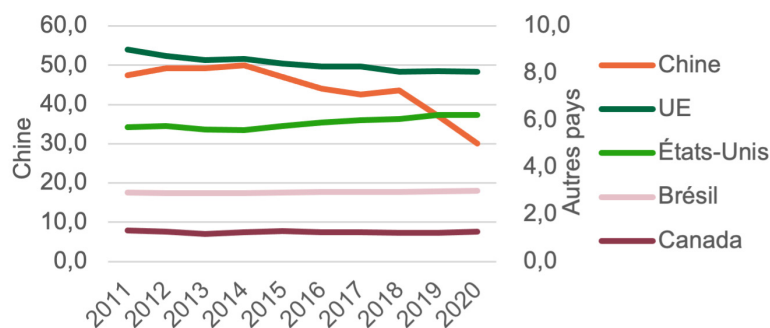
3 PRODUCTION

3.1 ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS LE MONDE

Les plus grands producteurs de porcs dans le monde en 2020 étaient, en ordre décroissant la Chine (38 %), l'UE (24 %), les États-Unis (13 %), le Brésil (4 %), la Russie (4 %), le Vietnam (3 %) et le Canada (2 %).

Parmi les principaux exportateurs, les États-Unis et le Brésil ont connu des taux de croissance annuelle respectifs de 2 % et de 1 % pour leur inventaire de truies et de 3 % chacun pour la quantité de viande produite au cours de la période 2016-2020.

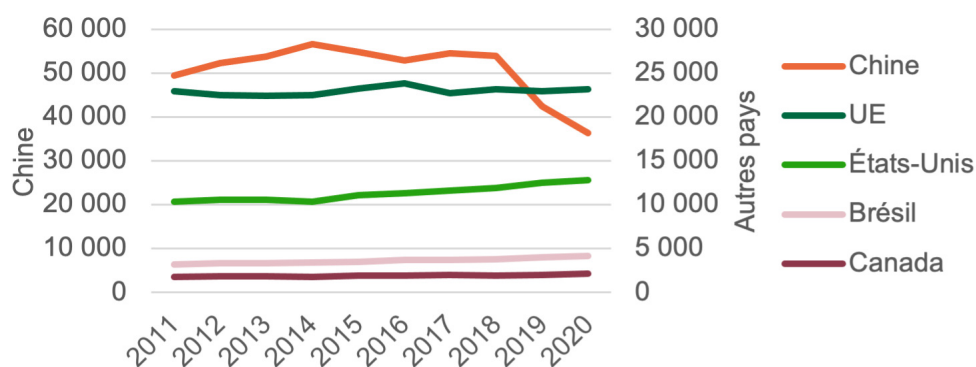
Figure 3 — Évolution annuelle des cheptels de truies (en millions de truies)



Sources : USDA, Eurostat et Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) ; compilation du MAPAQ, détail à l'annexe 3

¹⁶ Annexe 2, tableau 17 : Variation des importations du secteur québécois de 2016 à 2020

Figure 4 — Évolution de la production (en milliers de tonnes équivalent-carcasse)



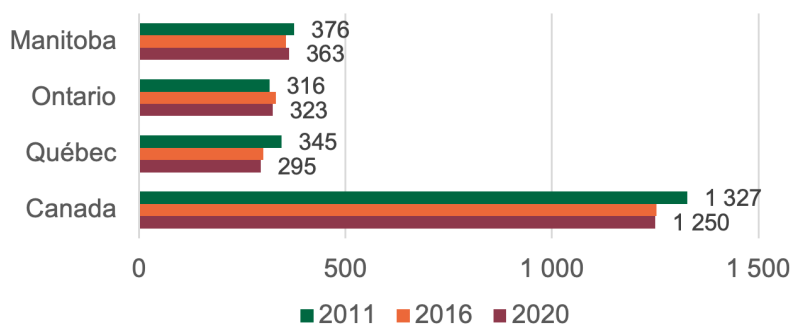
Source : USDA ; détail à l'annexe 3

Dans le cas de l'UE, l'Espagne (+9 %), la France (+5 %) et le Danemark (+3 %) ont connu une croissance de leur cheptel de truies de 2016 à 2020, alors que les autres pays de l'UE ont affiché une baisse. En fin de compte, le cheptel européen de truies et la quantité de viande produite ont baissé de 3 % depuis 2016. Le cheptel de truies au Canada est stable et s'inscrit dans la continuité de celui de la période 2011-2015. La quantité de viande produite au Canada a connu une augmentation moyenne de 2 % par année de 2016 à 2020.

En 2018, la Chine comptait pour 48 % de la production mondiale, mais la PPA a fait chuter du tiers son cheptel. Par conséquent, en 2020, la Chine comptait pour 38 % de la production mondiale. L'épidémie est en voie d'être jugulée et il est très probable que la Chine se relèvera dans un horizon de cinq ans, grâce à des investissements massifs dans des fermes d'élevage à grande échelle dotées des dernières technologies. La PPA s'est aussi dispersée en Asie et en Europe. L'effet de la maladie sur les animaux est plus limité en Europe grâce à une meilleure biosécurité, mais cela nuit aux exportations des pays touchés¹⁷.

3.2 ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AU CANADA ET AU QUÉBEC

Figure 5 — Évolution du nombre de truies ayant mis bas pour les principales provinces productrices et le Canada (en milliers de truies)



Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0201-01; compilation du MAPAQ; détail à l'annexe 3

Au Canada, la production est concentrée dans trois provinces (Manitoba, Ontario et Québec), qui représentent près de 80 % de la production totale. Le Québec occupait en 2020, la 3^e position au regard du cheptel de truies. Le nombre de fermes porcines au Canada a diminué de 6 % de 2016 à 2020, alors que le nombre de porcs par ferme a augmenté en moyenne de 9 %. Il en résulte une relative stabilité du cheptel, alors que

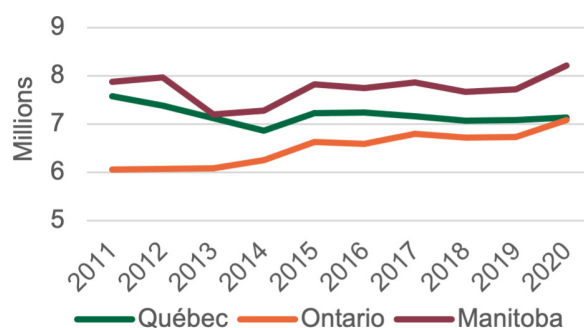
17 Annexe 2, tableau 17 : Variation des importations du secteur québécois de 2016 à 2020

celui-ci avait plutôt diminué de 2011 à 2015.

Le Québec a suivi les tendances canadiennes avec une diminution de 5 % du nombre de fermes et une augmentation de 7 % du nombre de porcs par ferme en 2020 par rapport à 2016¹⁸. La taille moyenne des fermes spécialisées en production porcine au Québec (2 977 porcs) était semblable en 2016 à celle observée en Ontario (2 633 porcs) et presque quatre fois plus petite qu'au Manitoba (11 170 porcs)¹⁹.

AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET STABILITÉ DE LA PRODUCTION POUR LE QUÉBEC

Figure 6 — Porcs et porcelets produits au Québec, en Ontario et au Manitoba



Source : Statistique Canada et Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ

De 2016 à 2020, la production québécoise est demeurée plutôt stable, l'amélioration de la productivité²⁰ compensant la baisse du nombre de truies. En 2020, 7 millions de porcs ont été produits.

En comparaison, l'Ontario et le Manitoba ont augmenté leur nombre de porcs produits de 2016 à 2020. Ainsi, en 2020, la production ontarienne se détaillait à 6 millions de porcs d'abattage et à 1 million de porcelets pour l'exportation. Au Manitoba, elle était 5 millions de porcs d'abattage et de 3 millions de porcelets pour l'exportation.

3.2.1 MISE EN MARCHÉ DES PORCS AU QUÉBEC

La mise en marché des porcs élevés et abattus au Québec est encadrée par une convention qui fixe les règles pour la vente des porcs. Les producteurs doivent respecter les exigences de la certification Excellence du porc canadien²¹ qui remplace le programme Assurance qualité canadienne (AQC) depuis 2019.

UNE PRODUCTION DIVERSIFIÉE AVEC DES PORCS DIFFÉRENCIÉS

Cette convention permet les ententes particulières pour la production de porcs différenciés, en fonction des types d'élevage ou du mode de production, par exemple *Certified Humane*, *Nagano*, *Sans antibiotiques* ou *Porc biologique*. Un des abattoirs-transformateurs du Québec s'est spécialisé dans le porc biologique et s'impose comme un leader en Amérique du Nord. Cette demande a entraîné une augmentation de la culture de grains biologiques et la construction d'une meunerie spécialisée.

18 Statistique Canada, tableau 32-10-0202-01, données au 1^{er} janvier

19 Statistique Canada, tableau 32-10-0166-01

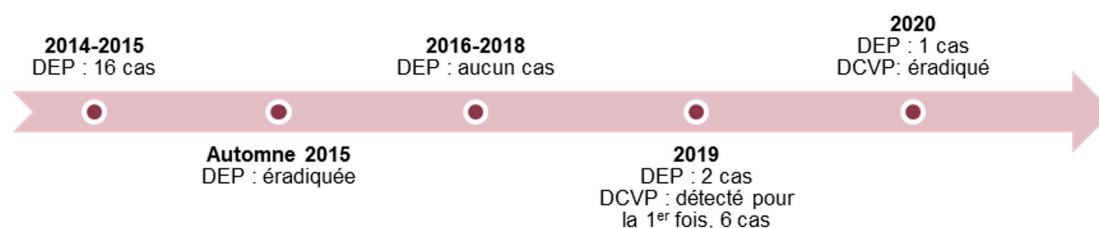
20 Les enquêtes du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) révèlent une augmentation de 6 % du nombre de porcelets sevrés par truie de 2012 à 2017 (CECPA 2018).

21 Excellence du porc canadien | Conseil canadien du porc (cpc-ccp.com)

3.2.2 SANTÉ DES TROUPEAUX PORCINS AU QUÉBEC

La santé des troupeaux est une préoccupation importante du secteur porcin en raison de ses impacts sur le bien-être des animaux, sur les performances zootechniques ainsi que sur la performance économique des entreprises. La filière porcine québécoise a identifié les deux maladies endémiques ayant le plus d'incidence sur les performances : le syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP) et l'influenza porcine. De plus, deux maladies émergentes, la diarrhée épidémique porcine (DEP) et le deltacoronavirus porcin (DCVP) sont préoccupantes. Elles sont déjà présentes en Ontario, mais elles ne sont pas installées au Québec grâce aux efforts concertés des éleveurs, de leurs médecins vétérinaires, de l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) et du réseau porcin du MAPAQ pour le contrôle des maladies.

Figure 7 — Évolution du nombre de sites positifs à la DEP et au DCVP répertoriés au Québec



Source : MAPAQ²²

DD — PRÉVENTION ET PARTENARIAT ET COOPÉRATION GOUVERNEMENTALE

Sous l'égide de l'EQSP, le Comité des maladies endémiques porcines a élaboré le Plan pour l'amélioration de la santé des porcs au Québec pour les maladies endémiques 2020-2025. Ce plan établit des actions à l'égard du SRRP et de l'influenza porcine. La presque totalité des élevages porcins sont engagés dans une stratégie de surveillance du statut des fermes au regard du SRRP, soit la Veille sanitaire provinciale²³. L'objectif de cette stratégie est de réduire le nombre de fermes positives aux souches sauvages et l'impact des crises sanitaires.

DD — PRÉVENTION

Au Québec, un nouveau règlement sur l'administration de certains médicaments visant à interdire l'utilisation préventive et à délimiter l'utilisation curative des antibiotiques appartenant à la catégorie 1, soit les antibiotiques les plus importants pour la santé humaine, est entré en vigueur le 25 février 2019, ce qui est unique au Canada. Jusqu'au 1^{er} décembre 2018, le Québec était la seule province canadienne où l'utilisation des antibiotiques devait être prescrite par un vétérinaire²⁴. Cette obligation a été étendue à l'ensemble du Canada après cette date. La filière porcine s'est fixée comme objectif de réduire l'usage des antibiotiques de 20 % de 2016 à 2020. Plusieurs moyens ont été mis en œuvre pour atteindre cet objectif tels que des formations et des fiches destinées aux producteurs ainsi qu'une campagne de sensibilisation du Programme intégré de santé animale du Québec.

²² <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/maladies/soussurveillance/DEP/Pages/DEP.aspx>

²³ L'inscription à la veille sanitaire provinciale a été rendue obligatoire en avril 2021 par l'adoption, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec du Règlement sur l'enregistrement des producteurs de porcs à la veille sanitaire provinciale sur le SRRP.

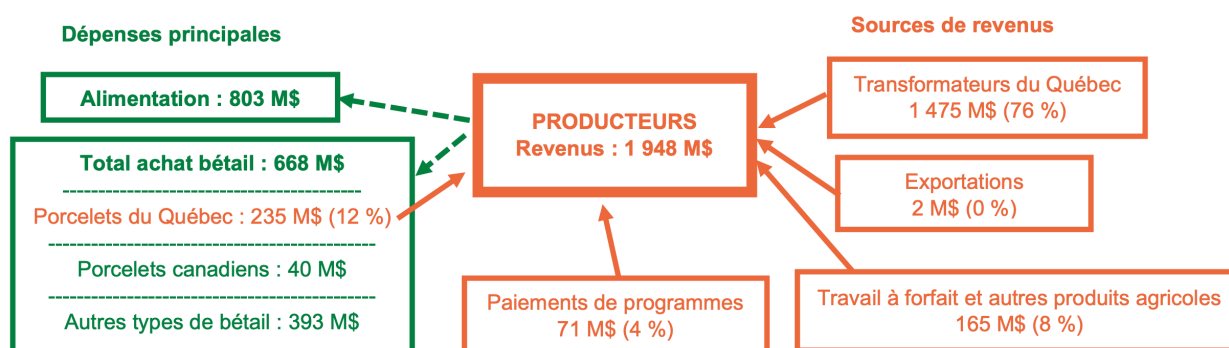
²⁴ <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/maladies/antibio/Pages/Reglementation.aspx>

3.3 FLUX ÉCONOMIQUES : DYNAMIQUE DE LA PRODUCTION AU QUÉBEC EN 2020²⁵

AU QUÉBEC, 76 % DES REVENUS DES ÉLEVEURS PROVIENNENT DES TRANSFORMATEURS

Les producteurs de porcs du Québec ont touché en 2020 des revenus de 1 948 M\$²⁶, principalement par la vente de porcs vivants aux transformateurs du Québec qui a atteint 1 475 M\$ (76 %). Les autres revenus proviennent des ventes entre fermes de porcelets destinés à l'engraissement (235 M\$), du travail à forfait, des ventes de céréales et d'oléagineux et ainsi que d'autres types de bétail (165 M\$), des paiements de programmes (71 M\$) et des exportations internationales et interprovinciales d'animaux pour l'engraissement (2 M\$). Les principales dépenses effectuées par les producteurs concernent l'alimentation (803 M\$) et l'achat d'animaux (668 M\$). Ce dernier comprend l'achat entre éleveurs de porcs du Québec, l'importation interprovinciale de porcelets et l'achat de tout autre type de bétail. Pour 2020, il est estimé que 5,4 millions de tonnes (équivalent moulée complète) étaient destinées à l'alimentation de l'ensemble des productions animales du Québec, dont 49 % (2,6 millions de tonnes) pour la production porcine²⁷.

Figure 8 — Flux économiques de la production porcine québécoise en 2020²⁸



Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, compilation du MAPAQ

25 Les résultats présentés dans les paragraphes suivants constituent une évaluation de ce système complexe. Il faut donc considérer qu'ils apportent un éclairage sur la dynamique du secteur plutôt que de s'attarder à leur valeur au dollar près.

26 Cette somme est différente de ce qu'on entend généralement par « recettes monétaires agricoles », car elle comprend également des revenus tels que ceux issus du travail à forfait et des ventes d'autres produits agricoles.

27 AQINAC, Rapport annuel Estimation en équivalent moulée compète (basée sur des données de 2020)

28 Estimation basée sur les informations disponibles au moment de la rédaction (été 2021)

4 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET COMPÉTITIVITÉ DE LA PRODUCTION PORCINE DU QUÉBEC

4.1 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE PRODUCTION PORCINE²⁹

4.1.1 DÉPENSES

PLUS D'ACHATS DE PORCS ET DE PORCELETS AU QUÉBEC, MAIS MOINS DE DÉPENSES POUR LES CULTURES

Tableau 8 — Répartition de certaines dépenses d'exploitation, Canada, Québec et Ontario (moyenne de 2016 à 2020)

	Canada	Québec	Ontario
Dépenses au titre des cultures	3 %	1 %	4 %
Achat de bétail	20 %	24 %	17 %
Aliments pour animaux, suppléments, pailles et litière	43 %	42 %	43 %
Frais de vétérinaires, de médicaments et de reproduction	4 %	3 %	4 %
Dépenses au titre des machines	4 %	4 %	3 %
Salaires et avantages sociaux	7 %	7 %	6 %
Autres	19 %	18 %	22 %

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0136-01

Le poste de dépenses de l'achat d'animaux est supérieur au Québec (24 % du total des dépenses) par rapport à l'Ontario (17 %). Cela découle d'un modèle de production qui diffère quelque peu entre les deux provinces : moins de fermes de type « naisseur-finisser » ici (20 % au Québec contre 24 % en Ontario), et plus de fermes de type « finisseur » (57 % au Québec contre 50 % en Ontario³⁰). En outre, les dépenses au titre des cultures³¹ sont proportionnellement moins importantes au Québec (1 %) qu'en Ontario (4 %).

Tableau 9 — Répartition de certaines dépenses d'exploitation, Canada, Québec et Ontario (moyenne de 2016 à 2020)

	Canada	Québec	Ontario
Réparation et entretien des bâtiments agricoles et des clôtures	1,6 %	1,8 %	1,3 %
Frais d'intérêts et frais bancaires nets	2,1 %	1,7 %	3,0 %
Déductions pour amortissement	4,3 %	3,6 %	5,2 %

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0136-01

²⁹ Les données utilisées (Statistique Canada, Enquête sur les fermes) ne tiennent pas compte des regroupements possibles d'entités juridiques. Autrement dit, plusieurs fermes peuvent appartenir à la même entreprise, mais ne sont pas regroupées ici.

³⁰ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016

³¹ Les dépenses au titre des cultures incluent tout ce qui a trait à la culture de grains, de plantes, etc. (ex. engrais, pesticides, semences).

L'analyse des dépenses fait ressortir un niveau inférieur d'investissement dans les bâtiments et équipements au Québec (tableau 9). En effet, de 2016 à 2020, les déductions pour amortissement ont représenté une proportion moins importante des dépenses au Québec (3,6 %) qu'au Canada (4,3 %) et en Ontario (5,2 %). De plus, la part des frais d'intérêts et des frais bancaires nets est moins élevée au Québec (1,7 %) qu'en Ontario (3,0 %).

4.1.2 PROVENANCE DU REVENU DES FERMES

La structure des revenus varie d'une province à l'autre, notamment au regard des cultures. Cette catégorie ne représente que 2 % des revenus des producteurs québécois, tandis qu'elle atteint près de 4 % au Canada et 6 % en Ontario (tableau 10).

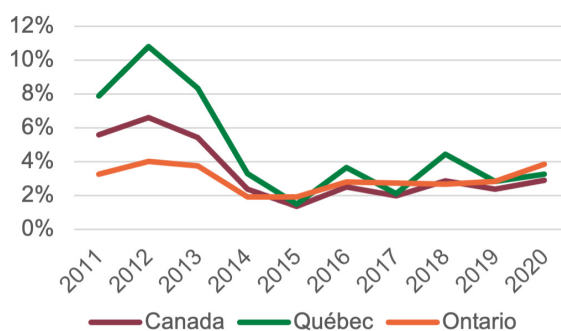
Tableau 10 — Répartition des revenus des exploitations au Canada, au Québec et en Ontario (moyenne de 2016 à 2020)

Structure de revenus	Canada	Québec	Ontario
Revenus au titre des cultures	4 %	2 %	6 %
Revenus au titre du bétail et des produits d'origine animale	89 %	89 %	87 %
Paievements de programmes et produits d'assurance	3 %	3 %	3 %
Autres revenus	4 %	5 %	4 %

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0136-01

LA PART DES PAIEMENTS DE PROGRAMMES SUR LE REVENU A DIMINUÉ ENTRE 2011 ET 2020

Figure 9 — Proportion des paiements de programmes et des produits d'assurance sur le revenu



Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes et tableau 32-10-0136-01

La part des revenus provenant de programmes et de produits d'assurance a diminué significativement au Québec. Selon des données de l'Enquête financière sur les fermes, de 2010 à 2020, cette proportion est passée de 8 % à 3 %. En conséquence, celle-ci est maintenant du même ordre que les moyennes canadienne (3 %) et ontarienne (4 %)³².

Au Québec, les compensations nettes de l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ont atteint en moyenne 39 M\$ par année au cours de la période 2016-2020, ce qui représente une baisse de l'ordre de 25 % comparativement à la période 2011-2015.

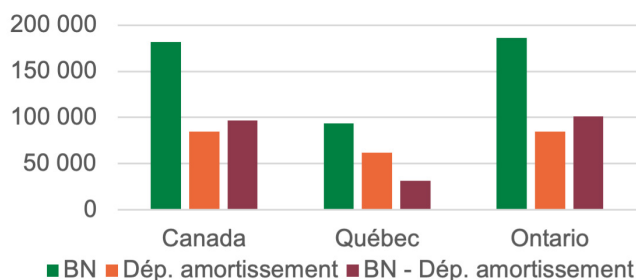
Le ratio de la compensation brute des revenus provenant de l'ASRA sur les recettes agricoles se situait à environ 4 % en moyenne de 2016 à 2020 contre approximativement 7 % de 2011 à 2015³³. Cette évolution s'expliquerait par une croissance supérieure des revenus de marché par rapport aux principales dépenses sur la période.

³² Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes

³³ La Financière agricole du Québec.

4.1.3 BÉNÉFICE NET

Figure 10 — Bénéfice net moyen de 2016 à 2020 au Canada, au Québec et en Ontario



Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0136-01

Au Québec, de 2016 à 2020, les élevages porcins ont enregistré un bénéfice net moyen d'environ 94 000 \$ par an (y compris les paiements de programmes). Ce chiffre se situe largement sous la moyenne des fermes canadiennes (-48 %) et ontariennes (-50 %). Si l'on inclut les dépenses liées aux déductions pour amortissement³⁴, la différence entre le bénéfice net des fermes québécoises et celles du reste du Canada augmente (figure 10).

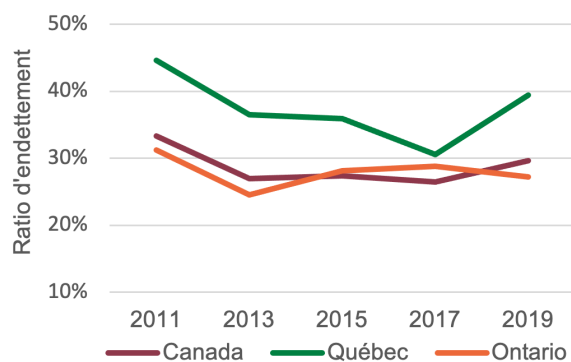
L'écart entre le Québec et les autres provinces, particulièrement l'Ontario, pourrait s'expliquer par l'augmentation de leurs revenus tirés de ventes de porcs de marché et de culture. Au Québec, les entreprises ont moins de revenus liés aux cultures. En outre, en 2020, elles ont subi des impacts liés à l'engorgement des porcs prêts à être abattus et ont connu des augmentations plus rapides du coût de leurs intrants.

La performance moindre des entreprises québécoises par rapport à celles des entreprises des autres provinces productrices du Canada s'expliquerait aussi par d'autres facteurs³⁵. Le manque d'investissement se traduit par un retard de la modernisation des bâtiments porcins. La plus petite taille des fermes ici, comparativement à certaines provinces nuit à l'efficacité du travail. Les élevages du Québec affichent un coût d'alimentation plus élevé.

4.1.4 RATIOS FINANCIERS DES ENTREPRISES PORCINES³⁶

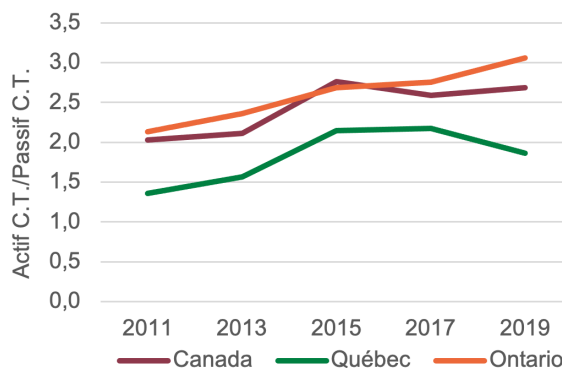
LA SITUATION FINANCIÈRE DES ÉLEVAGES QUÉBÉCOIS SEMBLE S'ÊTRE GLOBALEMENT AMÉLIORÉE

Figure 11 — Évolution de l'endettement



Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes

Figure 12 — Évolution du fonds de roulement



Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes

³⁴ Les déductions pour amortissement se réfèrent aux éléments d'actifs amortissables relatifs aux revenus agricoles (ex. : bâtiments, équipements).

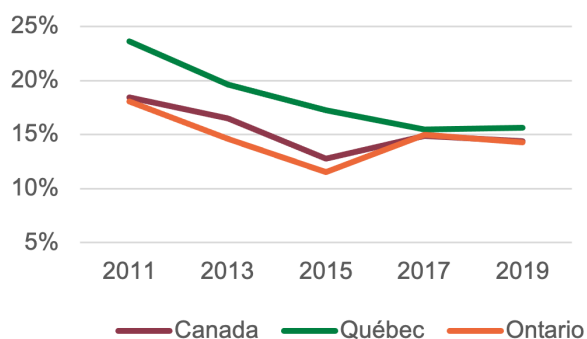
³⁵ [Portrait-diagnostic sur l'évolution de l'environnement d'affaires en secteur porcine \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/portrait-diagnostic-sur-l-evolution-de-l-environnement-d-affaires-en-secteur-porcin)

³⁶ Les données utilisées proviennent de l'Enquête financière sur les fermes réalisée aux deux ans depuis 2015.

Même si la situation financière des fermes québécoises est demeurée sous les moyennes canadienne et ontarienne, les différents ratios montrent une amélioration de la santé financière des élevages porcins au Québec de 2011 à 2019. Le ratio d'endettement a diminué (figure 11), le fonds de roulement a augmenté et la part de la dette à court terme sur le revenu a chuté (figure 13).

De 2011 à 2019, le ratio d'endettement a diminué d'environ 6 % au Québec et d'approximativement 4 % en Ontario (figure 12). Il est cependant demeuré supérieur pour les fermes québécoises, s'établissant à près de 39 % contre 27 % pour leurs homologues ontariennes en 2019.

Figure 13 — Évolution de la part de la dette à court terme sur le revenu



Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes

En ce qui a trait au ratio du fonds de roulement, bien qu'il soit passé de 1,4 à 1,9 pour le Québec, il demeure sous la moyenne canadienne et inférieur à celui de l'Ontario. Un ratio supérieur à 1,5 est idéal selon Financement agricole Canada (FAC)³⁷, mais un ratio trop élevé peut aussi se révéler sous-optimal en matière de placements.

Enfin, la part de la dette à court terme sur le revenu a montré une baisse au Canada, passant de 18 % à 14 %. Cette tendance est d'ailleurs particulièrement importante au Québec, où le ratio a diminué de près de 8 %, ce qui représente près du double de la variation moyenne au Canada. Par conséquent, cette baisse a permis aux élevages québécois de réduire l'écart avec les moyennes canadienne et ontarienne, lequel n'était plus que de 2 % en 2019.

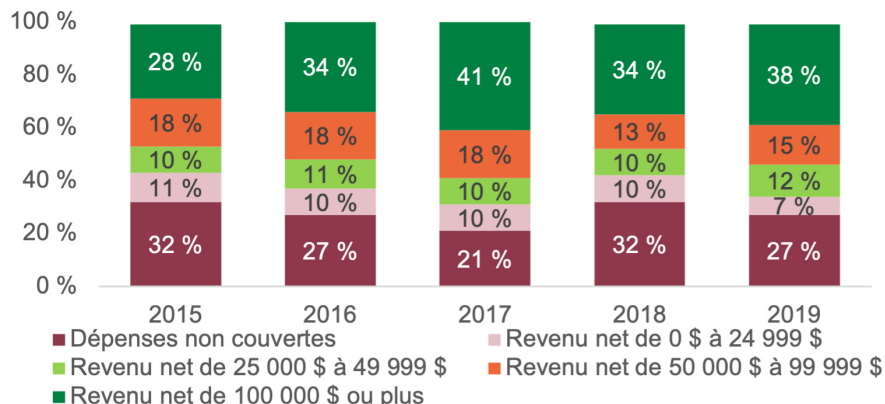
4.1.5 RENTABILITÉ DES ENTREPRISES AU QUÉBEC

De 2015 à 2019, en moyenne 816 entreprises dont la principale source de revenus est la vente de porcs ont participé au programme Agri-stabilité.

Pendant cette période, environ 35 % de ces entreprises ont affiché des revenus nets (y compris les paiements de programmes) de plus de 100 000 \$ annuellement. Notons que cette proportion a atteint un sommet soit près de 41 % en 2017, la seule année de la période où aucune intervention de l'ASRA n'a eu lieu. Inversement, un peu moins de 28 % des producteurs de porcs n'ont pas couvert leurs dépenses (revenu net négatif) durant les mêmes années.

37 FAC <https://www.fcc-fac.ca/fr/savoir/trois-ratios-financiers-pour-mesurer-la-reussite-de-votre-exploitation.html#t1=0>

Figure 14 — Répartition (%) de la couverture des dépenses des entreprises spécialisées en production porcine



Source : La Financière agricole du Québec, programme Agri-stabilité; compilation du MAPAQ

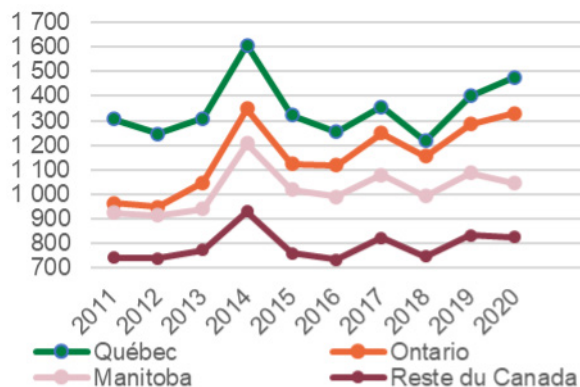
4.2 COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR DE LA PRODUCTION PORCINE

L'analyse de l'évolution des parts de marché calculées à partir des recettes de marché est un baromètre de la compétitivité. Celle-ci peut être définie comme « la capacité d'une compagnie à fabriquer et à vendre des produits qui lui permettent de gagner des parts de marché tout en générant des bénéfices suffisants par rapport aux ressources employées dans le processus de production³⁸ ».

4.2.1 RECETTES MONÉTAIRES

LE QUÉBEC DEMEURE LE LEADER AU CANADA AVEC 30 % DES RECETTES, MAIS L'ONTARIO SE RAPPROCHE AVEC UNE PART DE 28 %

Figure 15 — Évolution des recettes de marché (M\$) du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et du reste du Canada



Source : Statistique Canada et compilation du MAPAQ.

De 2011 à 2020, les recettes de marché de la production porcine du Québec ont connu une hausse annuelle de 1,4 % pour atteindre 1477 M\$. La part québécoise des recettes de marché au Canada est passée de 32 % pour la période 2011-2015 à 30 % pour 2016-2020. Cette baisse s'est faite au profit de l'Ontario, dont

38 Compétitivité de l'agriculture canadienne, rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, mai 2010.

la part des recettes est passée de 26 % à 28 % pour les mêmes périodes. En effet, depuis 2011, les recettes de marché de l'Ontario ont augmenté de 3,6 % par année pour atteindre 1 329 M\$ en 2020. Pour la même année, le Manitoba a enregistré des recettes de marché de 1 046 M\$, ce qui correspond à une hausse moyenne de 1,4 %, toutefois, ses parts des recettes sont demeurées stables à 24 %.

Au Québec, la presque totalité des recettes de marché provient de la vente de porcs destinés à l'abattage, alors qu'en Ontario et au Manitoba, ce type de vente représente 89 % et 78 % des recettes respectivement. Les exportations de porcelets correspondent à 11 % des recettes de l'Ontario et à 22 % de celles du Manitoba.

DES PORCS QUI SONT TOUJOURS PLUS LOURDS AU QUÉBEC

Concernant le marché d'abattage, pendant toute la période d'analyse, le nombre de têtes commercialisées a été relativement stable au Québec (-0,7 %), alors qu'en Ontario, le nombre d'animaux vendus aux abattoirs a augmenté en moyenne de 2,4 % par année. Le nombre de porcelets exportés par l'Ontario a par contre diminué de 6 % en moyenne par année.

Tableau 11 — Évolution du nombre de porcs abattus et du poids d'abattage au Québec, en Ontario et au Manitoba

Province		2011	2016	2020	TCAM 2011-2020
Québec	Nombre de têtes (x 1 000)	7 531	7 219	7 102	-0,7 %
	Poids vif à l'abattage (kg)	123	130	140	1,4 %
Ontario	Nombre de têtes (x 1 000)	4 889	5 281	6 042	2,4 %
	Poids vif à l'abattage (kg)	120	128	131	1,0 %
Manitoba	Nombre de têtes (x 1 000)	4 289	4 588	4 997	1,7 %
	Poids vif à l'abattage (kg)	119	122	125	0,6 %

Source : Statistique Canada; compilation du MAPAQ.

De 2011 à 2020, le poids d'abattage du Québec a augmenté de 1,4 % en moyenne par année. En Ontario, il a également progressé de 1,0 % par année sur cette période. La stabilité du nombre de porcs produits, par opposition aux augmentations des autres provinces, explique la diminution des parts de marché pour le Québec.

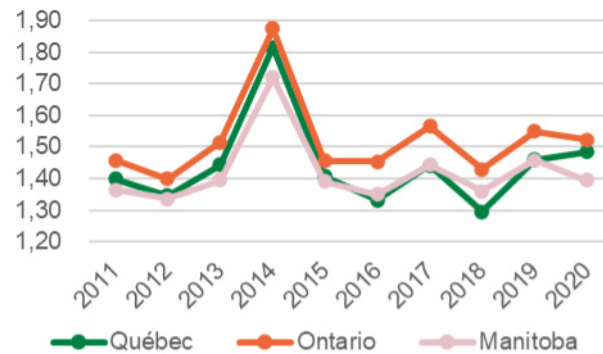
4.2.2 ÉVOLUTION DES REVENUS DE VENTE³⁹

AU QUÉBEC, LE PRIX MOYEN DE LA PÉRIODE 2016-2020 EST INFÉRIEUR AU PRIX MOYEN DE LA PÉRIODE 2011-2015

Au cours de la période 2016-2020, les prix des porcs et des porcelets ont encaissé des baisses respectives de 5 % et de 9 %. Ces diminutions s'expliquent d'une part, par l'inclusion de 2014 dans la période de référence, une année où les prix ont atteint des niveaux records en raison d'éclosions de maladies. D'autre part, les conflits commerciaux des États-Unis avec la Chine et le Mexique ainsi que l'augmentation de la production américaine ont entraîné une baisse du prix du porc aux États-Unis, particulièrement en 2018. Puisque le prix québécois est basé sur ce dernier, cette baisse s'est également répercutée au Québec.

³⁹ Afin de faciliter la comparaison, l'analyse de l'évolution des prix a été ramenée sur un indice de 100, basé sur la moyenne de 2011 à 2015. De ce fait, un indice supérieur à 100 indique une croissance moyenne de 2016 à 2020 comparativement à la période de référence.

Figure 16 — Évolution du revenu par kilogramme de porc (\$/kg vif) à l'abattage au Québec, en Ontario et au Manitoba.



Source : Statistique Canada ; compilation du MAPAQ.

La formule de prix des porcs au Québec a changé dans la plus récente convention de mise en marché, en vigueur depuis 2019. Ainsi, le prix québécois n'est plus uniquement basé sur le prix des porcs vivants américains. Un ratio entre le prix du porc et la valeur reconstituée de la carcasse, compris dans un intervalle entre 90 % et 100 % est maintenant appliqué. Pour 2020, cette nouvelle formule a relevé le prix des porcs en comparaison de l'ancienne méthode d'établissement de celui-ci.

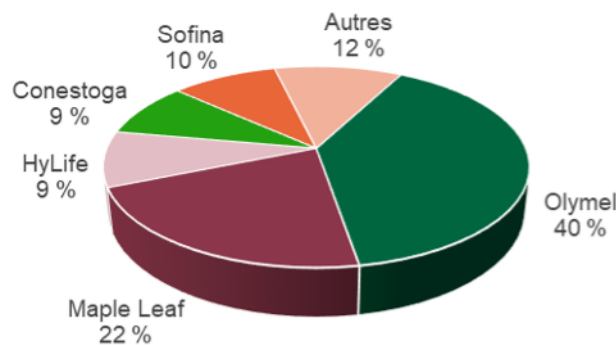
En moyenne, entre les deux périodes quinquennales, les éleveurs de porcs du Québec ont obtenu un revenu par kilogramme vif inférieur de 5 % à celui reçu par leurs homologues ontariens. Par rapport au Manitoba, le revenu moyen du Québec a été supérieur de 2 % durant la première période et plus ou moins équivalent au cours de la deuxième⁴⁰.

5 TRANSFORMATION

5.1 ABATTAGE DE PORCS AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

CONCENTRATION DES SECTEURS DE L'ABATTAGE

Figure 17 — Part d'abattage des grandes compagnies au Canada



Source : Compilation du MAPAQ

⁴⁰ Recettes monétaires, Statistique Canada. Les revenus moyens par porc abattu se calculent en divisant les recettes monétaires de marché provenant de la vente de têtes aux abattoirs (les paiements gouvernementaux étant exclus) par le nombre total de têtes vendues aux transformateurs.

En 2020, les établissements canadiens ont abattu environ 450 000 porcs par semaine. Cinq entreprises se sont partagé 90 % de la capacité d'abattage de porcs au Canada, soit Olymel, Maple Leaf, HyLife, Sofina Foods et Conestoga, avec une douzaine d'abattoirs au total. De ceux-ci, 5 abattoirs de l'Ontario et de l'Ouest canadien pouvaient abattre 2 millions de porcs ou plus par année.

Le secteur américain de l'abattage et de la transformation est six fois plus important qu'au Canada, avec une capacité d'abattage de 2,8 millions de porcs par semaine. En 2020, les États-Unis comptaient 28 abattoirs avec une capacité annuelle dépassant 2 millions de porcs par abattoir. Le plus gros abattoir, situé à Tar Heel en Caroline du Nord, possède une capacité de plus de 9 millions de porcs par an et est la propriété de Smithfield Foods. La concentration dans le secteur de l'abattage est également élevée aux États-Unis, les 5 plus grandes compagnies contrôlant 73 % de la capacité d'abattage totale, dont Smithfield Foods (25 %), JBS USA (18 %) et Tyson Foods (16 %).

5.2 ABATTAGE ET TRANSFORMATION DE PORCS AU QUÉBEC

L'abattage et la transformation de porcs représentent 65 % de toutes les livraisons du secteur québécois de la transformation des viandes⁴¹.

5.2.1 ABATTOIRS SOUS INSPECTION PROVINCIALE

Les établissements sous inspection provinciale abattent environ 50 000 porcs par année. De ces établissements, 13 ont un permis d'abattoir sous inspection permanente permettant la commercialisation de la viande au Québec et 23 ont un permis d'abattoir de proximité qui ne permet pas la vente en gros⁴².

5.2.2 ABATTOIRS SOUS INSPECTION FÉDÉRALE

En 2020, 10 abattoirs appartenant à 7 propriétaires détenaient une licence fédérale permettant d'effectuer l'abattage de porcs et la vente à l'extérieur du Québec et à l'échelle internationale. Avec seulement 5 établissements qui disposent d'une capacité d'abattage annuelle de plus de 1 million de porcs et aucun ne dépassant 2 millions de porcs, la taille des abattoirs du Québec est inférieure à celle des abattoirs du reste du Canada et des États-Unis. Parmi les autres établissements, un se spécialise dans l'abattage de truies de réformes et un autre dans le créneau du porc différencié, notamment biologique. Les sept entreprises propriétaires des abattoirs titulaires d'une licence fédérale sont signataires de la Convention de mise en marché des porcs. Quatre entreprises intègrent l'ensemble des activités de la filière porcine : production, abattage, production d'intrants, transformation des carcasses et troisième transformation.

Parmi les événements significatifs survenus pendant la période étudiée, signalons le transfert en 2019 des activités d'abattage de porcs de Lucyporc vers Oly-Robi et l'Abattoir Jacques Forget, qui a cessé d'abattre des porcs. En 2020, l'abattoir situé à Les Cèdres a été remis en fonction par la CBCo Alliance.

5.2.3 TRANSFORMATION : DÉSOSSAGE, DÉCOUPE ET PRODUITS LIÉS

PRÈS DE 100 % DES PORCS ÉLEVÉS AU QUÉBEC SONT TRANSFORMÉS ICI

L'ensemble des activités de transformation du porc sont présentes au Québec. En plus des abattoirs, on compte 73 établissements titulaires d'une licence fédérale qui récupèrent les sous-produits de l'abattage, par exemple les boyaux, la langue ou le sang, ainsi que des entreprises spécialisées dans la valorisation de ces sous-produits, dont le dépeçage des têtes, la production de saindoux et la revalorisation des produits d'équarrissage et des rejets d'abattoir.

⁴¹ Bioclips, vol. 30, n° 1, 25 janvier 2022 ; *Fabrication de produits de viandes : un secteur dynamique à bien des égards*

⁴² Vente en gros : « toute vente de produits faite à un acheteur pour fins de revente en état ou après préparation, conditionnement ou transformation » ; (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/P-29>).

LA TROISIÈME TRANSFORMATION PERMET DE MIEUX VALORISER LA CARCASSE

Le nombre d'établissements de troisième transformation utilisant la viande de porc au Québec a légèrement diminué depuis 2015, passant de 548 à 518 dont 371 ateliers ayant un permis provincial de préparation de charcuteries en gros et 147 usines de transformation détenant une licence fédérale. Ces usines de troisième transformation préparent essentiellement des charcuteries et des mets préparés et une dizaine d'entre elles se spécialisent dans la découpe en portions normalisées⁴³.

La viande de porc joue un rôle central dans les charcuteries et la préparation de nombreux produits saumurés (ex. : jambon, bacon), de saucissons et de plusieurs produits avec boyau. Pour les charcuteries, les parures et des parties de l'animal peu prisées sont utilisées, ce qui assure une valorisation plus complète des carcasses.

5.2.4 ÉVOLUTION DE L'ABATTAGE DE PORCS AU QUÉBEC

EN 2020, 8,3 MILLIONS DE PORCS ONT ÉTÉ ABATTUS AU QUÉBEC DONT 1,2 MILLION DE L'ONTARIO

Le tableau 12 présente la provenance des porcs abattus⁴⁴ au Québec. Il est possible de constater que les abattoirs québécois ont reçu plus de 1 million de porcs ontariens chaque année durant la période étudiée. Il est à noter que cette tendance s'était amorcée durant la période 2011-2015 alors que le nombre de porcs ontariens abattus au Québec avait doublé pour s'établir à plus de 1 million par année par la suite.

Tableau 12 — Nombre et provenance des porcs abattus au Québec depuis 2016 (en milliers de porcs)

Provenance	2016	2017	2018	2019	2020
Québec	7 238	7 152	7 065	7 084	7 127
Ontario	1 190	1 452	1 432	1 297	1 183
Maritimes	53	67	78	87	87
Total porcs	8 462	8 667	8 573	8 463	8 364

Source : AAC⁴⁵

Tableau 13 — Volume d'abattage pour certaines provinces (en milliers de porcs)

	2011	2016	2020
Québec	8 120	8 462	8 364
Ontario	4 432	4 009	4 667
Alberta	2 662	2 619	2 758
Manitoba	5 322	5 306	5 919
Canada	21 097	21 262	22 557

Source : AAC

Le Québec a abattu 37 % des porcs du Canada en 2020. Cela représente une baisse de la part du Québec dans l'abattage, qui a été maintenue à 40 % de 2016 à 2018 puis à 39 % en 2019. Cette baisse s'explique par les augmentations observées dans les autres provinces et la stabilité du nombre de porcs produits au Québec. L'Alberta, le Manitoba et l'Ontario ont tous les trois augmenté leur volume d'abattage de 2016 à 2020 avec des hausses respectives de 5 %, de 12 % et de 16 %.

⁴³ Ce nombre exclut les ateliers possédant un permis de découpe à forfait sous juridiction provinciale et les boucheries munies d'un permis de préparation générale.

⁴⁴ Sont inclus les quelque 50 000 porcs abattus chaque année dans les établissements provinciaux, et qui représentent moins de 1 % du volume total. Source : MAPAQ, *Statistiques d'abattage des abattoirs provinciales et de proximité par type d'espèce*

⁴⁵ <https://aimis-simia.agr.gc.ca/rp/index-fra.cfm?action=pR&r=593&pdctc=>

5.2.5 ÉVOLUTION ET DÉFIS DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

FUSION ET ACQUISITIONS DANS LE SECTEUR DE L'ABATTAGE

Depuis 2016, le plus important transformateur de porcs au Québec, Olymel SEC, a créé des alliances ou intégré plusieurs partenaires et co-entreprises :

- Un partenariat d'affaires avec ATRAHAN Transformation et le Groupe Robitaille pour l'exploitation commune de leurs activités d'abattage, de découpe et de transformation de la viande de porc ;
- la constitution de la co-entreprise Oly-Robi avec le Groupe Robitaille ;
- l'acquisition de F. Ménard et de son abattoir de porcs situé à Ange-Gardien en Montérégie.

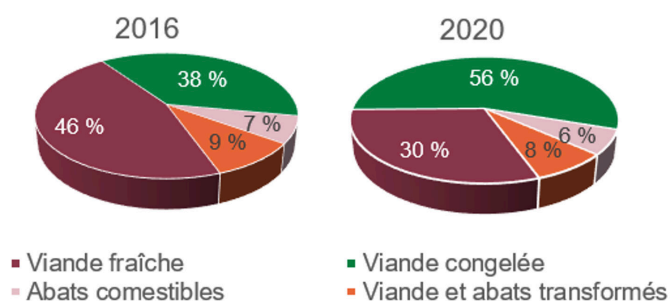
En outre, Olymel a effectué trois acquisitions d'entreprises de transformation : La Fernandière, les Aliments Triumph, et Pinty's en Ontario.

FORTE PERTURBATION DES ACTIVITÉS D'ABATTAGE AVEC LA PANDÉMIE DE COVID-19

Depuis 2020, de nombreuses d'éclosions de COVID-19 ont amené une fermeture ou un ralentissement dans des abattoirs et des ateliers de découpe pour des périodes variables. Les entreprises ont mis en place des mesures sanitaires pour permettre la poursuite de leurs activités. On observe ainsi une diminution de 99 000 porcs abattus en 2020 par rapport à 2019. À ce chiffre s'ajouteraient environ 90 000 porcs prêts à être abattus à la fin de l'année, mais n'ayant pu être écoulés à ce moment⁴⁶. Les retards d'abattage ont des conséquences à la ferme, notamment sur les coûts d'alimentation et le bien-être des animaux. Le programme Agri-relance a permis de compenser une partie de ces coûts supplémentaires d'alimentation en 2020-2021 pour un total de 20 M\$ versés aux producteurs de porcs. Si le secteur a réussi à éviter le recours à l'abattage humanitaire, l'entassement des animaux dans les bâtiments a provoqué diverses problématiques en matière de bien-être animal et de respect des normes, qui nécessitent de maintenir la vigilance.

ACCÈS À LA MAIN-D'ŒUVRE

Figure 18 — Proportions des types de produits exportés (en valeur)



Source : Global Trade Tracker

Accentuée par la pandémie de COVID-19, la problématique de la rareté de main-d'œuvre s'est amplifiée et cela a eu des impacts sur les revenus des transformateurs. Notamment, cette problématique a amené les transformateurs à affecter leur personnel à la préparation de coupes primaires et de produits congelés à plus faible valeur ajoutée. Cette variation a eu lieu au détriment des coupes et des produits frais, dont la valeur à l'exportation est plus élevée.

Pour pallier ce problème, l'embauche de travailleurs étrangers s'est accrue durant la période étudiée⁴⁷. Toutefois, cette solution s'est avérée limitée par le plafond de 10 % de main-d'œuvre pouvant être comblé par des travailleurs étrangers temporaires⁴⁸.

⁴⁶ Les Éleveurs de porcs du Québec, infolettre du 11 décembre 2020.

⁴⁷ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 30 novembre 2021.

⁴⁸ Il est à noter que ce plafond a finalement été haussé jusqu'à 20 % au début de l'année 2022.

5.3 FLUX ÉCONOMIQUES : DYNAMIQUE DU SECTEUR DE L'ABATTAGE ET DE LA TRANSFORMATION AU QUÉBEC EN 2020

LA MAJORITÉ DES ACHATS DES TRANSFORMATEURS SE FONT AUPRÈS DES PRODUCTEURS DU QUÉBEC

En 2020, les achats de matière première par les transformateurs se sont élevés à 2 540 M\$. Ces achats se déclinent de la façon suivante :

- Les producteurs de porcs du Québec ont fourni 58 % de ces approvisionnements pour une valeur de 1 475 M\$.
- Les échanges de matière première entre les transformateurs se sont élevés à 487 M\$.
- Les transformateurs ont importé pour 564 M\$ des autres provinces, dont 249 M\$ pour des porcs vivants et 315 M\$ pour de la viande de porc.
- Enfin, des achats de 14 M\$⁴⁹ provenaient d'autres pays.

Les livraisons des transformateurs de viande porcine sont évaluées à 4 725 M\$. Ces livraisons sont écoulées sur différents segments du marché. Les exportations internationales et interprovinciales représentaient 67 % des livraisons. Les exportations internationales se sont élevées à 1 863 M\$ et étaient constituées principalement de viande fraîche ou congelée ou encore de jambons et d'épaules non désossés. Les ventes sur le marché interprovincial se sont élevées à 1 282 M\$. Une proportion d'environ 23 % (1 093 M\$) de la valeur des livraisons est issue du marché québécois du commerce de détail et des services alimentaires du réseau HRI. Les livraisons de viande entre transformateurs servant à la troisième transformation sont évaluées à 487 M\$.

Figure 19 — Approvisionnement et destination des produits de transformation de la viande porcine au Québec en 2020⁵⁰



Source : Statistique Canada et Institute de la statistique du Québec; compilation du MAPAQ

⁴⁹ Il est à noter qu'il est possible que des importations internationales de viandes soient comptabilisées comme des importations interprovinciales si elles transitent par une autre province.

⁵⁰ Les résultats présentés constituent l'évaluation d'un système complexe. Ils sont à considérer comme un éclairage sur la dynamique du secteur et non selon la valeur au dollar près. L'estimation est basée sur les informations disponibles au moment de la rédaction (été 2021)

6 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE PORCINE AU QUÉBEC

LA FILIÈRE PORCINE SOUTIEN 29 000 EMPLOIS ET GÉNÈRE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE 2,8 G\$

En 2020⁵¹, l'ensemble de la filière porcine, qui comprend les producteurs de porcs, les abattoirs, les ateliers de découpe et les usines de transformation, a généré des ventes de 4,5 G\$, a produit des retombées directes sous forme de valeur ajoutée au Québec de 1,5 G\$⁵² et a soutenu 19 000 emplois directs⁵³. Les retombées indirectes sous forme de valeur ajoutée par les fournisseurs de la filière, dont les fournisseurs pour l'alimentation animale, se sont élevées à 1,3 G\$ et ont permis de soutenir 10 000 emplois. Pour chaque tranche de 10 M\$ de ventes, la filière porcine engendre donc des retombées directes et indirectes de 6 M\$ et procure 65 emplois, ce qui se situe dans la moyenne des retombées des autres filières agroalimentaires au Québec.

Tableau 14 — Retombées économiques liées à la filière de la production de porcs et de la transformation de viande porcine au Québec en 2020 (en millions de dollars canadiens)

	Effets directs — production	Effets directs — transformation	Effets indirects	Effets totaux	Ratio
Main-d'œuvre*	6 987	11 833	10 377	29 197	
Valeur ajoutée	304	1 239	1 272	2 815	61 %
Taxes indirectes	4	9	22	34	
Subventions	(71)	(31)	(2)	(104)	
Variation des stocks	0	0	4	4	39 %
Importations	0	0	1 727	1 727	

* Années-personnes de 2020

Source : Modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec ; compilation du MAPAQ.

UNE PROPORTION DE 61 % DE LA VALEUR DES VENTES DE LA FILIÈRE CORRESPOND À DU CONTENU QUÉBÉCOIS

Pour chaque dollar de vente de la filière, 61 cents ont servi à rémunérer des travailleurs et à rétribuer des entreprises québécoises. Les 39 cents restants ont permis de payer, principalement, les intrants agricoles et non agricoles provenant de l'extérieur du Québec. Il est à noter que le ratio de contenu québécois pour l'ensemble du secteur de la transformation de la viande du Québec est estimé à 64 %.

51 Selon le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec, l'estimation étant basée sur les informations disponibles au moment de la rédaction du présent document (été 2021)

52 La valeur ajoutée inclut les salaires et traitements, les revenus des propriétaires d'entreprises et des sociétés, les amortissements et les intérêts.

53 Selon l'équivalent au temps plein. Par exemple, deux emplois saisonniers de six mois correspondent, en année-personne, à un emploi.

7 RECHERCHE ET INNOVATION

De 2016 à 2020, 304 projets de recherche et d'innovation ont été réalisés dans le secteur porcin au Québec, pour des investissements de près de 40 M\$⁵⁴. En 2019, le *Guide sur les priorités de recherche dans le secteur porcin – horizon 2024*⁵⁵ a été publié.

En novembre 2020, la création de l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc a été annoncée. Cet office permettra le financement de projets liés à la promotion des marchés, aux services de vulgarisation et à la recherche grâce aux prélèvements de droits sur les importations de porcs vivants et de viande de porc⁵⁶.

DD — ACCÈS AU SAVOIR

Plusieurs organismes sont impliqués dans la recherche au Québec. Une maternité de recherche et de formation du Centre de développement du porc du Québec, composée d'un cheptel de 600 truies et dotée d'équipements à la fine pointe de la technologie, est en activité depuis décembre 2020 et a nécessité des investissements de près de 7 M\$. Ceux-ci viennent s'ajouter aux dépenses d'infrastructures de recherche et d'équipements dans le secteur porcin au Québec qui se sont élevées à plus de 5 M\$ de 2016 à 2020.

PRINCIPALES INNOVATIONS DE 2016 À 2020

En ce qui concerne l'alimentation de précision, les recherches ont progressé et ont notamment permis l'utilisation de systèmes de distributeurs automatiques de concentrés de type autobloquant. Plus de 100 000 truies étaient alimentées avec ce système au Québec en 2021, soit près du tiers des inventaires totaux. En outre, elles ont permis la reconnaissance de la méthode du bilan alimentaire pour valider l'efficacité environnementale d'un élevage, déterminer les éléments de régie pouvant être améliorés et à réduire les rejets de phosphore. Divers essais de formulation d'aliments ont également eu cours pour améliorer les performances technico-économiques, valider l'implantation de nouveaux intrants ou réduire l'empreinte environnementale de la production. Il est à noter que le lancement en 2017⁵⁷ de la Chaire de recherche sur les stratégies alternatives d'alimentation des porcs et des volailles a largement contribué à ces progrès.

Les résultats de recherche ont accéléré la transition vers des systèmes de production intelligents, plus durables et plus favorables au bien-être animal, notamment en rendant disponibles des processus et des outils pour l'automatisation de tâches et la numérisation des résultats, des applications d'intelligence artificielle pour la régie des troupeaux ainsi que de nouveaux équipements pour la mise bas et pour le traitement des lisiers. De nouveaux outils de collecte de données en temps réel ont également facilité la gestion des entreprises en calculant rapidement les retombées économiques de certaines décisions.

En matière de génétique, il faut souligner le développement d'un porc résistant au SRRP⁵⁸ par l'édition du génome et l'offre de nouveaux outils technologiques visant à améliorer les prises de mesures de performances et à faciliter la sélection génétique (ex. : caméra, vidéo, évaluation du comportement).

54 Principaux intervenants : Centre de développement du porc du Québec, Chaire de recherche sur les stratégies alternatives d'alimentation des porcs et des volailles de l'Université Laval, Chaire de recherche en salubrité des viandes de l'Université de Montréal, Centre de recherche en infectiologie porcine et avicole de l'Université de Montréal, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, Centre de recherche en sciences animales de Deschambault, Centres de recherche et de développement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de Québec situés à Sherbrooke et Saint-Hyacinthe et universités québécoises.

55 <https://www.cdpq.ca/cdpq.ca/files/d0/d0815c8f-2c69-49ca-90d3-3c3a04d875b4.pdf>

56 [file.aspx \(cpc-ccp.com\)](#)

57 [Chaire/RDC : Centre de transfert sur la nutrition des monogastriques \(ulaval.ca\)](#)

58 <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/22618>

Pour l'amélioration de la qualité des viandes, les travaux de la Chaire de recherche en salubrité des viandes de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal à Saint-Hyacinthe ont notamment favorisé la reconnaissance des bactéries présentes à la surface des carcasses de porcs ce qui a permis d'optimiser le procédé d'abattage et d'améliorer la salubrité des produits, de même que la détermination de produits naturels de remplacement pour les antibiotiques et de moyens de lutter contre l'antibiorésistance. Rappelons que le secteur porcin du Québec s'est engagé à réduire l'usage des antibiotiques de 20 % de 2016 à 2020.

Pour la transformation, des recherches ont permis le développement de solutions de rechange aux nitrites pour la formulation de charcuteries *Clean Label* ainsi que de nouveaux traitements visant à augmenter la durée de vie des charcuteries. Il est à noter que depuis novembre 2020, le secteur peut compter sur la Chaire de recherche sur la qualité et la salubrité de la viande de l'Université Laval.

Enfin, la prévention et la gestion des maladies ont suscité plusieurs travaux, dont l'analyse des actions visant à mieux contrôler les effets de l'influenza porcin, l'élaboration d'outils et de formations en matière de biosécurité pour les producteurs et les transporteurs de porcs de même qu'à la préparation d'un plan d'action pancanadien permettant de faire face à l'arrivée éventuelle au pays de la peste porcine africaine.

8 ENJEUX ET DÉFIS

8.1 ACCÈS À LA MAIN-D'ŒUVRE

La pandémie de COVID-19 a accentué les difficultés de recrutement et de rétention de main-d'œuvre auxquelles le secteur était confronté depuis quelques années, particulièrement dans les abattoirs. Cette problématique s'est maintenant généralisée dans l'ensemble de la filière. Ce déficit de personnel freine le développement des entreprises et des produits. Le recours à la main-d'œuvre étrangère peut certes répondre en partie aux besoins du secteur. Toutefois, le contexte de rareté de main-d'œuvre perdurera et la solution passera aussi par une modernisation des méthodes de travail, des équipements et des infrastructures pour une amélioration de l'attractivité de ces employeurs et l'automatisation d'une partie des tâches.

8.2 ACCEPTABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Les préoccupations des consommateurs quant au bien-être animal et à la diminution des impacts des productions animales sur l'environnement se sont imposées au cours de la dernière décennie. L'arrivée de produits de substitution tels que les protéines végétales et la viande cellulaire se veut une réponse à ces préoccupations et fera pression sur le secteur. L'adoption de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* est venue renforcer la responsabilité des acteurs du milieu à l'égard du maintien de conditions d'élevage reconnues. La montée de certains mouvements, tels l'antispécisme et le véganisme, accentue aussi la pression sur le secteur.

Dans les municipalités, les réticences envers l'implantation ou l'agrandissement de porcheries perdurent. L'intégration et l'implication de la population en périphérie des nouveaux projets porcins apparaissent comme incontournables pour favoriser l'acceptabilité de ces développements ou la modernisation d'infrastructures.

L'accentuation des impacts des changements climatiques vient aussi affecter le secteur porcin, qui doit maintenant adapter ses pratiques et ses infrastructures, par exemple pour sécuriser l'apport en eau et en aliments, et s'adapter aux périodes de canicule dans les bâtiments d'élevage.

8.3 SANTÉ ANIMALE ET MALADIES ÉMERGENTES

L'enjeu sanitaire est prépondérant pour ce secteur, car la propagation de maladies peut non seulement décimer les troupeaux, mais aussi entraîner une fermeture des frontières à l'exportation. Le maintien d'un haut statut sanitaire à l'échelle de la province est un défi constant. La surveillance et la collaboration entre les différents intervenants se sont avérées prometteuses pour le contrôle de maladies à fort impact économique tel le SRRP. Différentes méthodes et approches continuent d'être développées pour améliorer la surveillance, l'identification et le contrôle des maladies. La biosécurité demeure l'outil principal pour la prévention et doit être continuellement améliorée. La propagation de la PPA dans le monde renforce l'importance de la préparation face aux maladies à déclaration obligatoire. Les travaux sur l'élaboration de plans de mesures d'urgence à l'échelle des entreprises, du secteur, du Québec et du Canada, de concert avec tous les intervenants concernés sont à poursuivre.

8.4 ACCÈS AUX MARCHÉS

La période 2016-2020 a bien illustré à quel point l'accès aux marchés internationaux peut être affecté par des événements qui échappent au contrôle des acteurs du secteur, tels que les conflits commerciaux ou politiques, les épidémies, les épisodes climatiques extrêmes, etc. La collaboration entre les gouvernements et le secteur au regard de la préparation, entre autres, face à la PPA est un des moyens de maintenir l'accès aux marchés, en plus des négociations d'ententes commerciales. Finalement, la solidification des liens d'affaires, la proposition de produits différenciés et la diversification des marchés permettent de répartir ou d'amenuiser ces risques.

8.5 AGILITÉ DE LA FILIÈRE ET VISION À LONG TERME

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière des lacunes de coordination et de communication entre les maillons de la filière qui ont nui au respect de certaines normes de bien-être animal et à un arrimage efficace entre la production et les capacités d'abattage.

La concertation et la collaboration entre les acteurs concernés sont primordiales. Une réponse agile aux différents aléas liés aux marchés ainsi qu'aux attentes des consommateurs et de la population en général passe par leur amélioration. À cet effet, les mécanismes de mise en marché doivent prendre en compte ces attentes et s'assurer de leur respect, notamment pour le bien-être animal. Les intervenants du secteur gagnent aussi à collaborer en matière de recherche et de développement pour maintenir une position favorable face aux concurrents canadiens et internationaux.

9 ANNEXES

ANNEXE 1 — CONSOMMATION

Tableau 15 — Consommation nationale de viande de porc dans différents pays (en milliers de tonnes équivalent-carcasse)

	2016	2017	2018	2019	2020	TCAM 2016-2020
Chine	56 086	55 812	55 295	44 866	41 521	-7,2 %
Union européenne	20 844	20 909	21 258	20 425	19 621	-1,5 %
États-Unis	9 476	9 541	9 747	10 066	10 031	1,4 %
Russie	3 138	3 296	3 202	3 363	3 468	2,5 %
Brésil	2 882	2 951	3 043	3 116	2 949	0,6 %
Vietnam	2 662	2 743	2 869	2 493	2 687	0,2 %
Japon	2 625	2 729	2 774	2 714	2 724	0,9 %
Mexique	1 913	1 983	2 116	2 159	2 052	1,8 %
Corée du Sud	1 894	1 926	2 001	2 011	1 980	1,1 %
Philippines	1 732	1 801	1 883	1 806	1 281	-7,3 %
Taiwan	902	919	936	928	914	0,3 %
Autres pays	6 657	6 846	7 105	7 045	6 941	1,0 %
TOTAL MONDE	110 811	111 456	112 229	100 992	96 169	-3,5 %

TCAM : Taux de croissance annuel moyen.

Source : USDA, Foreign Agricultural Service, Livestock and Poultry: World Markets and Trade, octobre 2020 et avril 2021.

ANNEXE 2 — MARCHÉS EXTÉRIEURS ET ÉCHANGES COMMERCIAUX

Tableau 16 — Évolution du volume des exportations de viande et d'abats comestibles des principaux pays exportateurs mondiaux de 2016 à 2020

Type de produits	Année	États-Unis	Espagne	Brésil	Canada	Allemagne	Danemark	Monde
Viande congelée (milliers tonnes)	2016	816	777	628	482	671	387	5 523
	2020	1 491	1 424	901	743	715	577	7 996
	TCAM 2016-2020	16,3 %	16,3 %	9,4 %	11,4 %	1,6 %	10,5 %	9,7 %
	Année	Allemagne	États-Unis	Espagne	Belgique	Pays-Bas	Canada	Monde
Viande fraîche (milliers tonnes)	2016	1 213	798	694	598	613	488	6 219
	2020	1 040	861	707	634	561	446	5 844
	TCAM 2016-2020	-3,8 %	1,9 %	0,4 %	1,5 %	-2,2 %	-2,0 %	-1,5 %
	Année	Allemagne	Espagne	États-Unis	Pays-Bas	Danemark	Canada	Monde
Abats comestibles (milliers tonnes)	2016	672	294	468	255	236	128	3 415
	2020	587	482	403	258	185	145	3 074
	TCAM 2016-2020	-3,3 %	13,2 %	-3,7 %	0,3 %	-5,9 %	3,1 %	-2,6 %
	Année	Allemagne	États-Unis	Espagne	Pologne	Pays-Bas	Canada	Monde
Viandes et abats transformés (milliers tonnes)	2016	517	388	218	260	250	122	3 301
	2020	460	375	322	317	273	125	3 470
	TCAM 2016-2020	-2,9 %	-0,8 %	10,2 %	5,1 %	2,3 %	0,7 %	1,3 %

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ

Tableau 17 — Variation des importations du secteur porcin québécois de 2016 à 2020

	Année	Viande fraîche	Viande congelée	Abats comestibles	Viande et abats transformés	Animaux vivants*
Valeur (milliers de dollars)	2016	8 604	54 041	3 586	17 599	175
	2020	1 452	51 515	3 129	18 908	56
	TCAM 2016-2020	-35,9 %	-1,2 %	-3,3 %	1,8 %	-24,9 %
Volume (tonnes, *nombre de têtes)	2016	2 228	9 201	2 286	1 302	240
	2020	378	8 846	1 611	1 397	91
	TCAM 2016-2020	-35,8 %	-1,0 %	-8,3 %	1,8 %	-21,5 %

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ

ANNEXE 3 — PRODUCTION

Tableau 18 — Production (x 1 000 tonnes métriques équivalent-carcasse)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Part 2018	Part 2020
Chine	48 905	51 070	49 500	52 350	53 800	56 710	54 870	52 990	54 518	54 040	42 550	36 340	48 %	38 %
Union européenne comportant 28 pays	22 010	22 627	22 953	22 526	22 450	22 540	23 249	23 866	22 758	23 156	22 996	23 219	21 %	24 %
États-Unis	10 442	10 186	10 331	10 555	10 580	10 368	11 121	11 320	11 611	11 943	12 543	12 845	11 %	13 %
Autres	10 114	10 329	10 347	10 800	11 069	10 734	10 601	10 776	10 783	11 093	11 211	11 033	10 %	12 %
Brésil	3 130	3 195	3 227	3 330	3 370	3 400	3 519	3 700	3 725	3 763	3 975	4 125	3 %	4 %
Russie	1 844	1 920	2 000	2 075	2 190	2 510	2 615	2 870	2 959	3 155	3 324	3 611	3 %	4 %
Vietnam	2 090	2 090	2 130	2 175	2 220	2 431	2 548	2 701	2 741	2 811	2 430	2 467	3 %	3 %
Canada	1 788	1 771	1 797	1 840	1 835	1 805	1 899	1 914	1 958	1 955	2 000	2 115	2 %	2 %
Total	100 323	103 188	102 285	105 651	107 514	110 498	110 422	110 137	111 053	111 916	101 029	95 755	100 %	100 %

Source : USDA

Tableau 19 — Nombre de truies en production (x 1000 têtes)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Brésil	2 960	2 890	2 925	2 900	2 910	2 900	2 930	2 940	2 945	2 950	2 975	3 005
Chine	50 100	49 100	47 500	49 280	49 250	50 000	47 000	44 000	42 500	43 610	37 000	30 000
États-Unis	-	5 744	5 694	5 759	5 595	5 573	5 749	5 898	6 007	6 041	6 231	6 217
Canada	-	1 381	1 316	1 270	1 177	1 241	1 279	1 228	1 244	1 215	1 227	1 261
Union européenne comportant 28 pays	-	9 356	9 004	8 735	8 540	8 603	8 410	8 274	8 286	8 055	8 089	8 066
Espagne	-	1 624	1 634	1 550	1 492	1 626	1 669	1 667	1 623	1 677	1 732	1 740
France	-	1 116	1 103	1 076	1 043	1 035	1 011	986	998	1 018	984	1 035
Danemark	-	1 286	1 239	1 229	1 258	1 245	1 237	1 236	1 260	1 243	1 244	1 273

Union européenne : truies saillies; Canada : truies ayant mis bas de juillet à décembre; États-Unis : truies ayant mis bas de juin à décembre; Brésil : truies en inventaire au début de l'année.

Sources : USDA, Eurostat et AAC; compilation du MAPAQ

RÉALISATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Sous-ministériat aux marchés, à la transformation et aux politiques intergouvernementales

COORDINATION ET RÉDACTION

Direction du développement des secteurs agroalimentaires
Sarah-Claude Vanlandeghem

COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

Sous-ministériat aux marchés, à la transformation et aux politiques intergouvernementales
Direction du développement des secteurs agroalimentaires
Direction du développement du secteur de la transformation alimentaire

Sous-ministériat aux politiques bioalimentaires, aux programmes et à l'innovation
Direction de la planification, politiques et études économiques
Direction à la science, à l'innovation et aux programmes

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments
Direction de la santé animale
Direction des stratégies d'inspection et de la réglementation

Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel
Direction de l'appui à l'agriculture durable

RELECTURE

Félicien Hitayezu, Yvon Forest et Pierre Dumoulin

COLLABORATIONS SPÉCIALES

L'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière
Les abattoirs de porcs signataires de la convention de mise en marché
Les Éleveurs de porcs du Québec
La Financière agricole du Québec
Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture

SOUTIEN TECHNIQUE ET PHOTOGRAPHIES

Direction du développement des secteurs agroalimentaires
Direction des communications

RÉVISION LINGUISTIQUE

Des mots et des lettres

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
Format : [PDF]
ISBN : 978-2-550-91717-5

ANNEXE 4

**Les Éleveurs de porcs du Québec,
*Mémoire déposé dans le cadre de l'évaluation périodique des Éleveurs de porcs du
Québec dans la mise en marché des porcs, 2016-2021***

***Version finale avec les questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du
Québec et les réponses des Éleveurs de porcs du Québec***

Mémoire

déposé dans le cadre
de l'Évaluation périodique des
Éleveurs de porcs du Québec
dans la mise en marché des porcs
2016-2021

Version finale

avec les questions de la Régie des marchés agricoles
et alimentaires du Québec et les réponses des
Éleveurs de porcs du Québec

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
Mise en contexte	3
Suivi des recommandations antérieures de la Régie	5
Gouvernance et administration de l'Office	12
Filière porcine québécoise	14
Mise en marché	14
Communications et relations publiques	26
Promotion des marchés	28
Recherche et développement	30
Enjeux et opportunités pour la prochaine période	30
Autres sujets identifiés par la Régie	32
Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et réponses des Éleveurs de porcs du Québec	39
Conclusion	48
Annexes	49
Niveau d'importance dans le choix d'être éleveur indépendant ou à forfait	50
Évolution des taux de porcs avec estomac plein et de porcs sans tatouage	51
Tableau des décisions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec à l'égard de dossiers des Éleveurs de porcs du Québec	52
Prix des exportations québécoises FAB abattoir vs LM_PK602	56
Répartition des exportations québécoises de viande porcine par destination en volume - 2019 à 2022 fév	57
Appui des Éleveurs de porcs du Québec au sein de projets de recherche, développement et transfert - Période 2015-2020	58

Introduction

Les Éleveurs de porcs du Québec réalisent leur 5^e exercice d'évaluation périodique des interventions qu'ils ont effectuées, en tant qu'office, dans la mise en marché des porcs pour la période de 2016 jusqu'en avril 2022.

Au-delà de cette obligation réglementaire prévue à l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, la réalisation d'un tel exercice permet de brosser un portrait à jour du secteur porcin et de rendre compte, devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et les différents partenaires, des efforts réalisés en vue d'accomplir les objectifs généraux du *Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec*.

Les enjeux et les défis ont été nombreux au cours de la période visée par ce mémoire. Nous espérons que sa lecture permettra de témoigner des résultats concrets obtenus par les activités réalisées par l'organisation, dans le cadre du *Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec*, au cours de cette période, et qu'elle favorisera le rayonnement positif de la production et de sa filière.

Mise en contexte

Brève présentation de l'Office

Fondés en 1966, les Éleveurs de porcs du Québec forment une fédération de syndicats professionnels en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Ainsi, depuis près de 56 ans, les Éleveurs défendent les intérêts de près de 2 735 éleveurs de porcs, répartis dans sept syndicats régionaux. Ils sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles et au Conseil canadien du porc. Les syndicats affiliés, par ailleurs, réservent un poste spécifique pour la relève au sein de leur conseil d'administration.

La mission

Au fil des ans, la mission et les actions des Éleveurs de porcs du Québec ont évolué pour refléter les enjeux et pour tenir compte du développement de l'élevage porcin au Québec. Les Éleveurs sont au service de leurs membres, en partenariat avec les acteurs de la filière porcine et en harmonie avec la société. Ils mettent tout en œuvre pour :

- Être un leader au sein de la filière porcine québécoise.
- Assurer la prospérité et le développement durable des entreprises porcines du Québec.
- Offrir un produit de qualité supérieure à tous les consommateurs.
- Offrir un maximum d'information et de formations aux éleveurs pour qu'ils soient des moteurs de changement et de réussite.

Les principales responsabilités des Éleveurs

En 2019, les dépenses totales du secteur porcin du Québec se sont élevées à 4,7 milliards de dollars pour une valeur ajoutée de 2,78 milliards de dollars à l'économie québécoise. Au Québec, la filière porcine emploie quelque 27 000 personnes, dont environ 11 500 personnes dans le secteur de la production. Quelque 70 % de la production porcine québécoise est exportée, ce qui représente près de 45 % des exportations canadiennes (en valeur). Ces cinq dernières années, le porc du Québec a été exporté dans plus de 125 pays, au point où il représente, de nos jours, 8 % du commerce mondial du porc. Localement, 80 % du porc frais consommé a été produit et transformé au Québec.

Depuis plusieurs années, notre province figure parmi les principaux exportateurs de porcs sur l'échiquier mondial. Le maintien de cette présence sur les marchés mondiaux est le fruit du travail conjugué des Éleveurs de porcs avec l'ensemble des partenaires de la filière, de la génétique à la transformation de la viande. Un recours judicieux aux différents outils disponibles au Québec pour ordonner et coordonner la mise en marché a également facilité l'essor du secteur.

Les principales responsabilités des Éleveurs de porcs du Québec consistent à administrer le *Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec*, à appliquer le *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs*, à appliquer plusieurs autres règlements pertinents au secteur porcin en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et à négocier avec les acheteurs les conditions de mise en marché du produit.

Voici la description des événements importants survenus pendant la période visée par l'évaluation, lesquels ont eu ou auront une influence sur les actions et les résultats décrits dans les différentes sections du mémoire :

- L'avènement des ententes particulières dans la Convention de mise en marché des porcs 2016-2019. En effet, l'introduction d'un système de publication d'offres d'ententes particulières permet dorénavant de gérer le changement d'assignation d'un site de production à un acheteur et donc de répondre à l'objectif d'assurer la mobilité des éleveurs. De plus, du fait que les ententes particulières puissent comporter diverses exigences liées à la production, elles offrent la possibilité aux acheteurs de faire connaître, aux éleveurs, les caractéristiques recherchées pour leurs porcs afin de répondre aux besoins de leurs divers marchés. Ce nouvel outil ouvre donc la porte au développement de porcs différenciés et à valeur ajoutée.
- La peste porcine africaine en Chine a chamboulé les marchés, à un point où le Québec y est devenu le premier exportateur. En parallèle, la maladie a contraint les pays exportateurs à accélérer la mise en place de mesures de prévention et d'intervention, toujours en cours d'ailleurs au Canada et au Québec.
- La modification de la formule de prix basée désormais sur la valeur de la découpe.
- La reconnaissance du soutien à l'investissement pour la modernisation et la mise aux normes des bâtiments en matière de bien-être animal pour demeurer compétitif et pour répondre aux attentes sociétales.
- La création d'un comité de travail sur la pénurie de la main-d'œuvre et les représentations auprès des ministères concernés.
- Le nombre élevé de porcs en attente et la difficulté de leur écoulement qui ont été engendrés par la COVID-19, la pénurie de main-d'œuvre et la grève à l'usine de découpe de Vallée-Jonction.
- Le portrait diagnostique sur l'évolution de l'environnement d'affaires (réalisé par le Groupe AGÉCO), qui a été suivi de l'élaboration du plan stratégique de la filière porcine.

Suivi des recommandations antérieures de la Régie

Recommandation 1

Maintenir et promouvoir le dynamisme de la filière comme lieu de concertation, d'action et de mobilisation.

La filière a réalisé plusieurs initiatives en lien avec son plan stratégique 2015-2020. Les actions ont été présentées aux rencontres de suivi sectoriel et à la rencontre annuelle de suivi de la politique bioalimentaire. En parallèle, les membres du comité de coordination de la filière ont amorcé la réalisation, accompagnés du Groupe AGÉCO, de la planification stratégique 2022-2027.

Spécifiquement sur l'enjeu des investissements, les représentants de la filière porcine québécoise ont rencontré le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), André Lamontagne, le 14 mars 2019. Lors de cette rencontre, les intervenants de la filière ont uni leur voix pour exposer le sérieux retard de l'investissement en production porcine au Québec.

À la suite de cette rencontre, les représentants de la filière porcine et le ministre de l'Agriculture ont convenu de brosser rapidement un portrait rigoureux et consensuel selon les mandats suivants :

- Élaborer un portrait et une analyse des facteurs explicatifs du retard de l'investissement dans les infrastructures de la production porcine au Québec.
- Recenser les avancées, les initiatives et les investissements récents sur lesquels s'appuie l'actuel positionnement de la filière porcine québécoise.
- Formuler des recommandations permettant de stimuler, à court terme, les investissements, incluant l'éventualité d'ajuster le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) à la réalité particulière de la production porcine québécoise.

La filière a produit (à la suite d'un mandat à MCE Conseils) une analyse du retard de l'investissement en exposant les facteurs conjoncturels, structurels, internes et externes qui expliquent le sous-investissement observé aujourd'hui dans le secteur.

Le rapport a aussi abordé, en s'appuyant sur les investissements récemment réalisés, les raisons qui justifient un réinvestissement massif dans ce secteur. Le document indique également comment stimuler l'investissement en production porcine et identifie les meilleurs incitatifs pour déclencher un réinvestissement rapide.

C'est avec cette toile de fond que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a mandaté le Groupe AGÉCO pour réaliser un portrait éclairé, neutre et actualisé de l'environnement d'affaires du secteur porcine afin de valider sa compréhension des défis du secteur et définir la façon la plus performante de le soutenir.

Recommandation 2

Mobiliser la filière pour le développement et la mise en œuvre d'un plan de modernisation des infrastructures de production porcine afin d'assurer la place du secteur porcine sur les marchés en croissance et sur le marché québécois.

Dans un contexte d'affaires caractérisé par les exigences croissantes des marchés et une rareté de la main-d'œuvre, le secteur porcine a formulé des demandes pour un soutien accru du gouvernement, notamment pour appuyer les investissements importants nécessaires pour la modernisation des bâtiments d'élevage, dans le but de demeurer compétitif. En parallèle, le gouvernement du Québec a précisé ses attentes dans le cadre de la Politique bioalimentaire à l'égard des secteurs agroalimentaires québécois qu'il souhaite « prospères, durables, ancrés sur le territoire et engagés dans l'amélioration de la santé des Québécois ».

Le Groupe AGÉCO a donc produit, pour le compte du MAPAQ, à l'automne 2020, un Portrait diagnostique sur l'évolution de l'environnement d'affaires du secteur porcine en collaboration avec un comité de suivi regroupant des représentants du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec (FADQ).

La réalisation du portrait évolutif a établi un état de la situation du secteur du point de vue de sa structure, de la santé financière des entreprises, de leur compétitivité et de leurs performances techniques. Le portrait indique aussi comment le secteur porcine se compare par rapport aux zones de production concurrentes. À cette fin, plusieurs comparaisons ont été effectuées avec d'autres provinces canadiennes (principalement l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta) et quelques États américains.

Dans le plan de travail, il est inscrit que « les intervenants sont d'accord que des travaux plus approfondis soient menés par la filière sur les aspects de la compétitivité pour que le secteur puisse tirer profit des marchés en croissance et pour accaparer une plus grande part du marché québécois et canadien ». La filière assurera un suivi au rapport en mettant en œuvre différents projets.

Recommandation 3

Accompagner le Plan stratégique de la filière par une analyse des risques de la filière dans son ensemble, en portant une attention renouvelée aux éléments qui influent sur la compétitivité de celle-ci. S'assurer de faire la mise à jour du plan d'action des Éleveurs de porcs et du Plan stratégique de la filière en réponse aux risques décelés et aux actions entreprises ou à entreprendre.

Les Éleveurs accompagnent les membres de la filière dans la mise en œuvre des actions du Plan stratégique de la filière. À cette fin, ils réalisent des analyses de risques de la filière en fonction de facteurs domestiques et internationaux. Les travaux portent sur des analyses de sensibilité sur le taux de change, sur des conditions de marché (barrière tarifaire et non tarifaire) et sur des ententes commerciales. Pour les facteurs internes, les analyses portent sur les coûts de transaction, les technologies, les programmes et la réglementation ainsi que sur les économies d'échelle dans son ensemble. Tous ces éléments exercent une influence sur la compétitivité.

Le plan stratégique précise aussi qu'en matière de cohabitation, de bien-être animal et de santé porcine, le maintien du statut sanitaire élevé de l'industrie et la réponse aux attentes du citoyen sont des enjeux prioritaires.

Recommandation 4

Poursuivre la mise en œuvre du premier rapport de responsabilité sociale et consacrer les énergies requises, avec les autres intervenants, au maintien du haut statut sanitaire du secteur porcin québécois afin de conquérir les marchés.

Les Éleveurs de porcs du Québec ont publié leur deuxième rapport de responsabilité sociale en novembre 2017. Ce rapport pousse encore plus loin la démarche entreprise avec le premier rapport de 2014. C'est la suite logique des actions que les Éleveurs de porcs ont posées au cours des dernières années. Rappelons qu'en 2010, l'organisation s'était donné des indicateurs de développement durable en agriculture, lui permettant de mesurer le progrès accompli à la ferme dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques. En 2012, l'organisation était alors devenue la première au monde à effectuer l'analyse complète du cycle de vie de ses activités de production porcine en dressant les bilans environnemental et socioéconomique.

Réalisé conjointement avec le Groupe AGÉCO, le rapport de responsabilité sociale positionne l'organisation dans une démarche officielle d'amélioration continue et de reddition de comptes. Les éleveurs ainsi qu'une trentaine d'organisations et d'entreprises partenaires ont été consultés au sujet de leur perception des enjeux prioritaires en matière de gouvernance, d'environnement, de bien-être animal, de santé animale et de salubrité, d'économie, de bien-être des travailleurs et de cohabitation harmonieuse.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la production porcine québécoise est l'un des plus performants au monde. Selon les données de la *World Food LCA Database 3,5* (WFLDB, 2020), le bilan de GES de la production de porcs au Québec est 25 % inférieur au bilan de GES moyen des cinq principaux pays exportateurs de porcs (États-Unis, Allemagne, Espagne, Danemark, Canada). Ce résultat s'explique en partie par les conditions climatiques qui contribuent à réduire les émissions de GES liées à l'entreposage du lisier et par l'utilisation de l'hydroélectricité produite au Québec.

Le bilan de l'eau consommée de la production porcine québécoise est l'un des plus performants au monde. Selon les données de la *World Food LCA Database 3,5* (WFLDB, 2020), le « bilan eau consommée » de la production porcine québécoise est 45 % moins élevé que le bilan moyen des cinq principaux pays exportateurs de porcs (États-Unis, Allemagne, Espagne, Danemark et Canada). Ce résultat s'explique en particulier par le fait que la plupart des ingrédients inclus dans l'alimentation du porc québécois proviennent du Québec, une région qui nécessite peu d'irrigation. À titre d'exemple, le maïs, qui constitue plus de 50 % de l'alimentation du porc, n'a pas besoin d'être irrigué lorsqu'il est cultivé au Québec, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il pousse dans des régions plus arides.

Grâce au programme bien-être animal (BEA^{MC}) et à sa certification obligatoire, les éleveurs démontrent qu'ils sont engagés à fournir les meilleurs soins à leurs animaux. Au Canada, la traçabilité est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2014. Elle constitue un outil important qui permet d'identifier les animaux, les établissements et les véhicules potentiellement contaminés. Les données recueillies grâce à la traçabilité doivent permettre aux autorités sanitaires gouvernementales d'agir efficacement et rapidement pour circonscrire un cas de maladie exotique.

De plus, en lien avec ces orientations, les Éleveurs de porcs du Québec sont fiers de remettre chaque année le Prix Responsables par nature à une entreprise porcine pour souligner les pratiques exemplaires mises en œuvre sur les fermes et auprès de la communauté. Ce prix permet également d'illustrer concrètement la démarche de responsabilité sociale entreprise par les Éleveurs de porcs du Québec en 2014. L'innovation et l'avant-gardisme

sont au cœur des bonnes pratiques mises en application par les Éleveurs, particulièrement en matière de saine gestion de l'environnement, de gouvernance, de bien-être animal, de santé et de salubrité, de mieux-être des travailleurs ainsi que pour les bonnes relations avec la communauté. Le Prix Responsables par nature est une belle occasion de montrer ce qui se fait de mieux dans la production.

Les thèmes prioritaires pour le comité de travail en santé, qualité, recherche et développement des Éleveurs de porcs du Québec visent à :

- favoriser la santé et la biosécurité des élevages;
- faciliter l'adaptation des entreprises aux nouvelles normes en matière de bien-être animal;
- améliorer la rentabilité des élevages, notamment par la réduction des coûts d'alimentation;
- poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité et la salubrité du produit, particulièrement à l'égard de l'utilisation judicieuse des antibiotiques.

Autres résultats en vue du maintien d'un haut statut sanitaire

- Implication considérable au sein de l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP), notamment pour continuer l'excellent travail sur les maladies émergentes (diarrhée épidémique porcine et delta coronavirus porcin) ainsi que pour la préparation d'un plan de mesures d'urgence en cas de maladies exotiques (ex. : peste porcine africaine). Le Québec a été beaucoup moins touché par la diarrhée épidémique porcine que les autres provinces canadiennes.
- Mise en place d'une gouvernance « santé filière » efficace à la suite, notamment, de la grande concertation organisée dans le cadre d'un projet pour réduire l'impact du syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP). Il y a eu ajout des volets des maladies endémiques et du dossier des antibiotiques au mandat de l'EQSP et la mise en place de deux comités sur deux dossiers spécifiques : le comité des maladies endémiques porcines et le comité consultatif sur l'usage judicieux des médicaments.
- Publication d'un plan de santé pour les maladies endémiques porcines 2020-2025 par l'EQSP. Ce plan est issu des travaux du comité des maladies endémiques porcines qui constituera aussi un plan de travail pour la filière. Le plan comporte quatre axes (qui concernent principalement le SRRP et l'influenza) et près de 50 actions, dont plusieurs sont déjà en cours, entre autres celle visant à fournir un vaccin autogène provincial contre l'influenza (une première au Canada). Voir le site suivant : http://www.accesporcqc.ca/nsphp/portail/publications/pub_dl.php?dir=1778&download=plan_sante_maladies_endemiques_2020-2025.pdf
- Programme de financement par les Éleveurs de porcs pour la réalisation de projets visant la réduction de l'impact du SRRP. Trois projets ont été financés pour un total de 76 531 \$, provenant de la part des Éleveurs.
- Ajout d'un nouveau règlement, rendant obligatoire le volet adhésion à la veille sanitaire provinciale (VSP) sur le SRRP à la suite d'une décision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Pour le volet statut, en moyenne, 91 % des sites du Québec ont un statut valide sur une base volontaire.
- Réalisation de 700 audits de biosécurité à la ferme pour accompagner les éleveurs dans l'implantation de mesures de biosécurité visant l'atteinte d'un meilleur contrôle des maladies (un record au sein du Canada). Pour plus d'information sur la VSP : https://vsp.quebec/wiki/doku.php?id=audit_conforme

- Bonification de la surveillance du SRRP (tests, séquençages, rapports).
- Dix groupes de contrôle du SRRP démontrant une grande mobilisation des producteurs et de la filière pour améliorer la santé des troupeaux par des actions concrètes et régionales. Dix des douze régions du Québec où des porcs sont élevés sont desservies par un groupe de contrôle. Environ 86 % des sites d'élevage de ces régions adhèrent à un groupe.
- Participation active au montage de campagnes du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ), qui sont une initiative du MAPAQ (SRRP et antibiotiques).

Recommandation 5

Que les modèles d'affaires choisis par les producteurs guident l'Office dans ses actions au cours des prochaines années. La Régie recommande aux Éleveurs de porcs, tout en maintenant une organisation de mise en marché selon l'intérêt collectif et en assurant une mise en marché efficace et ordonnée, de poursuivre une régulation de la mise en marché qui s'appuie sur des consultations et des communications continues avec les producteurs.

Libre choix du modèle d'affaires

Le libre choix du modèle d'affaires demeure encore aujourd'hui l'un des fondements qui guident plusieurs des actions menées par les Éleveurs. En ce sens, il apparaît toujours pertinent de veiller au maintien d'un juste équilibre entre les modèles de production.

Pour y arriver, l'entreprise porcine doit pouvoir :

- Être en mesure de maintenir un statut sanitaire élevé afin de réduire au minimum les coûts et les pertes liés à la maladie.
- S'appuyer sur des gestionnaires aguerris ayant accès à des ressources professionnelles compétentes en mesure de les guider et de les soutenir.
- Prendre les dispositions nécessaires pour maximiser les revenus tirés du marché et s'assurer d'une juste répartition de ceux-ci entre les différents partenaires de la filière.
- Compter sur des programmes de sécurité des revenus qui lui assureront une couverture adéquate des risques liés aux marchés.
- Avoir accès au crédit, dont elle aura besoin afin de continuer d'investir pour l'amélioration de sa compétitivité.

Plusieurs des actions entreprises par les Éleveurs et qui sont relevées dans le présent mémoire viennent en appui à l'atteinte de ces conditions gagnantes.

Prendre le pouls des éleveurs

En 2016, les Éleveurs de porcs du Québec ont mandaté la firme CROP afin de mener une étude auprès de leurs membres pour évaluer leur perception à l'égard de l'avenir de la production porcine au Québec.

L'étude a été menée auprès des éleveurs, indépendants et à forfait, sur les enjeux auxquels l'industrie porcine faisait face au moment du sondage et pour les cinq à dix années suivantes. Aussi, l'un de principaux objectifs était de mieux comprendre les motifs qui ont fait opter les éleveurs pour leur modèle d'affaires respectif actuel ainsi que les facteurs qui pourraient les inciter à changer de modèle.

Parmi les faits saillants de l'étude se trouvent les motivations à être éleveur indépendant ou à forfait et l'intention quant au changement de statut d'éleveur. À cet effet, même si la plupart des motivations mesurées avaient un impact sur le choix de leur statut, les éleveurs ont identifié deux motivations dominantes dans chaque cas.

Éleveurs indépendants :

- Avoir un revenu plus intéressant (80 % - très important).
- Avoir une autonomie dans les prises de décisions (70 % - très important).

Éleveurs à forfait :

- Stabilité du revenu (73 % - très important).
- Diminution du niveau de risque (61 % - très important).

Voir les schémas en annexe à la page 41.

Quel que soit leur statut actuel, l'écrasante majorité des éleveurs de porcs n'avait pas l'intention de changer de statut au cours des cinq prochaines années. Les résultats relevaient cependant le fait qu'un cinquième (20 %) des éleveurs indépendants affichaient tout de même une certaine incertitude à cet égard en répondant ne pas savoir quelle était leur intention, comparativement à 7 % des éleveurs à forfait.

Les résultats de ce sondage ont servi à la planification et au déroulement du Forum stratégique sur l'avenir de la production porcine, un événement tenu le 10 novembre 2016. Cette journée, organisée par les Éleveurs de porcs, avait permis aux 260 éleveurs et intervenants présents d'échanger sur les enjeux, mais surtout de réfléchir sur l'avenir du secteur porcin au Québec.

Par ailleurs, la petite taille relative de l'industrie porcine québécoise et des infrastructures d'abattage et, dans une moindre mesure, de production, fait qu'elle ne peut pas compétitionner sur les coûts dans un marché de commodité. La capacité à se différencier et à générer une valeur ajoutée est donc cruciale pour assurer sa rentabilité et sa compétitivité. Cet enjeu nécessite une forte coordination, voire concertation, entre les maillons dans une vision à long terme.

Dans ce contexte, la mise en marché collective donne les moyens aux Éleveurs de prendre action lors de situations problématiques, dont celles en lien avec l'écoulement des porcs. Par ailleurs, la mise en marché collective permet aux acteurs d'innover dans la production d'un porc différencié par l'entremise des conventions de mise en marché. De fait, alors que la Convention de mise en marché des porcs 2009-2013 a permis, par le biais des assignations, de créer un rapprochement entre les éleveurs et les acheteurs et d'accroître le temps de réaction aux différents besoins du marché, la Convention 2016-2019 a, quant à elle, permis aux acheteurs de mieux faire connaître leurs attentes à l'égard des caractéristiques attendues des porcs produits.

En effet, c'est par l'entremise du concept des ententes particulières et d'un système de publication d'offres d'ententes particulières, accessibles à tous les éleveurs, que les acheteurs annoncent leur besoin d'obtenir des porcs supplémentaires Qualité Québec ou des porcs élevés avec des particularités répondant à un marché donné.

Création du comité pour l'élevage à forfait

Les Éleveurs de porcs ont mis en place, en décembre 2012, un comité d'éleveurs pratiquant l'élevage à forfait. Des groupes de discussion ont permis de dégager cinq grandes catégories d'attentes à l'égard de l'organisation des Éleveurs, soit :

1. Aller vers un revenu équitable et des relations d'affaires saines.

2. Améliorer l'accès et la présentation de demandes de subvention.
3. Améliorer la circulation de l'information.
4. Valoriser le métier d'éleveur de porcs et briser l'isolement par des occasions de réseautage.
5. Élaborer un contrat-type pour les éleveurs à forfait.

Le comité de travail sur l'élevage à forfait, composé d'un éleveur de chaque région et d'un membre du conseil d'administration des Éleveurs, a identifié des pistes de travail. À ce jour, les travaux ont porté prioritairement sur la réalisation d'une étude du coût de production d'un éleveur à forfait pour le volet engraissement et sur l'amélioration de l'accessibilité aux programmes de La Financière agricole du Québec.

Recommandation 6

La Régie encourage les producteurs à persévérer dans leurs activités entourant la promotion du porc du Québec, la qualité sanitaire des élevages et la fierté envers le produit.

De nombreuses activités

En plus des actions en santé décrites à la recommandation 4 et de celles résumées dans la section « Promotion des marchés » de ce document, on dénombre également les initiatives énumérées ci-dessous pour promouvoir le porc du Québec et exprimer la fierté envers le produit :

- Création, en 2015-2017, d'un outil numérique de collecte à la ferme de la consommation d'antibiotiques et réalisation d'un portrait complet de cette consommation pour tous les types d'antibiotiques. Une première au Canada.
- Établissement, en 2018-2020, d'une cible de réduction de 20 % de la consommation d'antibiotiques par les fermes porcines du Québec en 2020 par rapport à 2016. C'est un projet filière (coordonné par l'EQSP) exécuté par l'Université de Montréal et suivi par l'équipe des Éleveurs. La cible a été largement dépassée.
- Réduction, par les producteurs du Québec, de leur utilisation d'antibiotiques deux fois plus importante que les producteurs des autres provinces selon les données du Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (PICRA).
- Diffusion de formations, de capsules vidéo, d'articles et de fiches informatives afin de mobiliser et d'accompagner les producteurs dans leur utilisation judicieuse des antibiotiques à la ferme. Dans le même intervalle, les Éleveurs ont participé au développement, à la demande du MAPAQ, d'une campagne PISAQ dédiée au dossier des antibiotiques et visant à apporter un soutien individualisé aux producteurs de porcs.
- Mise en place des nouveaux programmes de la plateforme Excellence du porc canadien (EPC), soit PorcSALUBRITÉ, PorcBIEN-ÊTRE et PorcTRAÇABILITÉ, lesquels permettent notamment la mise en pratique des exigences du nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs d'élevage : le Québec sera, en 2022, la première province à avoir intégralement déployé les nouveaux programmes.
- Déploiement par les Éleveurs, au chapitre de la traçabilité, des actions de suivi personnalisées auprès de leurs membres afin d'obtenir un des meilleurs taux de conformité dans la double déclaration à l'échelle canadienne.

L'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc

Il faut aussi mentionner, qu'après plusieurs années de démarches et de suivis auprès des autorités fédérales, l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc a été créé en novembre 2020. Cette instance s'accompagne de la mise en place d'un prélèvement sur les produits porcins importés au Canada de façon à lui permettre de financer des initiatives de promotion et de recherche au Canada.

La filière porcine se réjouit de la mise en place de cet office qui viendra soutenir le secteur au pays. Au moment de rédiger le texte, les prélèvements devaient être effectués à partir de mai 2022.

Le conseil d'administration de l'office est composé de représentants de chaque province et des importateurs. C'est à l'office qu'incombe la responsabilité de décider des projets qui devront être priorités dans les prochains mois. Les indicateurs de performance seront déterminés en lien avec les priorités. Les premiers projets devraient s'amorcer en 2023.

Gouvernance et administration de l'Office

Dans un souci constant d'améliorer son efficacité, et dans le contexte des changements survenus au sein de la direction générale, les Éleveurs ont fait appel, en 2020, à un consultant expert en gouvernance. Les constats et les recommandations qu'il a émis ont permis à l'organisation de faire un pas de plus vers la modernisation de ses façons de faire et de travailler selon des pratiques exemplaires en matière de gouvernance.

La structure de gouvernance

Comme illustré dans l'organigramme ci-dessous, les Éleveurs de porcs du Québec peuvent compter, pour la réalisation de leur mission, sur l'assemblée générale, leur conseil d'administration et leur comité exécutif. Ces instances sont composées d'éleveurs provenant de toutes les régions du Québec.

Aussi, les administrateurs s'adjoignent de nombreux comités pour s'acquitter de leurs responsabilités, dont des comités réglementaires, régis par le Plan conjoint ou les règlements généraux, comme les deux comités de mise en marché et le comité de vérification interne et finances, ainsi que des comités consultatifs qu'ils mettent sur pied afin de répondre à des besoins spécifiques.

Enfin, pour la réalisation des mandats, les administrateurs s'appuient sur la direction générale et sur son équipe de permanents.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration des Éleveurs de porcs du Québec est constitué de 12 administrateurs. Les postes sont répartis de la façon suivante :

- Le président des Éleveurs, élu par l'assemblée générale.
- Le 1^{er} vice-président, élu par l'assemblée générale.
- Le président de chacun des sept syndicats affiliés aux Éleveurs.

- Le vice-président des Éleveurs de porcs de la Beauce et des Deux Rives.
- Le président de chacun des comités de mise en marché.

Sont éligibles aux postes de président et de 1^{er} vice-président, les éleveurs de porcs membres d'un syndicat affilié aux Éleveurs. Un poste de 2^e vice-président, élu par l'assemblée générale, est réservé aux présidents des syndicats affiliés ou au vice-président des Éleveurs de porcs de la Beauce et des Deux Rives sur élection.

Le comité exécutif

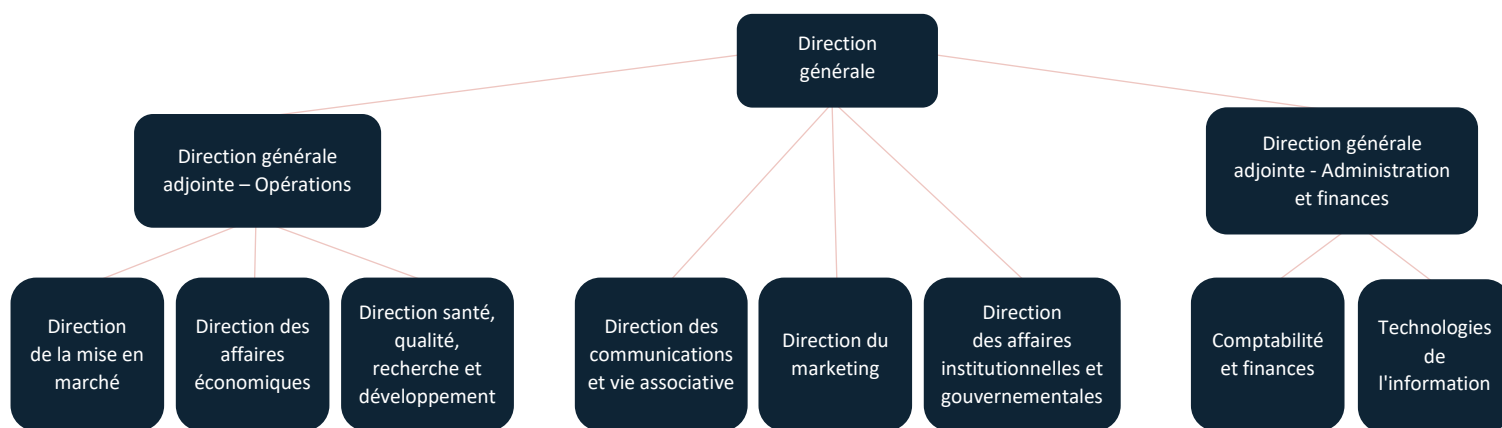
Le comité exécutif des Éleveurs de porcs du Québec administre les affaires courantes et exécute les mandats qui lui sont confiés par le conseil d'administration. Il est composé du président des Éleveurs, des deux vice-présidents et de deux membres élus par le conseil d'administration.

Code d'éthique et de déontologie

Les règlements généraux des Éleveurs et de l'Office prévoient chacune des règles concernant l'éthique et la déontologie des administrateurs et des membres de tout comité. Ces règles forment le code d'éthique et de déontologie, lequel est signé par tout administrateur et membre de comité.

Structure administrative

En 2021, en suivi aux changements apportés à la direction générale, les Éleveurs de porcs du Québec se sont donné une nouvelle structure administrative par la mise en place de deux directions générales adjointes. Ils sont donc dirigés par des directions, regroupées sous la direction générale et les deux directions générales adjointes.



Faits saillants financiers de la période

À l'assemblée générale annuelle (AGA) 2014, un plan de financement pour les années 2015 à 2020 a été adopté. Selon l'estimation de la production et de l'évolution des besoins, il avait été convenu d'une augmentation des contributions chaque année. Depuis 2015, il n'y a eu, en fait, qu'une seule augmentation. Les hausses de contributions n'ont pas été mises en place en raison de l'augmentation considérable du poids des porcs, car la contribution des porcs d'abattage est passée d'une contribution par tête à une contribution par tranche de 100 kg, occasionnant ainsi un apport non prévu au financement de l'organisation en raison de l'accroissement des poids. On constate néanmoins que l'évolution des revenus ainsi que celle des dépenses n'ont pas eu de croissance très significative.

Il avait été convenu, à l'AGA de 2019, de maintenir un statu quo au chapitre des contributions, avec la possibilité de les ajuster pour un projet spécial. C'est ainsi qu'une contribution spéciale a été mise en place en 2020 pour financer le projet de modernisation du langage de programmation de l'organisation, soit une contribution fixe établie pour une durée de trois ans.

Filière porcine québécoise

Portrait succinct de la filière, rôle et actions de l'Office au sein de celle-ci

La filière porcine soutient 27 000 emplois et génère des retombées économiques sous forme d'une valeur ajoutée équivalente à 2,78 G\$.

L'ensemble de la filière porcine, qui comprend les éleveurs de porcs, les abattoirs, les ateliers de découpe et les usines de transformation, a généré des ventes de 4,7 G\$, des retombées directes au Québec de 2 G\$ et a soutenu 15 600 emplois directs. Les retombées indirectes, sous forme de valeur ajoutée par les fournisseurs de la filière, s'élevaient à 0,8 G\$ et ont permis de soutenir 11 800 emplois. Pour chaque tranche de 10 M\$ de dépenses, la filière porcine engendre donc des retombées directes et indirectes de 6 M\$ et procure 60 emplois, ce qui se situe dans la moyenne des retombées des autres filières agroalimentaires au Québec.

La filière porcine québécoise assure la pérennité et la notoriété du secteur porcin en favorisant la synergie entre les divers acteurs impliqués. Ainsi, l'élevage de porcs bénéficie d'un modèle de développement unique, reposant sur la concertation entre tous les intervenants en aval et en amont de la production. La filière porcine s'assure de répondre aux exigences des consommateurs et de la société en matière d'environnement et d'acceptabilité sociale, de qualité du produit, de conditions d'élevage et de retombées économiques.

Les éleveurs participent au comité de direction de la filière et, compte tenu des enjeux, se chargent de la réalisation de plusieurs actions en lien principalement avec les enjeux de consommation et de cohabitation. Les éleveurs soutiennent grandement la réalisation de la documentation et la présentation aux diverses tribunes et rencontres.

Mise en marché

Les conventions de mise en marché des porcs

La Convention de mise en marché des porcs 2016-2019

L'environnement d'affaires lors de la négociation de la Convention de mise en marché des porcs 2016-2019 est plus favorable que celui qui avait cours lors de la négociation de la convention précédente, soit la Convention 2009-2013, qui a été reconduite jusqu'en 2015. Cette convention ayant des retombées positives, les Éleveurs, tout comme les acheteurs, expriment alors une volonté de continuité de celle-ci avec :

- La garantie d'approvisionnement des acheteurs par l'attribution et l'assignation de tous les porcs aux acheteurs/abattoirs.

- L'utilisation de la référence de prix américaine.
- Les normes de qualité.

La Convention de mise en marché des porcs 2016-2019 a également été caractérisée par l'introduction de mécanismes favorisant :

- Le changement d'abattoir possible pour les éleveurs.
- La reconnaissance de nouveaux acheteurs.
- La régulation des porcs en attente.

Changement d'abattoir

Le maintien du mode de calcul des attributions des acheteurs selon le nombre de porcs abattus par acheteur au cours des 12 derniers mois demeure. Le mécanisme d'assignation, qui présente l'inconvénient de restreindre la mobilité des éleveurs et de limiter conséquemment le développement de nouveaux liens d'affaires, est toutefois revu. L'assignation se fait dorénavant par le biais d'ententes particulières. Un système de publication d'offres d'ententes particulières accessibles à tous les éleveurs est en effet la mécanique retenue afin de leur permettre de changer d'abattoir.

Par ailleurs, les ententes particulières, qui peuvent comporter des exigences liées à la production ou à la livraison des porcs, permettent également aux acheteurs d'annoncer leurs besoins d'obtenir des porcs supplémentaires Qualité Québec ou des porcs avec des particularités, permettant ainsi de répondre à un marché donné. À titre d'exemple, en 2017-2018, près de 25 nouvelles ententes particulières ont été offertes par les acheteurs, totalisant quelque 50 ententes publiées sur le site Web Accesporc des Éleveurs depuis l'entrée en vigueur de la Convention de mise en marché des porcs en février 2016.

En raison du nombre élevé et diversifié d'ententes, des outils ont été conçus à l'intention des éleveurs pour les guider dans l'analyse de celles-ci et faciliter la prise de décision sur le choix de la meilleure entente pour leur entreprise.

- Modification du site Internet Accesporc, introduisant une section conçue pour la publication des ententes particulières.
- Développement d'une interface Web, dans la section privée du site, afin d'alléger et de sécuriser le processus d'adhésion aux ententes particulières et la confirmation des changements lors des nouvelles périodes d'assignation.
- Publication d'un tableau synthèse des ententes, et notamment des particularités qu'elles comportent, pour permettre aux éleveurs de réaliser plus efficacement un premier tri et de cibler les ententes qui semblent les plus intéressantes en fonction de leurs objectifs.
- Développement d'un simulateur de grille de classement visant à mesurer l'impact de l'application d'une grille de classement offerte dans une entente particulière.

Les Éleveurs ont par ailleurs vu au développement d'une formation pour veiller à ce que les éleveurs aient accès à des ressources professionnelles pouvant les guider dans l'évaluation des conditions prévues dans les différentes ententes particulières offertes par les acheteurs. Sous l'invitation des Éleveurs, une vingtaine de conseillers en gestion ont participé à la journée de formation en novembre 2016.

Ainsi, alors que les ententes particulières ont été introduites pour gérer le changement d'assignation d'un site de production à un acheteur, elles ont également offert la possibilité aux acheteurs de faire connaître,

aux éleveurs, les caractéristiques qu'ils recherchaient à l'égard des porcs, et conséquemment de répondre aux besoins de leurs divers marchés. Ce nouvel outil a donc grandement contribué au développement de porcs différenciés et à valeur ajoutée.

Reconnaissance de nouveaux acheteurs

Une autre nouveauté apportée à la Convention 2016-2019 concerne l'ajout de dispositions particulières à l'égard d'un nouvel acheteur qui, pour se qualifier comme tel, doit :

- Afficher et conclure des ententes particulières avec des éleveurs.
- Être prêt à recevoir un volume d'attribution d'au moins 50 000 porcs par année.
- Être reconnu comme acheteur en début de la période d'assignation au cours de laquelle il entreprend ses abattages.
- Abattre la totalité des porcs visés par les offres d'ententes dans la période en cours ou au cours de la période d'assignation suivante.

Dans la foulée de ces nouvelles dispositions, deux nouvelles entreprises d'abattage et de transformation ont été reconnues comme acheteurs au sens de la Convention, soit Viandes Giroux inc., en juin 2016, et CBCo Alliance inc., en octobre 2020. Notons qu'à la suite de la fermeture des Viandes Giroux inc., l'abattoir 9220-7158 Québec inc. (Lamarche), situé à Racine, a procédé à l'acquisition de cet abattoir et au transfert officiel de ses opérations d'abattage à East Angus. L'abattoir Lamarche a alors pris le nom de 9369-5989 Québec inc. ou Viandes Giroux (1997).

Régulation des porcs en attente

Un nouveau système de gestion de l'écoulement des porcs

L'écoulement des porcs est un enjeu de longue date. Il en fut encore question lors de l'arbitrage de la Convention 2016-2019. Dans sa décision d'octobre 2015, la Régie s'exprime en ces termes :

« La Régie constate que la convention ne traite pas vraiment de la question des porcs en attente. Or, ce problème récurrent crée un obstacle important à une mise en marché efficace et ordonnée des porcs. »

« La Régie invite les parties à discuter de la question des porcs en attente et à trouver des mécanismes à l'intérieur de la convention pour régler ce problème. »

À la suite de la signature d'une entente de collaboration, en octobre 2015, les Éleveurs et Olymel s'attaquent résolument à ce problème. C'est ainsi qu'à l'issue de nombreuses réunions de travail, un nouveau système, soit le Système de gestion des prévisions et des livraisons (SGPL) d'Olymel, est mis en place, en octobre 2018, pour assurer l'écoulement optimal des porcs.

Le Planificateur : un outil en appui au suivi de l'écoulement des porcs

Dans le cadre de la mise en œuvre du SGPL, un comité Olymel-Éleveurs a également été mis en place dans le but d'effectuer un suivi hebdomadaire des données de prévisions et d'abattage. Il a aussi pour mandat de déterminer les stratégies visant à prévenir et à gérer, au besoin, les surplus de porcs. Lors de ses rencontres hebdomadaires (qui se tiennent encore aujourd'hui depuis la signature de l'entente, fin octobre 2018), le comité Olymel - Éleveurs analyse, à partir du Planificateur, les données pertinentes sur une période de dix semaines (trois semaines passées, semaine en cours et six semaines à venir) et planifie les mesures appropriées à mettre de l'avant pour favoriser l'écoulement des porcs.

Un tel suivi régulier de l'écoulement permet d'anticiper les surplus et d'agir plus rapidement. Il favorise ainsi une communication hâtive aux éleveurs à qui l'on peut proposer des moyens pour écouler leurs porcs de façon optimale. En plus de ces rencontres formelles d'échanges, un suivi constant est effectué auprès des représentants d'Olymel afin de régler, au fur et à mesure, les cas problématiques de porcs en attente.

Enfin, selon l'expérience acquise avec le SGPL – Olymel, le comité de suivi a vu à apporter les ajustements requis aux méthodes en place de façon à atteindre au mieux les objectifs déterminés d'écoulement des porcs.

Par ailleurs, afin d'assurer un soutien aux producteurs à l'égard du mécanisme de compensation des porcs en attente, la direction de la Mise en marché des Éleveurs effectue systématiquement une requête informatique à la fin de chacune des périodes de semaines écourtées pour identifier les dossiers présentant une perte de plus d'un point d'indice. Des réclamations pour les dossiers qui se qualifient sont ensuite adressées aux acheteurs concernés.

Déclarations d'entrées de porcelets

En complément à la mise en œuvre du SGPL - Olymel, la direction de la Mise en marché a accompagné près d'une centaine d'éleveurs dans l'amélioration de leurs déclarations d'entrées de porcelets pour que leurs prévisions de sorties se rapprochent le plus possible de la quantité de porcs en inventaire dans la porcherie.

La précision des prévisions de l'ensemble des éleveurs permet d'obtenir un portrait plus juste des livraisons à venir et donc de prendre des mesures mieux adaptées aux situations rencontrées.

La Convention de mise en marché des porcs 2019-2022

La réévaluation du prix de référence était l'élément central de la négociation de la convention devant mener à la Convention 2019-2022.

Les deux objectifs fondamentaux à cet égard étaient :

- D'assurer une répartition juste et équitable des revenus entre les éleveurs et les acheteurs.
- De reconnaître la qualité des porcs du Québec et leur valeur sur les marchés nord-américains et d'exportation.

Le prix, le prix et le prix

Décrochage historique du prix

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention de mise en marché des porcs 2009-2013, le prix de vente correspond au prix de vente des porcs aux États-Unis, comme il est stipulé dans le rapport LM_HG201. Constatant un écart grandissant entre ce prix et la valeur des carcasses reconstituées, les Éleveurs de porcs ont, à l'automne 2016, mandaté un consultant afin de jeter un premier regard sur l'évolution des mécanismes de détermination du prix aux États-Unis. Forts des constats qui ont été alors dégagés, les Éleveurs ont par la suite réalisé plusieurs démarches qui ont finalement conduit au dépôt d'une requête à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le 22 septembre 2017, en vue d'introduire, dans la convention, un mécanisme d'ajustement de la formule de prix qui tienne compte de la valeur de la viande sur les marchés.

Voici le fil chronologique des événements :

Fin 2015 et début 2016

- Observation d'un décrochage entre le prix du porc et celui de la viande de porc vendue sur les marchés (« cutout »).

Février 2017

- Mission en Iowa pour rencontrer des représentants du Département de l'agriculture américain (USDA) et divers intervenants de l'industrie porcine américaine pour approfondir la compréhension de l'évolution des références et des mécanismes de fixation des prix du porc et de la viande de porc aux États-Unis.

Avril 2017

- Rencontres individuelles avec les acheteurs signataires de la convention pour les informer des conclusions tirées de la mission en Iowa.
- 27 avril – Présentation du rapport de la mission économique réalisée en Iowa au comité de travail de la Convention de mise en marché des porcs par les Éleveurs et Forest Lavoie Conseil. Inscription des travaux sur la référence de prix auprès du comité de travail de la Convention de mise en marché des porcs.

Juin 2017

- 8 juin – Adoption, à l'assemblée générale annuelle des Éleveurs, d'une résolution à l'effet de poursuivre les démarches et d'envisager le dépôt d'une requête à la Régie sur un ajustement de la formule de prix.
- 13 juin - Dépôt par les Éleveurs d'un plan de travail sur la référence de prix et d'un avis d'intervention à court terme au comité de travail de la Convention.

Août 2017

- 29 août – Dépôt, par les Éleveurs, d'une proposition d'ajustement à la formule de prix au comité de travail de la convention.

Septembre 2017

- 19 septembre - Rejet des acheteurs de la proposition des Éleveurs, sans contre-proposition ni ouverture d'évaluation de la référence de prix.
- 22 septembre - Dépôt d'une requête à la Régie pour arbitrage accéléré en ajustement de la formule de prix.

Décembre 2017

- 11 décembre - Audiences de la Régie pour entendre les acheteurs et les Éleveurs sur la recevabilité de la requête en ajustement de la formule de prix.
- 21 décembre - Conférence de gestion lors de laquelle la Régie rend sa décision de juger la requête des Éleveurs recevable et confirme qu'elle entendra la cause en février 2018.

Janvier 2018

- 11 janvier - Conférence de gestion avec la Régie au cours de laquelle les acheteurs ont demandé de reporter en avril les audiences prévues en février pour cause d'indisponibilité de leurs avocats et de leurs témoins experts.

Avril 2018

- Début des audiences à la Régie le 13 avril en présence d'environ 70 éleveurs. Les Éleveurs y ont exposé le décrochage historique entre le prix des porcs et la valeur des découpes (*cutout*) qui prévaut depuis l'automne 2015 et les répercussions engendrées par ce déséquilibre dans le partage des revenus entre les maillons de la production et de la transformation. La proposition d'ajustement à la formule de prix déposée par les Éleveurs visait à corriger ce déséquilibre.
- Poursuite des audiences le 25 avril avec des pourparlers entre les Éleveurs et les acheteurs. Les Éleveurs ont finalement accepté de retirer leur requête en échange d'une entente avec les acheteurs, homologuée par la Régie, qui balise un processus de négociation accélérée de la nouvelle convention. La particularité de ce processus est qu'il s'agissait d'une dénonciation ciblée des articles de la convention. Pour les Éleveurs, la dénonciation portait principalement sur l'ajustement de la référence de prix.

Dans la décision 11555 qu'elle a rendue le 29 avril 2019, la Régie a acquiescé aux principes défendus relativement à l'importance que les éleveurs aient accès à un prix plus représentatif de la valeur de leurs porcs sur les marchés. Dans cette perspective, elle a accepté la proposition soumise par les Éleveurs à l'effet d'introduire un mécanisme de correction du prix qui s'appuie sur la valeur de la viande de porc sur le marché américain. Aussi, en reconnaissance de l'absence de ractopamine en tant qu'attribut du porc québécois, une prime de 2 \$/100 kg Qualité Québec s'est ajoutée à cette formule.

Par ailleurs, la Régie a estimé que l'augmentation du prix des porcs et la prime accordée justifiaient une plus grande rigueur en matière de qualité. À cet effet, elle conclut qu'une pénalité pourra être déduite par l'acheteur pour les problématiques de tatouage, d'estomacs pleins et de malpropreté des porcs.

Enfin, de façon inattendue, cette décision est applicable à compter du 7 février 2019, date d'échéance de la précédente convention.

La Régie et sa décision

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est revenue sur sa décision, le 12 mars 2020, d'appliquer rétroactivement la nouvelle Convention de mise en marché des porcs au 7 février 2019. La période d'application de la convention a été fixée au 30 avril 2019 au 29 avril 2022 a-t-elle finalement tranché à la suite d'audiences tenues les 29 et 30 août 2019.

À ce sujet, il est important de retenir que la Régie n'a pas modifié le fondement de sa décision du 30 avril 2019 et, en ce sens, la nouvelle formule de prix basée sur le prix de la découpe (*cutout*) a été maintenue dans son intégralité.

Deux nouvelles dispositions à la Convention 2019-2022

L'entrée en vigueur de la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022 a également marqué l'entrée de deux nouvelles dispositions, l'une sur la qualité des porcs, l'autre sur le transport. À cet égard, deux plans d'accompagnement ont été élaborés à l'intention des éleveurs afin de les aider à se conformer à celles-ci.

Plan de travail sur la mise à jeun, le tatouage et la propreté des porcs

Les Éleveurs ont convenu avec Olymel, en septembre 2019, d'un plan de travail misant sur l'accompagnement des producteurs le suivi auprès d'eux à l'égard de la mise à jeun, du tatouage et de la propreté des porcs en vue d'effectuer la mise en application de l'article 4.1.3 de façon progressive et cohérente.

Ce plan a en effet été élaboré compte tenu de cette nouvelle disposition de la convention permettant à un acheteur de transmettre un avis de non-conformité et d'imposer une pénalité à un éleveur qui livre des porcs non conformes à l'égard de ces trois aspects de la qualité. L'objectif fondamental était donc d'aider les éleveurs à améliorer la qualité des porcs livrés dans les abattoirs à l'égard de la mise à jeun, du tatouage et de la propreté des porcs, avec le souci d'assurer l'équité entre tous les éleveurs, et à leur éviter une pénalité.

Les séances d'information et les rencontres individuelles d'accompagnement tenues avec de nombreux éleveurs dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de travail ont permis d'échanger sur les bonnes pratiques et sur les solutions aux problématiques rencontrées.

Également, les Éleveurs ont systématiquement procédé à l'analyse du dossier des producteurs ayant reçu un avis de non-conformité ou une pénalité pour s'assurer que les conditions préalables à la transmission de tels avis, par l'acheteur, avaient été respectées. En complément, un suivi personnalisé a été effectué auprès de ces producteurs pour faire en sorte qu'ils comprennent bien toutes les étapes du processus et qu'ils évitent le plus possible de recevoir des pénalités.

Ce travail d'accompagnement et de suivi a porté ses fruits, car les taux de tatouage et de mise à jeun des porcs livrés chez Olymel se situent aujourd'hui à plus de 99 %, ce qui démontre clairement l'atteinte des objectifs attendus d'amélioration de la qualité.

Voir les graphiques en annexe à la page 42.

Plan de travail sur le transport

Un plan de travail a également été élaboré par les Éleveurs, avec la collaboration d'Olymel, pour accompagner les éleveurs à se conformer aux nouvelles exigences introduites par le biais de l'article 14.7 de la Convention 2016-2019 et qui s'ajoutent aux normes existantes sur le transport des porcs.

Selon cette nouvelle disposition, les éleveurs et les transporteurs doivent, dans les 24 mois suivant le début de la convention, utiliser des camions conçus spécifiquement pour le transport des porcs et pouvant contenir un minimum de 90 porcs. L'objectif est d'être plus efficace lors du déchargement des porcs à l'abattoir et de diminuer les délais d'attente avant le déchargement, mais également d'améliorer la biosécurité et le bien-être animal.

L'objectif de la démarche des Éleveurs consistait à aider les producteurs à trouver une solution pour se conformer, en leur expliquant les fondements de cette nouvelle exigence. Les Éleveurs leur ont notamment fourni des outils, tels que la liste des transporteurs de leur région, si bien que tous les producteurs sont depuis conformes au nouvel article.

Notons qu'en mars 2021, compte tenu de la problématique de livraison des porcs à l'abattoir de Vallée-Jonction, une entente est intervenue avec Olymel afin d'exempter, de l'application de l'article 14.7, les producteurs et les transporteurs qui acceptent de livrer à cet abattoir des porcs dans les plages horaires de soir et du dimanche.

Abattage prioritaire des porcs assignés

Une autre préoccupation relevée lors de la négociation de la convention portait sur la priorité d'abattage. En effet, l'article 2.3 stipule que :

« Les Porcs doivent être offerts aux Acheteurs de façon prioritaire à tout autre acheteur; concurremment, les Acheteurs doivent acheter et abattre les Porcs dans un Abattoir autorisé selon la Convention de façon prioritaire à tout autre porc. »

Cet énoncé s'appuie sur la notion que les acheteurs et les producteurs doivent évoluer dans un environnement leur permettant une gestion optimale de leurs opérations : les acheteurs visent un approvisionnement régulier, favorisant une utilisation optimale de leur capacité d'abattage; les éleveurs, un écoulement régulier et prévisible, permettant la livraison de porcs répondant aux besoins des marchés et assurant le meilleur coût de production possible.

La mise en place du SGPL a certes facilité les communications entre les Éleveurs et Olymel, en plus d'apporter certaines améliorations à l'écoulement des porcs. Cependant, on observe encore, à certaines périodes de l'année, des retards d'abattage notables pour des porcs annoncés selon les règles. Cette situation demeure préoccupante.

Application de la Convention de mise en marché 2019-2022 et recours devant la Régie

Si les conséquences de la COVID-19 ont été très peu perceptibles dans les services offerts par les Éleveurs, elles ont été plus ressenties au chapitre du prix de vente et de l'écoulement des porcs.

La COVID-19 et le prix

En effet, malgré les nombreuses tentatives d'en venir à une entente, les Éleveurs ont dû défendre la formule de prix de la Convention de la mise en marché des porcs devant la Régie face à des acheteurs qui invoquaient des coûts d'exploitation supplémentaires en raison de la pandémie pour demander la suspension de certaines dispositions de la convention. Ils proposaient que le prix payable en vertu de la convention soit réduit entre le 27 avril et le 12 septembre 2020.

Par la Décision 11830 du 10 juin 2020, la Régie a tranché en faveur de l'application de la formule de prix, avec la fenêtre 90 % - 100 %, convenue en vertu de la convention. Elle a cependant ajouté une balise, empêchant le ratio entre le prix des porcs vivants (rapport LM_HG201) et la valeur de la carcasse reconstituée (rapport LM_PK602) de descendre sous un seuil historique de 65 %. Cette décision avait été rendue pour application du 27 avril au 16 juillet 2020.

Considérant par ailleurs que la situation de la pandémie incitait à la prudence, la Régie a cru prudent de reconduire, à trois reprises, la mesure du ratio plancher de 65 %, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Dans les faits, le prix a été révisé à la baisse jusqu'au 28 mai 2020, la nouvelle balise de 65 % ne s'étant pas appliquée par la suite. À cet égard, mentionnons que la Chine, en 2019 et 2020, a importé massivement du porc pour combler son déficit d'approvisionnement engendré par la peste porcine africaine qui décimait ses troupeaux. Les acheteurs du Québec ont donc pu compter sur ce marché pour exporter, à bon prix, des coupes peu transformées, ce qui leur a permis, malgré la pandémie et le manque de main-d'œuvre, de dégager des surplus au cours de l'année 2020.

Avec l'établissement d'un seuil temporaire de 65 %, la Régie n'a pas, encore une fois, modifié la formule de prix. Elle a plutôt tenu compte d'une situation exceptionnelle, dont les effets devaient être limités dans le temps. Il était en effet important pour l'organisme de ne pas dénaturer la formule de prix prévue à la convention et de permettre le maintien et l'application du mécanisme de la fenêtre 90 % - 100 %.

La COVID-19 et l'écoulement des porcs

La pandémie de COVID-19 – et son effet sur l'écoulement des porcs – aura plongé les éleveurs dans une crise sans précédent avec un volume excédant les 100 000 porcs en attente au plus fort de la deuxième vague survenue à l'automne-hiver 2020. Les éleveurs ont usé de toutes les stratégies possibles pour gérer au mieux leurs bâtiments, avec des porcs plus lourds dans plusieurs cas.

Pour leur part, les Éleveurs de porcs ont effectué des suivis quotidiens auprès des abattoirs. Plus spécifiquement, du côté d'Olymel, différentes stratégies ont été mises en place pour favoriser l'écoulement, à court et moyen terme, et atténuer, dans la mesure du possible, les effets sur les entreprises porcines. Une stratégie de vente de porcelets à l'extérieur du Québec a notamment été mise en œuvre pour libérer de l'espace dans les bâtiments et réduire le nombre de porcs devant être abattus dans les abattoirs d'Olymel. La création de grilles de classement alourdis jusqu'à + 30 kg ainsi que l'application de l'indice 100 (au lieu de l'indice 80) pour les porcs trop lourds qui se retrouvaient en dehors de la strate de poids optimale, pénalisant ainsi les producteurs sur le prix obtenu, ont par ailleurs permis de donner un peu de répit aux producteurs.

Enfin, les Éleveurs ont établi un plan d'écoulement, avec Olymel, qui devait permettre d'abaisser le nombre de porcs en attente et leur poids moyen à un niveau normal au plus tard à la mi-juin 2021. Parmi les moyens mis de l'avant pour atteindre cet objectif se trouvait le recours à la priorisation des porcs les plus lourds pour l'abattage et le détournement de porcs ontariens vers des abattoirs hors Québec afin d'affecter ainsi l'augmentation de la capacité d'abattage aux porcs québécois.

Grève à l'abattoir de Vallée-Jonction

C'est le 28 avril 2021 que les employés d'Olymel à Vallée-Jonction déclenchent une grève générale illimitée. Les effets de celle-ci se font déjà sentir, dès la semaine suivante, avec une augmentation du nombre de porcs en attente de près de 10 000 porcs. Cette situation était d'autant plus déplorable que les conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur l'écoulement des porcs, bien qu'amoincies, n'étaient pas encore complètement résorbées.

Ce conflit de travail aura duré quatre mois, période au cours de laquelle les éleveurs ont, encore une fois, consenti tous leurs efforts à gérer l'important surplus de porcs dans leurs bâtiments et éviter ainsi tout gaspillage alimentaire.

Tout au long de ce conflit, les Éleveurs ont été en constante communication avec Olymel pour trouver des solutions et ainsi venir en aide aux éleveurs. Parmi celles-ci, le détournement de porcs du Québec vers l'extérieur de la province et la mise en œuvre d'une opération massive de vente de porcelets aux États-Unis dans le but de libérer de l'espace dans les bâtiments d'élevage. La priorisation des porcs les plus lourds pour les abattages faisait également partie des stratégies d'écoulement.

Au total, c'est quelque 20 M\$ que les Éleveurs de porcs auront à verser à Olymel pour ces mesures d'écoulement, notamment en application de l'article 19.3 de la convention qui stipule qu'en cas de grève et de lock-out, l'Acheteur concerné et les Éleveurs partagent, à parts égales, la différence entre le prix obtenu lors de la vente des surplus et le prix de la convention.

Malgré ces mesures, le nombre de porcs en attente aura atteint un sommet inégalé, avec plus de 200 000 porcs au plus fort de la crise. Quant au poids moyen des porcs Qualité Québec, il aura atteint près de 128 kg carcasse, alors qu'en situation régulière, il est de 105 kg. Une situation critique pour les éleveurs mais également dans les élevages.

Il aura fallu plus de huit mois, après la fin du conflit, pour écouler les surplus de porcs et revenir à une situation normale dans les bâtiments. Les Éleveurs de porcs, qui ont fait les frais de cette grève, se sont donné comme priorité la mise à jour de leur réglementation pour que de telles situations ne se reproduisent plus.

La pandémie de la COVID-19, en 2020, et la grève à l'abattoir d'Olymel à Vallée-Jonction, en mars 2021, ont mis en évidence les importantes lacunes du SGPL, mais également la relative efficacité de la notion de priorité d'abattage des porcs du Québec.

Le report systématique, et sur une très longue période, des prévisions de sorties de porcs sur les semaines à venir a eu pour effet de biaiser l'estimation du volume réel de porcs en inventaire dans les bâtiments et d'affecter l'évaluation de la situation des porcs en attente. De tels retards dans les abattages occasionnent, pour les éleveurs, des pertes financières parfois importantes, peu ou pas compensées. De surcroît, ces retards sont observés dans un contexte où Olymel cherche à maintenir son approvisionnement en provenance de l'Ontario, ce qui amène les Éleveurs à questionner la signification de la notion d'abattage prioritaire des porcs assignés.

L'écoulement ordonné et équitable des porcs est d'ailleurs l'une des cinq priorités de négociation de la convention qui succédera à celle de 2019-2022.

Requête pour respect de la Convention à l'égard de l'obligation d'abattre

Le 21 mai 2020, les Éleveurs ont également présenté une demande d'ordonnance devant la Régie pour s'opposer à la décision des Viandes du Breton qui avaient cessé d'abattre les porcs réguliers de cinq éleveurs. La direction invoquait alors un cas de force majeure en raison de la COVID-19. Devant l'urgence de faire abattre les porcs, les Éleveurs ont alors déposé une requête, demandant à la Régie d'ordonner au transformateur de respecter ses engagements.

Le 27 mai 2020, la Régie rend la décision 11823, ordonnant aux Viandes Du Breton de prendre livraison des porcs provenant des producteurs de porcs, dits de commodité, qui lui sont assignés.

Grief pour la priorisation de l'abattage des porcs du Québec

Le 22 octobre 2021, les Éleveurs sont informés de la part d'Olymel, conformément à l'article 6.5.1 de la convention, qu'elle cessera les opérations d'abattage à l'usine de Princeville et diminuera ses achats de porcs du Québec de 15 000 porcs par semaine à compter du 28 février 2022.

Dans le contexte où Olymel compte toujours poursuivre l'achat d'un volume important de porcs en provenance de l'Ontario, malgré la demande des Éleveurs de considérer la priorité d'abattage des porcs du Québec, dont il est question à l'article 2.3, les Éleveurs déposent auprès de la Régie, le 1^{er} novembre 2021, une demande dont les conclusions recherchées sont notamment d'ordonner à Olymel, si elle maintient sa décision de cesser d'abattre des porcs à son abattoir de Princeville et de réduire ses achats de porcs du Québec, d'allouer prioritairement sa capacité d'abattage restante aux porcs du Québec.

La décision 12128 rendue par la Régie le 23 décembre 2021 ne fait pas l'objet de la même interprétation de la part des Éleveurs et d'Olymel quant au volume que cette dernière doit maintenir en approvisionnement en porcs du Québec. Les échanges entre les dirigeants des deux organisations et entre leur procureur respectif afin d'en arriver à une compréhension commune ne permettent pas de dénouer cette impasse. Les deux parties s'adressent donc à la Régie le 22 janvier 2022.

À l'issue d'une journée d'audience, la Régie rend la décision 12143, le 3 février 2022, par laquelle elle ordonne aux Éleveurs de transmettre à Olymel, au plus tard le 22 février 2022, la liste des sites de production, représentant un total annuel de 530 000 porcs de proximité, retirés de ses assignations à compter de cette date.

Dans le cadre de l'application de cette décision, les Éleveurs sont rapidement amenés à constater que les mécanismes prévus à la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022 à l'égard du retrait des assignations,

mais également au *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs* en ce qui concerne le mécanisme de gestion de surplus ainsi que celui de la Gestion équilibrée de la production (GEP), avec le concept des volumes de référence, ne sont pas adaptés au nouvel environnement d'affaires en cours. En effet, la convention est configurée dans une perspective de croissance et de compétition entre les acheteurs/abattoirs du Québec alors qu'aujourd'hui, l'environnement ne comporte ni l'une ni l'autre. Quant au mécanisme de la GEP, les Éleveurs n'avaient jamais eu à l'appliquer depuis son entrée en vigueur en 2011.

Un important chantier de travail à l'égard de la révision de ces mécanismes est donc entrepris par les Éleveurs dès le début de 2022.

Négociation de la prochaine convention de mise en marché des porcs

La Convention 2019-2022 a été dénoncée par les Éleveurs le 1^{er} novembre 2021 en regard, notamment, des éléments suivants :

- 1) Porcs de surplus comprenant l'obligation d'abattage prioritaire des porcs produits au Québec ainsi que les conséquences de la survenance d'un événement de force majeure, d'une grève ou d'un lock-out.

Plus spécifiquement, les modifications apportées à la convention consistent à :

- Réviser l'article 2.3 quant à la priorité d'abattage.
 - Revoir les clauses à l'égard de la diminution de la capacité d'abattage, incluant les cas de force majeure, et assurer, le cas échéant, le retrait des assignations de façon équitable entre tous les éleveurs.
 - Améliorer le mécanisme d'écoulement des porcs.
 - Concurrentiellement, réviser le mécanisme de compensation des porcs en attente.
 - Favoriser l'écoulement équitable des porcs.
- 2) La pérennité des conséquences d'un défaut de mise à jeun, de tatouage et de propreté des porcs ainsi que les déductions de prix applicables au défaut de mise à jeun.
 - 3) La révision périodique minimalement annuelle du coût de transport « interrégional ».

Olymel, Aliments Asta et Viandes du Breton ont également emboîté le pas cette même date avec le dépôt de leurs demandes de modification de la convention comportant, au premier plan, le remplacement de la formule actuelle de prix.

La première séance de négociation a eu lieu le 12 janvier 2022. Plusieurs séances tenues à ce jour ont porté sur la formule de prix, avec la présentation, par les Éleveurs, d'un mécanisme d'ajustement de la formule actuelle à l'égard des bouleversements des marchés. Pour leur part, les acheteurs ont également présenté leur nouvelle formule.

La priorité pour les Éleveurs à cet égard demeure le maintien d'un prix concurrentiel pour les porcs québécois, tenant compte de leur qualité et de leur valeur sur les différents marchés (nord-américain et exportation), lequel vise à permettre une répartition juste et équitable, entre les producteurs et les acheteurs, des revenus en provenance des marchés.

Cette position s'appuie sur plusieurs enjeux qu'ont en commun les acheteurs et les Éleveurs, soit :

- L'accroissement substantiel des investissements requis dans les installations d'élevage.
- La nécessité de ces investissements pour répondre aux besoins des marchés.

- La nécessité que l'essentiel des revenus d'élevage provienne des marchés.
- La nécessité d'assurer la pérennité et l'acceptabilité sociale du Programme ASRA pour qu'il intervienne selon ses objectifs, c'est-à-dire pour compenser lors de situations où les revenus des marchés ne permettent pas de couvrir le coût de production d'un porc.
- La nécessité que le prix défini à la convention permette un juste équilibre entre les différents modèles d'affaires en production porcine pour favoriser une mise en marché efficace et ordonnée.
- La nécessité de mettre en place un environnement d'affaires encourageant et favorisant l'établissement d'une relève assurant la pérennité de la production porcine québécoise.

Toutes les parties se mobilisent pour en venir à une entente. Le processus de négociation en cours concerne l'ensemble des clauses de la convention, celui portant sur la négociation et l'arbitrage qui a conduit à cette convention, ayant été limité à la formule de prix.

Les interventions réglementaires

Plusieurs des interventions menées par les Éleveurs auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au cours de la période 2016-2021 ont porté sur l'application des Conventions de mise en marché des porcs 2016-2019 et 2019-2022, soit plus particulièrement à l'égard de la formule de prix et de la priorité d'abattage des porcs du Québec.

En effet, si l'on dit de la Convention 2019-2013 qu'elle a marqué un tournant majeur par, notamment, l'introduction de la référence de prix américain, la Convention 2019-2022 aura, pour sa part, marqué un deuxième tournant, tout aussi majeur, avec l'introduction de l'ajustement du prix selon le « cutout ». En rendant cette décision à la suite de l'arbitrage de la convention, la Régie a acquiescé aux principes défendus relativement à l'importance que les éleveurs aient accès à un prix plus représentatif de la valeur de leurs porcs sur les marchés. Aussi, mentionnons que cette décision est importante, non seulement pour les éleveurs de porcs, mais également pour l'ensemble des productions visées par un plan conjoint, car elle reconnaît la nécessité d'assurer une meilleure répartition des revenus en provenance des marchés.

Par ailleurs, l'avènement de la pandémie de la COVID-19, en 2020, et de la grève à l'abattoir de Vallée-Jonction, d'avril à août 2021, se sont traduits par des problématiques inédites d'écoulement des porcs. De surcroît, la diminution de la capacité d'abattage d'Olymel, à compter du 28 février 2022, est venue créer un bouleversement majeur dans l'équilibre entre la production et la demande des acheteurs, encore aux prises, pour plusieurs, avec la gestion de porcs en attente. Dans ce contexte, la notion de priorité d'abattage des porcs du Québec, dont il est question à l'article 2.3 des Conventions 2016-2019 et 2019-2022, a fait l'objet de nombreuses démarches de la part des Éleveurs auprès de la Régie dans le but d'assurer le respect du principe voulant que les acheteurs achètent et abattent les porcs des éleveurs du Québec de façon prioritaire à tout autre porc. Les décisions rendues par la Régie à cet égard affectent la faisabilité, dans de tels contextes de faible capacité d'abattage, d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée.

Dans un autre ordre d'idées, en ce qui concerne le *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs*, diverses modifications ont été soumises à la Régie au cours de la période couverte par le présent mémoire. Parmi les plus importantes, notons les modifications en lien avec les nouveautés apportées au SGRM (voir Titre IV, chapitre 3 : fonctionnement du SGRM) et celle visant à modifier les frais relatifs à l'administration et à la mise en marché des porcs en vue d'assurer le financement du projet TI des Éleveurs.

Enfin, au chapitre des modifications apportées au *Règlement sur les contributions des producteurs de porcs* se trouve celle visant à hausser le montant de la contribution, pour une période de trois ans, en vue du financement du projet TI des Éleveurs. L'exercice de révision de la proportion de la contribution des finisseurs et des naisseurs au Plan conjoint des producteurs de porcs a également mené à la modification de ce règlement.

Voir tableau en annexe à la page 43.

Il est à noter qu'une demande de modification au *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs* et d'homologation d'une modification à la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022 a été déposée par les Éleveurs, le 28 mars 2022, afin d'officialiser la mise en place du mode de paiement des porcs selon un prix de pool moyen pondéré annuel (PPMPA), introduit par Olymel en janvier 2018, et le PPMPA des ententes des Viandes du Breton, dont le prix est basé sur un coût de production, lequel, dans ce dernier cas, prendrait effet rétroactivement au 2 février 2020.

La séance publique pour traiter cette demande n'a pas encore été tenue à ce jour.

Communications et relations publiques

Les Éleveurs de porcs du Québec ont fait preuve d'agilité et de proactivité dans les dernières années. Les actions entreprises par l'organisation en matière de communications et de relations publiques ont comme principaux objectifs de :

- Définir les producteurs comme des acteurs de premier plan dans le secteur agricole et, plus généralement, pour l'économie du Québec et de ses régions.
- Mettre à l'avant-plan les pratiques novatrices en matière de bien-être animal et d'environnement qui font du milieu porcin québécois un chef de file mondial.
- Favoriser l'acceptabilité sociale des producteurs de porcs et de leurs projets.
- Positionner stratégiquement l'organisation et ses enjeux prioritaires auprès des divers publics visés pour promouvoir le leadership et l'innovation de toute la filière.
- Diversifier les canaux de communication et élargir la toile d'influence de l'organisation.

Publics visés par les communications internes et externes

Les divers publics visés par les communications internes et externes sont :



Les producteurs de porcs

- Les producteurs de l'ensemble des régions



Les titulaires de charges publiques

- Municipal (municipalités locales, MRC, régions)
- Provincial
- Fédéral



Le grand public

- Les médias
- Les citoyens des régions concernées



Les acteurs du secteur

- Les partenaires de la filière porcine
- Les joueurs clés en agroalimentaire

Les enjeux touchant l'organisation étant nombreux, les Éleveurs de porcs ont effectué un travail rigoureux en matière de communication pour consolider leurs positions et leurs demandes et, ultimement, les défendre auprès de leurs publics. Comme les défis sont importants et variés, les réflexions sont constantes et évolutives.

Présences médiatiques

Pour la période visée par ce mémoire, le poids médiatique des Éleveurs de porcs du Québec a vu sa croissance exploser. Que ce soit pour parler d'enjeux qui touchent l'agriculture, les régions, les exportations, les conflits géopolitiques ou le développement économique, l'organisation est devenue une référence. La preuve, la dernière année a été extrêmement chargée médiatiquement pour les Éleveurs de porcs du Québec. Les Éleveurs ont été mentionnés 2 517 fois dans les médias traditionnels. Il s'agit d'une hausse considérable, car l'organisation avait été mentionnée 1 465 fois dans les médias traditionnels en 2020. Ce qui en fait maintenant la fédération la plus sollicitée par les médias.

Une approche à 360 degrés

Pour atteindre leurs divers publics cibles, les Éleveurs se sont donné des outils efficaces. D'abord, l'infolettre *Flash* est envoyée 2 à 3 fois par semaine à plusieurs milliers d'abonnés (éleveurs, acteurs gouvernementaux, médias, et membres de la filière porcine). Aussi, l'organisation publie, depuis maintenant plus de 30 ans, le magazine *Porc Québec*. Le *Porc Québec* diffuse notamment des articles sur la gestion, les ressources humaines, les équipements, les bâtiments, l'environnement, l'alimentation, la santé, le bien-être animal, la qualité de la viande de porc et les résultats des recherches financées par les Éleveurs de porcs du Québec. Les lecteurs y retrouvent aussi des rubriques portant sur les activités et les projets en cours des Éleveurs de porcs du Québec et de la filière porcine québécoise. Les Éleveurs sont également très actifs sur les réseaux sociaux pour joindre leurs membres notamment grâce à une page Facebook très appréciée des producteurs qui peuvent échanger de l'information.

Promotion des marchés

Objectifs du plan de promotion ainsi que les initiatives prises par l'Office pour favoriser le développement des marchés, et préciser les indicateurs retenus, les niveaux de réalisation avec explications.

Démarches effectuées entre 2016 et 2021 pour accroître la présence du porc du Québec sur les marchés intérieurs

Chaque année, les Éleveurs de porcs du Québec investissent pour faire rayonner le produit et le secteur. Très présents sur les marchés de l'exportation, ils se donnent la responsabilité d'offrir un produit de très grande qualité aux consommateurs d'ici comme à l'étranger. De plus, ils améliorent constamment leur pratique pour répondre aux attentes grandissantes des clients et de la société. Le comité valorisation du produit et de la profession se donne comme mission de faire rayonner les améliorations du secteur auprès des consommateurs d'ici. Ce comité est composé, non seulement d'Éleveurs, mais également d'acheteurs.

Campagnes marketing d'envergure

C'est dans l'optique d'informer et d'inspirer les Québécois que Le porc du Québec a été positionné, en 2016-2017, comme une viande de qualité, facile à cuisiner et facile à savourer. En 2018, la campagne publicitaire avait comme thème « des recettes mémorables, c'est facile à aimer ». La signature de campagne « Sortez de votre routine avec Le porc du Québec » a été utilisée en 2019. L'objectif était d'accroître l'utilisation de la viande de porc dans les recettes préférées des gens, les invitant ainsi à sortir de leur routine. En 2020, la campagne « Bon à ce point-là! » rappelait à quel point le porc d'ici est bon au goût. Finalement, en 2021, la campagne « Le monde se l'arrache » a mis de l'avant notre produit comme un fleuron du Québec grâce à sa qualité. Le point culminant des campagnes publicitaires annuelles est sans équivoque la présence du porc du Québec dans les publicités lors du *Bye bye*, émission visionnée par des millions de consommateurs.

Les campagnes réalisées au fil du temps afin de mettre le produit en valeur visent à éliminer les principaux freins des consommateurs face à la consommation de viande de porc du Québec. Les initiatives publicitaires à l'échelle du secteur, quant à elles, ont pour but de démystifier les enjeux liés à la production porcine et de faire rayonner le travail des éleveurs de porcs et du secteur auprès de la population. L'éducation est essentielle pour améliorer la perception et les connaissances des Québécois.

Chaînes d'alimentation

Plusieurs avancées importantes ont été réalisées de 2016 à 2021. Un travail de collaboration a eu lieu avec chacune des grandes bannières en alimentation. Chaque année, des promotions personnalisées sont créées. Le logo Le porc du Québec est apposé dans les épiceries ainsi que dans les circulaires sur une base régulière. L'accomplissement le plus important a eu lieu en juin 2019, avec l'annonce d'IGA d'offrir uniquement du porc du Québec dans ses 300 épiceries et ses filiales. C'est grâce au travail de la filière porcine que les consommateurs peuvent se procurer plus facilement un produit de grande qualité, soit le porc du Québec.

Plan stratégique quinquennal du marketing

En 2019, face à la tendance de la diminution de la consommation de la viande, les Éleveurs de porcs du Québec ont commandé une étude à Léger. Ils ont ainsi recueilli de l'information sur les habitudes de consommation de viande, plus particulièrement le porc, chez les Québécois. Grâce à cette étude, les consommateurs d'ici ont été segmentés en cinq groupes :

Les consommateurs de porc sont représentés par 5 segments distincts

1. Les pratico-pratiques (20 %)
2. Les bons vivants (16 %)
3. Les cuistots (26 %)
4. Les conscientisés (25 %)
5. Les non-acheteurs (12 %)

À la suite de cette analyse, un plan stratégique quinquennal 2019-2024 a été mis en place.

Les Éleveurs veulent positionner Le porc du Québec comme **LA** protéine **que l'on exige**. Pour y arriver, ils travailleront à ce que les consommateurs aient une préférence pour Le porc du Québec. Ils veulent faire de la viande de porc du Québec, un fleuron québécois, qui célèbre les plaisirs de la table et la diversité des menus, tout en s'ajustant aux réalités et aux défis modernes avec noblesse et fierté.

Les objectifs principaux des Éleveurs sont d'augmenter la préférence pour Le porc du Québec comme **LA** protéine de choix, en maintenant une consommation régulière de porc chez le consommateur. Pour ce faire, les Éleveurs comptent accaparer les occasions où leur cible mange de la viande.

Au chapitre des objectifs de communication, les Éleveurs travailleront à l'amélioration de la perception que le porc est une protéine polyvalente, faisant partie d'une alimentation équilibrée (facile à cuisiner et polyvalent). Ils souhaitent ainsi éduquer le consommateur afin de maintenir une perception favorable du porc du Québec et envers l'organisation des Éleveurs de porcs du Québec.

Quelques données *

Tout le travail accompli fait en sorte qu'aujourd'hui 80 % des Québécois connaissent le logo Le porc du Québec et 93 % disent en avoir une bonne perception.

Le logo Le porc du Québec est vu comme un argument de vente positif auprès de 72 % des répondants. C'est pour encourager l'économie locale (91 %) et pour sa qualité (63 %) que les gens disent qu'il est important d'acheter du porc du Québec. Quant à elle, la perception des Éleveurs de porcs du Québec est bonne (90 %) et stable depuis 2015. Il va sans dire qu'une bonne perception du secteur porcin est essentielle pour inciter les consommateurs à acheter le porc d'ici. Les investissements faits au cours des années pour mettre en valeur le produit et la profession portent leurs fruits.

****Post-test publicitaire 2021, Impact Recherche***

Recherche et développement

Vous trouverez en annexe à la page 49 le Tableau synthèse des projets de recherche et développement auxquels participent les Éleveurs de porcs du Québec.

Enjeux et opportunités pour la prochaine période

Enjeux et opportunités qui interpellent le secteur

Une analyse des principales forces, faiblesses, menaces et opportunités du secteur porcin québécois a été effectuée par le Groupe AGÉCO pour chacun des principaux maillons de la filière. Cette analyse a été réalisée en s'appuyant sur l'information recueillie à l'étape du portrait-diagnostic évolutif et sur les nombreux entretiens réalisés avec des intervenants de la filière. Elle a également été présentée et discutée avec le comité de suivi ainsi qu'en rencontre de travail avec des dirigeants du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec.

Un certain nombre d'enjeux dominants ressortent de l'analyse effectuée par le Groupe AGÉCO en 2020. Ces trois premiers enjeux sont identifiés comme enjeux pour lesquels la filière dispose de peu de moyens d'action :

- **Main-d'œuvre** : la rareté de la main-d'œuvre affecte l'ensemble des secteurs de l'économie. Le secteur agroalimentaire repose de plus en plus sur le recours à la main-d'œuvre étrangère pour combler ses besoins, qui sont criants. Les secteurs se font compétition pour attirer la main-d'œuvre, et il n'existe pas de solution miracle pour résoudre cet enjeu qui va rester bien présent. Seules l'automatisation des opérations (qui a des limites) et la mise en œuvre des meilleures pratiques en recrutement, en rétention et en conditions de travail sont à la disposition des entreprises pour gérer ce défi.
- **Délais et lourdeur du processus réglementaire** : cet enjeu affecte le développement des entreprises et augmente le coût des projets d'investissement. Les entreprises ont très peu, voire aucun levier d'action sur cet enjeu qui relève des différents paliers gouvernementaux (provincial, fédéral et même local ou régional dans certains cas).
- **Risques de maladies ou de conflit géopolitique** : il s'agit sans doute du risque le plus important auquel est exposé la filière, soit celui de voir les frontières se fermer aux exportations canadiennes de porcs. Si les acteurs de la filière ont un rôle central à jouer dans la mise en œuvre et le respect des règles de biosécurité, incluant la concertation entre les maillons pour tout ce qui concerne le transport (intrants et animaux) et la circulation des personnes ainsi que dans la préparation de stratégies de gestion de crise, le risque d'introduction de maladies demeure présent, notamment par l'entremise des importations de marchandises et des voyageurs internationaux. Le secteur ne dispose d'aucun levier d'action en lien avec le risque géopolitique, si ce n'est d'entreprendre des

représentations auprès des autorités gouvernementales pour les sensibiliser aux impacts d'un conflit sur le secteur.

Les quatre autres points ci-dessous représentent des enjeux pour lesquels la filière dispose d'importants moyens d'action :

- **Modernisation des infrastructures et de l'équipement de production** : la modernisation des infrastructures et de l'équipement de production intégrant les dernières innovations technologiques est un facteur fondamental du maintien de la compétitivité du secteur et de la poursuite de son développement, en permettant une réponse adéquate aux attentes citoyennes/sociétales et aux demandes des marchés. Par ailleurs, ces investissements peuvent contribuer à répondre à plusieurs enjeux : productivité et rentabilité de la production, aspects sanitaires et de biosécurité, besoins et capacité de recrutement/rétention de main-d'œuvre.
- **Coûts d'alimentation et de main-d'œuvre (production)** : le coût d'alimentation plus élevé que les principaux concurrents nord-américains constitue le principal désavantage concurrentiel de la production porcine québécoise, combiné au coût plus élevé du travail. Si la position géographique du Québec (alimentation) et la réglementation (main-d'œuvre) jouent pour une part dans cet écart, la filière dispose de plusieurs moyens pour contourner ces désavantages, dont l'amélioration des technologies et des pratiques d'alimentation, la poursuite de l'innovation, une amélioration du transfert et de la diffusion des résultats de recherche, l'adoption de la technologie d'alimentation de précision et l'ajustement, dans la mesure du possible, des modèles et des échelles de production pour optimiser les coûts de main-d'œuvre.
- **Acceptabilité sociale/attentes citoyennes** : le secteur investit des efforts importants pour améliorer ses pratiques ainsi que son image auprès du public. Les citoyens et différents groupes de pression continuent de questionner les pratiques et les impacts des activités agricoles et de transformation sur l'environnement, la société et le bien-être des animaux. Le modèle même d'agriculture à grande échelle est questionné et la production de viande en particulier. L'industrie peut continuer à recourir aux leviers d'action qui sont à sa portée : amélioration des pratiques, transparence, communication et reddition de comptes, et ce, à tous les maillons.
- **Création de valeur ajoutée/différenciation** : la petite taille relative de l'industrie porcine québécoise et des infrastructures d'abattage (et, dans une moindre mesure, de production) fait qu'elle ne peut pas compétitionner sur les coûts dans un marché de commodité. La capacité à se différencier et à générer de la valeur ajoutée est donc cruciale pour assurer sa rentabilité et sa compétitivité. Cet enjeu est probablement celui sur lequel l'industrie a le plus de contrôle et qui nécessite une forte coordination, voire concertation, entre les maillons, dans une vision à long terme. Ceci est d'autant plus important qu'un décrochage du prix des coupes à l'exportation a été observé à compter du mois d'avril 2021 (voir les graphiques en annexe à la page 47). Un risque qui guette l'industrie serait relâcher les efforts à cause d'un contexte d'excellente rentabilité attribuable à la situation sur le marché chinois ou à une période de taux de change favorable par exemple.

Autres sujets identifiés par la Régie

Le point sur les actions entreprises par l'Office pour encourager les investissements et la modernisation des infrastructures de production

À la suite des représentations, entre autres de la filière, le MAPAQ a mis en place trois programmes de soutien financier pour les entreprises agricoles, dont deux applicables en production animale pour la modernisation de leurs installations de production, qui participent à la mise en conformité des normes de bien-être animal ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité énergétique, et ce, dans une perspective de rentabilité et de pérennité des entreprises.

- Programme de bonification de l'aide aux services-conseils en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (bonifie à 85 % le taux d'aide financière offert par l'entremise des programmes de services-conseils existants pour la réalisation d'un diagnostic, d'un plan d'action, ainsi que d'un accompagnement et d'un suivi d'une entreprise agricole par un conseiller inscrit aux réseaux Agriconseils).
- Programme d'aide aux investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (aide financière directe aux investissements admissibles pour la modernisation des installations de production, soit par la construction de nouveaux bâtiments, soit par la rénovation de bâtiments ou par l'acquisition et l'installation d'équipement fixe de production).

Au 31 décembre 2021, 671 avis de recevabilité à l'investissement, volet porc et maternité, avaient été reçus par le Programme d'aide aux investissements avec des lettres d'offre d'une valeur de 19 M\$ et des dépenses admissibles en investissement de 45 M\$.

Appui à l'investissement adapté au secteur porcin

Malgré une conjoncture de marché peu favorable engendrée par la guerre commerciale et par la diminution des ventes vers le marché chinois, les éleveurs ont poursuivi malgré tout l'ambition de consolider l'apport de leur entreprise agricole pour l'avenir.

Les Éleveurs ont ainsi fait plusieurs représentations auprès des acteurs politiques pour les inciter à envoyer un signal clair à la filière afin de relancer l'investissement au sein de la production porcine.

L'importance d'agir pour susciter une reprise des investissements a pu être entendue par le MAPAQ et, en particulier, par le ministre André Lamontagne. Ces représentations ont mené à la mise en place du comité de travail pour relancer l'investissement dans la production porcine, qui a rassemblé l'ensemble des partenaires de la filière. Une analyse du portrait actuel observé dans la production et dans la filière porcine québécoise a d'ailleurs été réalisée par MCE Conseils, à la demande de la filière, et présentée au MAPAQ. Le MAPAQ a pour sa part mandaté le Groupe AGÉCO pour établir un diagnostic du secteur.

Compétitivité et rentabilité des entreprises porcines québécoises

Les coûts de production au Québec restent les plus élevés parmi ceux des régions analysées, notamment en raison du coût de l'alimentation et du coût du travail. Les coûts d'alimentation, tels que documentés dans les études de coûts de production, sont supérieurs au Québec à cause, notamment, de la localisation géographique et de la position d'importateur net du Québec pour plusieurs ingrédients. Le coût du travail est un enjeu majeur pour les différentes régions concernées en raison de la hausse du coût unitaire lié à la pénurie de main-d'œuvre. Au Québec, la situation est amplifiée par une plus faible productivité du travail.

Une étude récente de comparaison des coûts de production du porc entre le Québec et d'autres zones de production concurrentes a montré que le Québec avait, sur la période 2014-2016, un coût de production plus élevé que l'Ontario, le Manitoba et l'Iowa. La marge sur le coût alimentaire est plus faible au Québec qu'en Ontario et au Manitoba. L'écart entre les différentes provinces s'est toutefois réduit entre 2009 et 2017. Dans une étude visant à analyser la compétitivité de l'approvisionnement en grains au Québec face au constat de coût d'alimentation plus élevé que chez les concurrents, un certain nombre de facteurs explicatifs avaient été identifiés.

Parmi ceux-ci, mentionnons :

- Une diminution du nombre de négociants en grains et une concentration des acheteurs, ainsi que les impacts potentiels sur les prix de décisions individuelles de certains grands joueurs relativement à des mouvements de grains à l'exportation ou à l'importation.
- Le rôle critique de l'accès à des infrastructures ferroviaires dans la capacité et le coût logistique et la dispersion des meuneries sur le territoire.
- Le manque de connaissances et de formation des producteurs sur les marchés des grains et sous-produits ainsi qu'en matière de gestion des risques.

Cependant, les performances zootechniques moyennes s'améliorent dans les différentes provinces canadiennes, y compris au Québec, et dans des États américains. Les performances sont comparables entre les régions.

Développement du Service de gestion du risque du marché (SGRM) des Éleveurs

Les Éleveurs ont élaboré ce service en deux volets :

- Le premier volet vise à optimiser les mécanismes de fonctionnement et l'efficacité du service offert aux éleveurs. Une plus grande automatisation des processus favorise des gains de productivité et une diminution des risques d'erreurs associés aux opérations manuelles.
- Le deuxième vise l'amélioration de la transmission et de la diffusion de l'information dans le but de faciliter la prise de décision des adhérents. Les changements apportés bonifient la quantité d'information diffusée et améliorent la qualité de la présentation du service sur le site Internet des Éleveurs.

Le gouvernement fédéral a consenti un montant de 723 000 \$, tandis que le gouvernement du Québec a alloué une contribution de 482 000 \$.

Dernièrement, d'autres améliorations ont été apportées au SGRM pour le rendre plus convivial et performant :

- Déploiement d'une nouvelle fonctionnalité, permettant de créer des ordres ouverts de façon autonome à partir d'une section Web sécurisée.

- Mise en œuvre des notifications courriel informant les participants des transactions effectuées dans leur profil au cours des 24 dernières heures.
- Lancement de deux nouveaux outils d'aide à la décision, accessibles sur la section Web publique du SGRM, permettant de consulter les données historiques des prix de fermeture des contrats à livraison différée (CLD).
- Production de huit capsules vidéo, présentant le SGRM, ses nouveautés et diverses notions liées.
- Possibilité de négocier des contrats à livraison différée (CLD) en devise américaine.
- Possibilité de reprendre des contrats sur les mêmes porcs.
- Modèle de tarification variable en fonction de la durée de couverture.

Enfin, les Éleveurs ont reçu l'autorisation de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le 10 septembre 2020, pour modifier ce service de façon à le rendre accessible aux éleveurs naisseurs. Les Éleveurs ont ainsi procédé aux modifications informatiques nécessaires grâce au financement obtenu par le programme de développement sectoriel du MAPAQ. Ils ont également organisé des séances de formation, adaptées aux éleveurs naisseurs pour qu'ils puissent bien profiter de ce service qui leur permet désormais de sécuriser un prix de vente.

Renouvellement du modèle ASRA

Tout en reconnaissant que l'étude menée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) respecte les règles méthodologiques prescrites, les Éleveurs considèrent que les résultats du nouveau modèle ne sont pas représentatifs d'un secteur en santé, et que la garantie de revenus qui en découle n'offre pas aux entreprises la marge dont elles ont besoin pour corriger la problématique de sous-investissement dans les infrastructures de production.

Dans ce contexte, les Éleveurs ont demandé à La Financière agricole du Québec (FADQ) que des travaux additionnels soient menés afin de revoir certains paramètres qui ont été pris en compte dans la mesure des coûts de production d'un porc. En réponse à cette demande, la FADQ a convenu de confier des mandats complémentaires au CECPA, notamment sur la valeur des investissements dans un contexte de renouvellement normal des actifs et sur l'impact attendu des investissements sur les charges d'intérêts à moyen et long terme. Dans le même ordre d'idée, les contributions en promotion et en recherche ont été réintroduites dans le calcul du revenu stabilisé à compter de l'année d'assurance 2019.

Le CECPA a aussi réalisé une étude auprès des grandes entreprises afin de broser un portrait de leurs résultats technico-économiques et de leurs coûts de production. Au terme de l'étude, La Financière a remplacé, à partir du 1^{er} janvier 2019, la mesure de modulation de la prime pour les entreprises de plus de trois fois la taille du modèle par l'application d'une franchise de 4,40 \$/100 kg sur les compensations ASRA versées aux entreprises de type naisseur-finisserie, comptant plus de 3 000 truies et produisant plus de 100 000 porcs par année.

Enfin, une « Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021 » a été mise en place afin de soutenir les éleveurs de porcs d'engraissement qui ont supporté des coûts exceptionnels pour le maintien de leurs porcs en surplus dans les élevages en raison des perturbations dans les usines de transformation et d'abattage.

Aide à la relève

Après avoir consulté les producteurs, les Éleveurs ont présenté une proposition de bonification du programme d'appui à la relève qui a pris la forme d'un rabais sur la cotisation à l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) selon les éléments suivants :

- La durée du rabais consenti passerait de 2 à 3 ans.
- Les jeunes disposeraient d'une période de 5 ans, plutôt que 4 ans, pour se prévaloir du rabais.
- L'introduction d'un rabais minimal, équivalent à la portion de la cotisation ASRA imputable au remboursement du déficit passé.
- Le maintien d'un plafond de 50 000 \$ par exploitant qualifié. Les coûts découlant du rabais alloué sont assumés en totalité par les cotisants au programme.

Tableau illustrant le nombre d'adhérents et le montant global pour les entreprises qui ont bénéficié du rabais pour la relève dans le cadre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Années	Porcelets		Porcs	
	Nb d'adhérents	Montant	Nb d'adhérents	Montant
2019	17	131 334 \$	21	181 280 \$
2020	13	118 985 \$	15	212 382 \$

Vigie des marchés

Les exportations de viande de porc en provenance du Québec n'ont cessé de croître. Elles se sont chiffrées à plus de 2,1 milliards \$ CA en 2020.

Porc Canada, dont les Éleveurs de porcs sont membres, fournit des efforts de développement de marché considérables afin de diversifier les marchés et offrir plus de perspectives aux entreprises canadiennes. L'objectif ultime de tous ces efforts est de diminuer le risque par la diversification des opportunités pour les exportateurs canadiens. Malgré ces efforts, les exportations continuent à se concentrer jusqu'à 83 % dans trois pays (voir les schémas en annexe à la page 48). Parallèlement, on observe une augmentation des importations de viande de porc. Le marché canadien intéresse particulièrement les États-Unis. Pour 2021, les importations au Canada s'élevaient à près de 20 % des volumes exportés.

Dans ce contexte, les Éleveurs de porcs mènent des travaux, depuis 2021, pour identifier les enjeux et les perspectives du commerce. Cet exercice vise à obtenir une information stratégique qui permettra de susciter des débats positifs avec les gouvernements et les partenaires du secteur pour s'assurer d'obtenir la meilleure valeur ajoutée possible sur les marchés domestiques et internationaux. Le projet doit conduire la filière à élaborer un plan de vigie sur les marchés.

Soutien pour les consultations publiques

Les Éleveurs ont élaboré une stratégie d'accompagnement des projets d'investissement en production porcine visant à échanger l'information, à rencontrer les acteurs locaux et à fournir des outils techniques.

Démarche pour accélérer l'échange d'information des projets :

- Entretenir un contact régulier avec les principales firmes d'ingénierie déjà rencontrées (Consumaj, Global Concept, Fusion Expert Conseil, Consultants Lemay & Choinières Inc.).
- Établir un canal de communication avec les réseaux.
- Réitérer auprès des syndicats régionaux et des Éleveurs, l'importance de poursuivre la réalisation d'une veille des projets et des modifications réglementaires municipales.
- Poursuivre le recensement amorcé par les Éleveurs des autorisations ministérielles délivrées et en attente pour chacune des régions à partir du registre public du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Bonifier les outils et l'accompagnement offerts par les Éleveurs.
- Mettre à jour le schéma du processus de consultation publique.
- Élaborer le document questions-réponses.
- Soutenir les relations médias.

Approche pour les rencontres avec les acteurs locaux :

- Organiser des visites de bâtiments porcins avec des élus municipaux et autres influenceurs locaux.
- Amorcer la tournée régionale par les MRC ayant le plus grand nombre de projets en voie d'être réalisés et par celles dont la réceptivité pourrait être moins favorable.
- Réaliser une tournée des fédérations régionales de l'UPA au moment jugé opportun.

État d'avancement du projet de financement TI sur trois ans à compter de mars 2020

(Décision 11753 du 2 mars 2020 - Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs)

En 2014, la firme KPMG avait émis plusieurs recommandations concernant l'évaluation des technologies de l'information, dont l'éventuelle modernisation du langage de programmation. C'est à la suite de cette recommandation qu'une évaluation plus approfondie du système AS400 a été entreprise afin d'identifier les pistes d'amélioration spécifiques. Une analyse des besoins de l'organisation a été réalisée avec une firme indépendante afin de fournir des pistes de solutions pour changer de langage de programmation. Une fois le langage de programmation choisi, un appel d'offres a été effectué afin de sélectionner un fournisseur permettant de mener à bien ce changement. Ainsi, le fournisseur retenu « Fresche solution inc. » a effectué une proposition en partenariat avec les Éleveurs de porcs du Québec pour une somme avoisinant les 6 millions de dollars et s'échelonnant sur une période de trois ans. Afin de financer ce projet, une contribution spéciale a été mise en place permettant, sur la durée du projet, de percevoir les sommes nécessaires aux paiements du projet. C'est ainsi que la perception des contributions dédiées au projet de modernisation devait débuter en mars 2020. Le projet de modernisation a toutefois débuté en septembre 2020 en raison de la pandémie. Le projet prévoit ainsi la conversion complète du langage actuel par l'entremise d'une « usine de conversion », usine qui est créée en partenariat avec le fournisseur, et ce, afin de convertir plus de 726 000 lignes de code. Les premières étapes du

projet étaient prévues à la mise en place de la fondation du projet, soit le changement de la structure de fonctionnement Agile et le changement d'outil de développement.

Résultat de la réflexion sur la révision de la répartition des contributions entre naisseurs vs finisseurs - résolution prise à l'AGA de novembre 2019

Pour supporter les coûts engendrés par le projet de modernisation du langage de programmation, un plan de financement, étalé sur trois ans, fut proposé par le conseil d'administration des Éleveurs, lequel a soulevé un questionnement quant à la proportion de la contribution des naisseurs (truiés et verrats) et la contribution des finisseurs (porcs d'abattage).

Ainsi, à la suite d'un processus d'analyse dirigé par le comité de vérification interne et finances des Éleveurs de porcs, une révision de la proportion a été proposée quant aux contributions perçues pour l'administration du Plan conjoint. Cette analyse a permis d'exposer une certaine distorsion entre l'évolution de la production porcine et l'évolution des contributions, en outre le changement de la contribution par tête à une contribution par tranche de 100 kg. Afin d'éviter que cela ne se reproduise, les Éleveurs ont mis en place un mécanisme d'actualisation annuelle des contributions, lequel sera effectué dès 2022.

Stratégie de financement de l'Office pour les cinq prochaines années

En raison des changements à la direction générale et des enjeux liés à la pandémie, il a été convenu de reporter l'élaboration du plan de financement.

Planification stratégique de la filière

À l'issue du plan de relance du secteur porcin pour la période 2015-2020, les éleveurs ont continué à exercer leur leadership et ont amorcé, avec les membres de la Table filière, la réalisation du plan stratégique 2022-2027. À la lumière des orientations de ce plan, les Éleveurs pourront entreprendre l'élaboration de leur plan stratégique pour les années à venir.

Bilan des objectifs et cibles fixées pour les producteurs par le plan stratégique de la filière

- Poursuite des travaux du comité Recherche, développement, transfert (RDT) de la filière porcine : dépôt d'un mémoire au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre de la consultation de la Stratégie québécoise en recherche et innovation, organisation d'un colloque RDT le 31 mars 2022.
- Travaux entourant la peste porcine africaine (PPA) : participation active des intervenants du Québec dans les comités pancanadiens. Réalisation de projets pour améliorer la préparation du Québec, notamment par l'Équipe québécoise de santé porcine et le Centre de développement du porc du Québec.
- Création d'un comité de travail par AGRICarières pour se pencher sur les besoins de main-d'œuvre en production : travaux avec les ministères fédéraux et provinciaux concernés sur l'adéquation des programmes (ex. : Programme des travailleurs étrangers temporaires, Programme de l'expérience québécoise) avec les besoins de la transformation.
- Innovation et recherche : construction d'une maternité de recherche et de formation adaptée aux nouveaux critères de bien-être animal, incluant une vitrine technologique (investissement de plus de 7 M\$).

- Concertation et compétitivité : Portrait-diagnostic sur l'évolution de l'environnement d'affaires du secteur porcin et collaboration filière face aux défis amenés par la pandémie.
- Achat du Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) par les partenaires de la filière. Sa structure de gouvernance implique maintenant le Centre de développement du porc et les Éleveurs de porcs du Québec en plus des utilisateurs.

Les intentions des Éleveurs dans les prochaines années à l'égard du plan de développement durable du secteur porcin

En 2020, l'organisation a complété la troisième mise à jour des bilans socioéconomique, eau et des émissions de gaz à effet de serre (GES). Sur le plan environnemental, bien que les résultats des bilans eau et de GES continuent à se comparer avantageusement par rapport aux principaux pays exportateurs de porcs, ils sont demeurés relativement stables au fil des années.

En l'absence d'efforts spécifiques engagés par le secteur, le bilan environnemental de la production porcine québécoise n'est pas voué à s'améliorer de manière significative au cours des prochaines années. En parallèle, la société civile, les gouvernements et certains joueurs d'ici et d'ailleurs se positionnent sur la question environnementale. L'amélioration de la performance environnementale (ou la réduction de l'empreinte écologique) figure également parmi les priorités stratégiques du secteur porcin.

Dans ces circonstances, les Éleveurs souhaitent identifier et analyser, en collaboration avec les différents acteurs du secteur, les meilleures initiatives afin d'en déterminer le potentiel pour l'environnement de même que les implications techniques, économiques et opérationnelles. Les trois à quatre initiatives les plus porteuses feront l'objet de stratégies concrètes et appliquées, tenant compte des implications techniques, financières et réglementaires afin d'améliorer significativement le bilan environnemental de la production porcine.

Les objectifs sont :

- Identifier les méthodes, les techniques ou les équipements ayant la capacité d'améliorer le bilan environnemental de la production, et ce, de façon viable sur les plans opérationnel et économique.
- Prioriser les mesures les plus « porteuses » compte tenu des coûts, des contraintes, mais aussi des bénéfices associés à leur utilisation à la ferme.
- Établir des scénarios réalistes de déploiement des mesures priorisées en tenant compte des conditions devant être considérées afin d'assurer l'adoption de ces mesures à la ferme.

Du côté de la filière, il est entendu pour renforcer l'acceptabilité sociale :

- de doter la filière d'un plan de responsabilité sociale organisationnelle (RSO) complet;
- de promouvoir les engagements et de favoriser un haut niveau d'adhésion et d'appropriation par la base;
- de bâtir des canaux de communication plus efficaces pour un dialogue en continu avec les parties prenantes;
- d'innover dans les méthodes d'élevage et le traitement des lisiers pour améliorer la cohabitation.

Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et réponses des Éleveurs de porcs du Québec

Question 4

À la suite du rapport de responsabilité sociale réalisé en 2017, est-ce que les Éleveurs de porcs envisagent de réaliser une nouvelle étude afin de mesurer le chemin parcouru ?

Dans le but de documenter et de communiquer la performance du secteur en matière de responsabilité sociale des organisations (RSO), les Éleveurs de porcs du Québec ont entrepris, il y a maintenant 10 ans, la réalisation des bilans social et environnemental de la production porcine. En 2020, l'organisation a complété la troisième mise à jour de ces bilans. Sur le plan environnemental (bilan des émissions de GES et bilan eau), les résultats ont démontré que le secteur de la production s'est légèrement amélioré en cinq ans. Toutefois, cette performance demeure relativement stable, les améliorations observées étant en partie attribuables aux bonnes pratiques adoptées par les producteurs, mais surtout au contexte québécois (ex. : peu de pression sur la ressource eau) et aux gains d'efficacité inhérents à l'industrie. Ces résultats ont ainsi mis en lumière le fait que, à moins d'efforts spécifiques déployés par le secteur, le bilan environnemental de la production porcine québécoise n'est pas appelé à s'améliorer de façon significative au cours des prochaines années.

C'est pour cette raison que les Éleveurs de porcs du Québec ont décidé, en 2021, de changer la façon de travailler en se projetant dans l'avenir par le développement d'objectifs et de moyens de les réaliser (méthodes, techniques ou équipements ayant la capacité d'améliorer le bilan environnemental de la production), et ce, de façon viable sur les plans opérationnel et économique. À cet effet, un plan d'action visant à améliorer de façon notable le bilan environnemental de la production porcine est en développement avec la collaboration de la firme Englobe. Ce plan doit définir, d'une part, les mesures concrètes à mettre en œuvre par le secteur et, d'autre part, décrire les moyens à déployer à l'échelle de la ferme, du secteur et de la filière afin d'y parvenir dans un horizon à court, moyen et long terme.

Question 5

Vous indiquez avoir largement dépassé la cible de 20 % de réduction de l'utilisation d'antibiotiques par les fermes porcines, établie entre 2018 et 2020.

Est-il possible de chiffrer la réduction totale en date d'aujourd'hui? Est-ce que d'autres travaux à l'effet de réduire l'usage d'antibiotiques sont en cours au sein de la filière?

Un monitoring a été effectué sur 176 sites porcins représentant 205 stades de production pour les années 2016 et 2020, et ce, pour les quatre classes d'antibiotiques et trois voies d'administration (injectable, eau, aliment).

Il s'agit d'une réduction globale de 36 % (en gramme par animal) quelle que soit la voie d'administration. La réduction est de 56 % en engraissement et est principalement attribuable à une diminution de l'usage dans les aliments. Une baisse de 90 % du nombre de sites utilisant des antibiotiques de la catégorie 1 est observable, soit les plus importants en médecine humaine. Pour les prochaines étapes, la filière porcine est fortement impliquée dans le projet de monitoring multiespèces du MAPAQ et des discussions ont lieu au sein de l'Équipe québécoise de santé porcine pour définir une prochaine cible.

Question 6

Quel est le mandat du nouvel Office canadien de promotion et de recherche pour le porc, et comment s'amarreront les actions de ce dernier avec celles des acteurs de la filière québécoise?

Le 16 décembre 2020, le gouvernement du Canada a adopté la Proclamation visant l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc (DORS/2020-282), ci-après l'« OCPRP ». En vertu de cette proclamation, l'OCPRP est autorisé à promouvoir la commercialisation et la production de porcs et de produits du porc sur les marchés interprovinciaux, d'exportation et d'importation ainsi qu'à mener et à promouvoir des activités de recherche liées à ces produits agricoles.

Une entente a été convenue entre les Éleveurs et l'OCPRP autorisant les Éleveurs, à titre d'Office de mise en marché, à percevoir les redevances dues à l'OCPRP tirées du marché interprovincial lié au Québec et à les conserver pour stimuler, augmenter et améliorer la commercialisation du porc et des produits du porc, ce qui équivaut à l'utilisation autorisée de l'Office de la redevance d'importation en vertu de la Proclamation.

Quant à lui, l'OCPRP perçoit et conserve les redevances tirées du marché d'importation. Les Éleveurs sont d'office au sein du conseil d'administration de l'OCPRP et contribuent à la mise en place du plan d'affaires et du plan d'action annuel. Ils y rendent également compte de leurs actions de promotion et de recherche. Les autres acteurs de la filière sont également représentés au conseil d'administration de l'OCPRP par l'entremise des deux sièges réservés aux secteurs de la chaîne de valeur, notamment la vente au détail, la restauration et les autres services liés à l'alimentation, à la transformation et à la recherche.

Question 7

Pouvez-vous préciser les actions mises de l'avant par les Éleveurs pour soutenir le développement de la production biologique ?

Implication des Éleveurs au sein de la Table de développement de la production biologique (TDPB)

Les fédérations spécialisées, dont les Éleveurs de porcs du Québec, soutiennent la production biologique en siégeant à la Table de développement de la production biologique (TDPB). C'est à la fin de 2014 que la Table a pris son envol. Elle réunit près d'une trentaine de personnes représentant des groupes affiliés à l'Union (régions et secteurs de production) et plusieurs autres intervenants (Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique, Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité, la filière biologique, MAPAQ, AAC). Ce regroupement de leaders de l'agriculture biologique permet d'optimiser les efforts actuellement consacrés au développement et à la mise en marché des produits issus de ce secteur.

Les principales réalisations/actions de la table au cours des cinq dernières années sont :

- Rapport sur l'Analyse comparative des mesures de soutien à l'agriculture biologique du Québec avec celles d'autres juridictions.
- Suivi et participation active au processus de renouvellement des normes par le Conseil canadien des normes (obligation de révision intégralement tous les cinq ans, sans quoi elles deviennent caduques et non applicables en vertu de la réglementation canadienne). Rappelons que les travaux de révision de la Norme biologique canadienne ont été lancés en septembre 2018.
- Collaboration de la TDPB à la préparation d'une série de documents qui comparent les versions 2015 et 2020 de la norme biologique canadienne en juxtaposant les deux normes et en soulignant les changements que les exploitants doivent considérer.
- Mise en place de VirageBio, un nouvel outil Web qui vise à informer les producteurs agricoles sur les différentes facettes de la transition à l'agriculture biologique. Cet outil met en valeur l'expérience des producteurs agricoles chevronnés en agriculture biologique ainsi que l'expertise des professionnels et entreprises qui œuvrent dans le secteur.
 - Développement d'une fiche technique présentant et mettant en valeur l'agriculture biologique au Québec.

Autres actions entreprises spécifiquement par les Éleveurs de porcs du Québec

Par ailleurs, en soutien aux initiatives des Viandes du Breton dans le développement de leur créneau de porcs de niche, les Éleveurs de porcs du Québec ont entrepris avec cet acheteur, en juillet 2020, le développement d'un nouveau mode de paiement des porcs selon un prix de pool moyen pondéré annuellement (PPMPA). Le PPMPA vise à tenir compte de la particularité des trois ententes des Viandes du Breton, soit Bio, « Certified Humane » et sans antibiotiques, dont le prix est basé sur le coût de production. La demande de modification au *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs* et d'homologation d'une modification à la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022, déposée à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec en mars 2022 à cet effet, est présentement à l'étude.

Diverses autres initiatives des Éleveurs

De plus, notons les initiatives suivantes :

- Appui apporté aux Viandes du Breton lorsque le comité d'interprétation de la norme biologique du Canada a remis en cause l'usage de lysine de synthèse pour les porcs biologiques.
- Représentation auprès du CCP et des autres provinces pour ajouter aux programmes PS-PBE un volet permettant de certifier les porcs qui ont accès à l'extérieur comme c'est le cas pour les porcs biologiques. Ceci afin de permettre aux Viandes du Breton de pouvoir continuer à adhérer au programme exempt de ractopamine (programme de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)) qui lui est nécessaire pour l'accès à certains marchés d'exportation.
- Appui, de concert avec les Viandes du Breton, à un projet de recherche sur l'alimentation de précision qui a le potentiel de réduire les coûts de moulées des éleveurs de porcs biologiques pour qui le prix des grains est encore plus élevé que dans l'élevage conventionnel.
- Représentation auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour que la norme actuellement en développement sur la compartimentation en cas de peste porcine africaine puisse inclure les porcs biologiques qui ont accès à l'extérieur.

- Action visant à créer une zone exempte de la maladie causée par le virus du SRRP dans la zone du Bas-Saint-Laurent où plusieurs élevages biologiques sont installés. Une telle zone a le potentiel de limiter les risques de contamination de ces élevages qui ne peuvent utiliser des antibiotiques en cas de dérive sanitaire.
- À la demande des Viandes du Breton, les Éleveurs ont effectué des représentations auprès de l'ACIA pour obtenir que les porcs fragilisés biologiques puissent aller à l'abattoir auquel ils sont assignés et non le plus proche comme l'exigeait le nouveau règlement fédéral sur la santé des animaux. Les Éleveurs ont obtenu gain de cause. Ceci permet de valoriser les porcs concernés comme porcs biologiques.

Question 8

Dans votre mémoire, vous citez parmi les enjeux du secteur les délais et la lourdeur du processus réglementaire.

Pouvez-vous définir à l'aide d'exemple concret en quoi consiste l'enjeu?

À l'automne 2020, le Groupe AGÉCO déposait son rapport final « Portrait-diagnostic sur l'évolution de l'environnement d'affaires du secteur porcin ». Au chapitre 14, sur les enjeux dominants, apparaissent les délais et la lourdeur du processus réglementaire : cet enjeu est identifié à titre de facteur qui ralentit le développement des entreprises et augmente le coût des projets d'investissement.

L'enjeu est décrit comme suit :

- Sévérité réglementaire plus élevée que dans les zones concurrentes en fonction de la taille des entreprises.
- Longs délais d'obtention des différentes autorisations; délais qui seraient plus longs qu'ailleurs.
- Prévisibilité difficile pour la planification des projets et risques accrus.
- Génère des coûts d'investissements supérieurs aux concurrents.
- Influence la taille des projets (élevage), conduisant à des tailles sous-optimales (seuils).

Le sujet a également été bien documenté dans une étude de l'AQINAC portant sur les secteurs du lait, des grandes cultures et du porc : « Étude comparative des coûts réglementaires en agriculture ».

Question 9

Quelle est l'évolution du taux d'utilisation du SGRM par les producteurs, et notamment son utilisation par les éleveurs naisseurs depuis septembre 2020?

Le tableau ci-dessous présente différentes statistiques d'utilisation du service, permettant de suivre l'évolution de son taux d'utilisation :

Année	Utilisateurs	Porcs transigés
2016	104	120 485
2017	112	198 906
2018	98	197 936

2019	139	279 807
2020	88	118 786
2021	141	350 762
2022	82	105 817

Depuis septembre 2020, 10 regroupements de naisseurs ont adhéré au Service de gestion du risque du marché (SGRM). Le tableau ci-dessous présente le nombre d'utilisateurs naisseurs, le nombre de porcelets placés sous contrat à livraison différée (CLD) par année ainsi que la proportion des volumes de transactions totaux attribuables aux éleveurs naisseurs :

Année	Utilisateurs	Porcelets transigés	% des volumes totaux
2020	2	20 300	3 %
2021	9	68 900	4 %
2022	4	10 100	2 %

Il est important de noter que la forte utilisation du SGRM observée au début de l'année 2021 a mis une pression importante sur les liquidités disponibles. Les Éleveurs ont donc été contraints de reporter les activités de promotion prévues en attendant de trouver un partenaire financier afin d'augmenter les liquidités disponibles pour soutenir les opérations du service. Ceci explique en partie la faible augmentation du nombre d'utilisateurs naisseurs.

Question 10

Pouvez-vous préciser le mécanisme d'actualisation annuelle des contributions, dont vous faites mention dans votre mémoire?

Plusieurs réflexions ont été effectuées par le comité de travail mandaté de réaliser cet exercice et de nombreux scénarios ont été analysés. Les principes directeurs suivants ont également été établis : la nécessité d'appliquer un changement, d'assurer une équité entre les naisseurs et les finisseurs, qui est viable dans le temps (pérennité) et qui demeure simple en application et en suivi. Par conséquent, le mécanisme d'actualisation des contributions suivant a été élaboré à partir d'un élément de départ, permettant de rétablir une certaine distorsion qui s'était créée dans le temps. Pour éviter toute nouvelle distorsion, certaines corrections ont été établies dès l'an 1 et, par la suite, une formule a été établie afin d'assurer une répartition équitable au fil des années.

Il a donc été convenu de débiter en tenant compte de l'évolution du *Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec* afin d'identifier une année de référence pour vérifier si une certaine corrélation existait entre les porcs d'abattage et les truies/verrats pour lesquels une contribution par tête était appliquée dans les deux cas. Le choix de l'année de référence devait ainsi tenir compte du fait que peu de changements avaient été apportés avec les années. En effet, certains changements avaient été faits pour les deux groupes, alors que d'autres avaient uniquement été apportés à un groupe, par exemple le changement d'une contribution à la tête pour une contribution par 100 kg.

Ainsi, l'année de référence a été établie à l'année 2000 (*soit avant de multiples changements*). Un ratio a donc été calculé, soit une contribution par truie/verrat divisée par la contribution par porc. Le résultat de ce calcul est égal à 9,705.

Truies / Verrats		
7.3660 \$ / Tête	=	9.705
Porcs		
0.7590 \$ / Tête		

Comme le mode d'établissement des contributions date de 2000, celui-ci devait être actualisé pour refléter la nouvelle réalité. À des fins de comparabilité, la contribution actuelle par 100 kg a donc été ramenée à une contribution par tête selon un poids moyen comme suit :

<p>Taux actuel = 1.2300 \$ / 100 Kg</p> <p>Moyenne des poids 111.1 Kg</p> <p>Convient de dire qu'une tête représente maintenant 111.1 kg</p> <p>1.23 \$ * 111.1 Kg / 100 Kg = 1.3665 \$</p>
--

Il est important de rappeler que la contribution par porc était établie sur une base de 100 kg à compter de l'année 2015. Par conséquent, nous avons « capté » une somme plus grande d'année en année, car le poids des porcs était en augmentation. Cette augmentation n'a pas été équivalente à l'égard des truies et des verrats, car la contribution pour ce groupe est demeurée par tête, et ce, au même montant.

Année	Porcs		Poids KG
2019	1.23	\$ / 100 Kg	104.30
2015	1.23	\$ / 100 Kg	100.22
2010	1.209	\$ / Tête	97.00
2005	1.229	\$ / Tête	85.40
2000	0.759	\$ / Tête	84.63

Comme la contribution prélevée sur les porcs permettait de rapporter des sommes plus importantes aux Éleveurs de porcs du Québec en raison de l'augmentation des poids considérés comme un élément de productivité (*plus les poids sont importants, plus les producteurs reçoivent une rémunération équivalente, le prix étant notamment établi selon le poids*), une réflexion a été menée afin de considérer cet élément pour les truies et les verrats.

Ainsi, pour les truies et les verrats, l'élément de productivité identifié a été le nombre de porcelets par truie, données publiées par La Financière agricole du Québec (*Historique du produit Porcelets (PCL) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), référence Web : <https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/statistiques/assurance-stabilisation/historique-produit-porcelets.pdf>*)¹.

¹ En complément avec un questionnaire soulevé dans un précédent échange.

Conséquemment, un plus grand nombre de porcelets par truie permettrait de générer une plus grande rémunération à l'éleveur, donc cette augmentation serait reflétée dans la contribution aux Éleveurs.

Année	Truies / Verrats		Nb Porcelets
2019	8.97	\$ / Tête	23.00
2015	8.97	\$ / Tête	21.60
2010	8.386	\$ / Tête	20.28
2005	9.32	\$ / Tête	19.87
2000	7.366	\$ / Tête	17.97

La contribution devait être ajustée en tenant compte de ce nouvel élément de productivité afin d'être comparable à celle des porcs.

Truies / Verrats	
14.1216 \$ / Tête	
= 13.2620 * 6.48% = 0.86 \$	
Calcul du gain :	6.48 %

Par conséquent le résultat de cette explication se résume par la formule suivante :

$$\begin{array}{l}
 1) \quad \text{Contribution } \$ / 100 \text{ kg Porc d'engraissement} \quad \times \quad \frac{\text{Poids de l'année précédente}}{100 \text{ Kg}} \quad = \quad \text{Contribution par tête "théorique"} \\
 2) \quad \text{Contribution par tête "théorique"} \quad \times \quad \text{Ratio de l'année précédente} \quad = \quad \text{Contribution de la truie Actualisé} \\
 3) \quad \text{Contribution de la truie Actualisé} \quad + \quad \text{Gain de productivité} \quad = \quad \text{Contribution de la truie} \\
 \\
 \text{Nouveau ratio "actualisé"} \quad = \quad \frac{\text{Contribution de la truie}}{\text{Contribution } \$ / 100 \text{ kg Porc d'engraissement}}
 \end{array}$$

- 4) En fonction du financement nécessaire des Éleveurs, répartir le montant de surplus généré ou le besoin selon le ratio actualisé

Voici, en référence, la projection estimative pour la contribution de 2022, *excluant le projet de modernisation*. À noter que certaines données sont des hypothèses, car à l'heure actuelle toutes les données ne sont pas officiellement publiées ou connues.

1)	1.1261 \$ du 100 kg	x	114.84 kg / 100 kg <i>(Hypothèse selon octobre 2021)</i>	=	1.2932 \$ / Tête théorique
2)	1.2932 \$ / Tête théorique	x	Ratio de 16.30 <i>(dispositive #9)</i>	=	21.079 \$ / Truie
3)	21.079 \$ / Truies	x	1.08 % <i>(selon une historique moyenne annuelle)</i>	=	21.3070 \$ / Truie
	Nouveau ratio	=	$\frac{21.3070 \text{ \$ / Truie}}{1.1261 \text{ \$ du 100 kg}}$	=	18.92

Au point 4 de la formule, il est mentionné que le financement est établi selon ce nouveau ratio. Par conséquent, advenant des ajustements nécessaires au financement global des Éleveurs, le partage entre les deux contributions (porcs et truies/verrats) serait établi en conformité avec ce ratio.

Question 11

Les Éleveurs de porcs, dans leur mémoire, soulignent l'importance de la capacité à se différencier et à générer une valeur ajoutée pour assurer la rentabilité et la compétitivité de l'industrie porcine québécoise.

Ils indiquent également que cet enjeu nécessite une forte coordination, voire concertation, entre les maillons de la filière dans une vision à long terme.

Dans ce contexte, est-ce que la création d'une chambre de coordination et de développement représente une avenue intéressante qui permettrait d'assurer une concertation à long terme?

Dans l'étude du Groupe AGÉCO de l'automne 2020, l'enjeu de la création de valeur ajoutée/ différenciation est présenté au chapitre 14. L'enjeu est décrit comme suit :

- Petite taille des outils d'abattage : un atout pour répondre à des demandes spécifiques d'acheteurs, ici et à l'exportation.
- Nécessité de poursuivre les efforts de différenciation, car l'écart se réduit avec les concurrents :
 - Différenciation par le biais de l'amélioration continue de la qualité des carcasses et de la viande (couleur, persillage, tendreté, durée de vie, découpe, sans ractopamine, sans antibiotiques, conditions d'élevage);
 - Différenciation par le biais de la mise en marché du produit (marque, emballage, caractéristiques intangibles (garanties salubrité, BEA, traçabilité)).
- Les marchés de niche, tels que le porc Bio, demeurent marginaux chez nos principaux clients à l'exportation.

On reprend aussi cet enjeu dans le plan stratégique de la Filière porcine 2022 sous l'axe stratégique « Optimiser la gestion des risques sanitaires et de marché ». Les récentes années ont montré que les enjeux géopolitiques peuvent compromettre les échanges commerciaux. Là où la filière peut agir, c'est sur la qualité finale du produit et sur la coordination de ses maillons. La filière a su démontrer sa capacité à s'adapter et à se coordonner lors des contractions du marché survenues pendant la crise de la COVID-19.

C'est donc par la Table filière que le secteur va aborder l'objectif 4.2 du plan stratégique de la filière « Accroître la qualité, la valeur ajoutée et la différenciation de la viande de porc » en :

- Assurant la cohérence des travaux et de la R&D précompétitive autour des pratiques d'élevage et des processus de transformation qui agissent sur la qualité de la viande et des produits de viande.
- Portant attention à la demande mondiale en viande et aux nouvelles exigences des marchés/consommateurs sur les bonnes pratiques.
- Appuyant les initiatives de développement de produits à valeur ajoutée et/ou différenciés.

Question 12

Comme le logo Le porc du Québec est connu des consommateurs, et que ces derniers le perçoivent positivement en grande majorité :

- **Est-ce qu'il y aurait lieu pour les membres de la filière de créer une appellation réservée pour le porc du Québec, ou pour les porcs différenciés du Québec (ex. : porc biologique du Québec)?**
- **Est-ce que la création d'une appellation réservée a déjà fait l'objet de discussion entre les membres de la filière?**

La création d'une appellation réservée a déjà fait l'objet d'une discussion avec le comité valorisation du produit et de la profession des Éleveurs le 20 mars 2019. Le comité avait statué qu'il y avait plusieurs enjeux et freins collectifs entourant une autre appellation réservée, et que cette initiative n'était pas priorisée. Le logo « Le porc du Québec » bénéficie d'une excellente notoriété (80 %) et ce dernier certifie aux consommateurs que le porc a été élevé et transformé au Québec. Ce logo est d'ailleurs utilisé dans les circulaires par les différentes bannières en alimentation pour identifier le porc d'ici, et ce, incluant le porc biologique. Il est tout à fait possible d'utiliser le logo « Le porc du Québec » sur des emballages de porc spécialisé comme le fait le porc Nagano, car le logo est inclusif, en ce sens qu'il représente toutes les catégories de porcs.

Conclusion

La présentation de ce mémoire est un incitatif à prendre un temps de recul stratégique, condition indispensable pour bonifier les activités des Éleveurs de porcs du Québec et de les amener à un autre niveau.

Cette reddition de comptes contient également des pistes de réflexion et des éléments intéressants à partager avec les partenaires pour poursuivre le travail en filière. Il n'en demeure pas moins que les Éleveurs restent préoccupés par le contexte actuel.

L'organisation est très fière du travail réalisé au cours des dernières années pour mettre de l'avant la pertinence d'un office de mise en marché fort en dépit du contexte actuel de concentration des acheteurs et malgré des enjeux de taille qui sont venus bouleverser la production. Avec la pandémie, l'état des marchés et le manque de main-d'œuvre, les Éleveurs ont été, au cours des dernières années, à la recherche de solutions pour limiter les impacts sur les producteurs. Il a été crucial de travailler en filière, même si, parfois, les intérêts collectifs sont mis à rude épreuve.

Les maillons de la filière sont interdépendants et, plus que jamais, ce fait est patent. Les Éleveurs veulent mettre de l'avant leur leadership pour rassembler. C'est en travaillant ensemble que tous pourront faire des gains. Certes, les prochains mois, voire les prochaines années, seront déterminants pour l'avenir de la production.

Les valeurs d'équité devront être mises au cœur des priorités pour offrir un avenir prometteur à la relève, retrouver la fierté des éleveurs et assurer la pérennité de tous les modèles d'affaires pour une répartition juste et équitable de revenus et pour la création de la richesse en provenance des marchés.

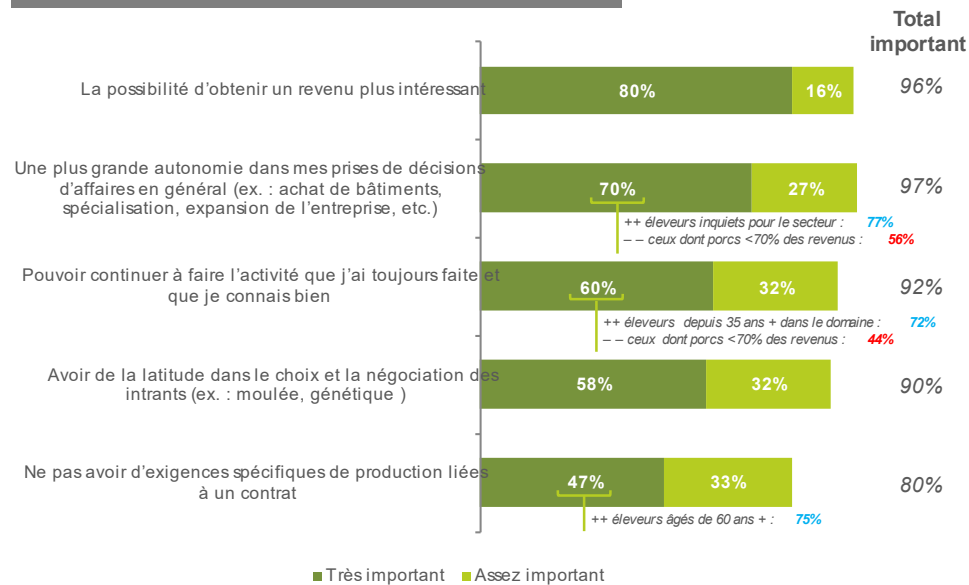
Ce qui fera rayonner tous les acteurs de la filière.

Annexes

Niveau d'importance dans le choix d'être éleveur indépendant ou à forfait

Niveau d'importance dans le choix d'être éleveur indépendant

Base : ensemble des éleveurs indépendants, n=168



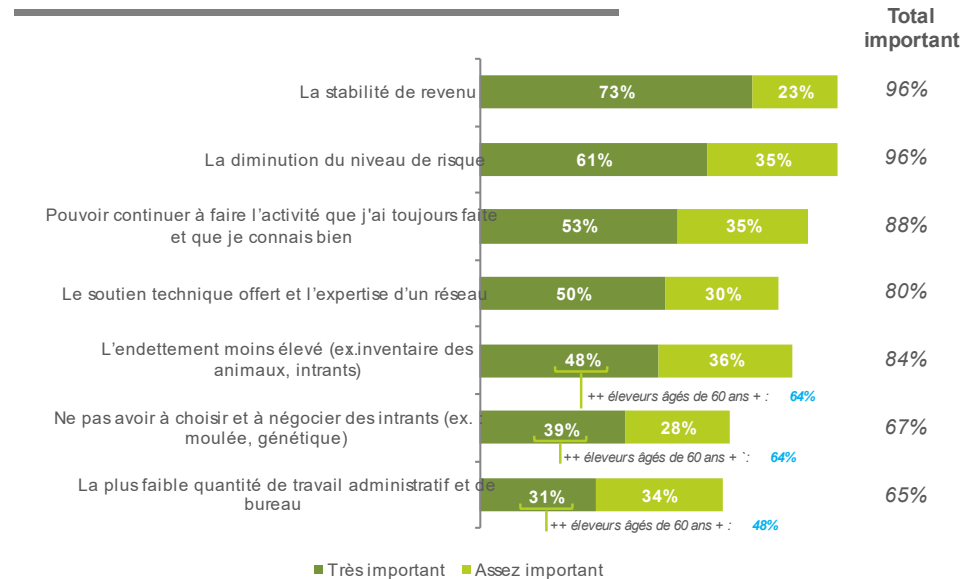
QC2A1 -5. Dans quelle mesure les éléments suivants sont-ils importants dans votre choix d'être éleveur indépendant?

CROP

32

Niveau d'importance dans le choix d'être éleveur à forfait

Base : ensemble des éleveurs à forfait, n=156



QC6A1 -7. Dans quelle mesure les éléments suivants sont-ils importants dans votre choix d'être éleveur à forfait?

CROP

33

Évolution des taux de porcs avec estomac plein et de porcs sans tatouage

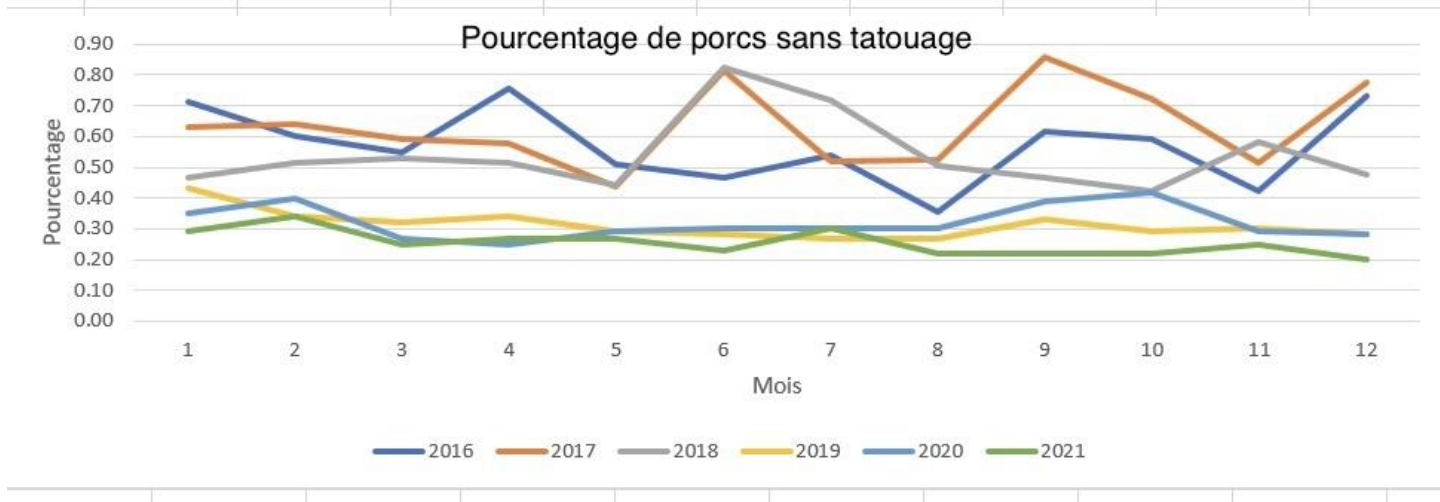
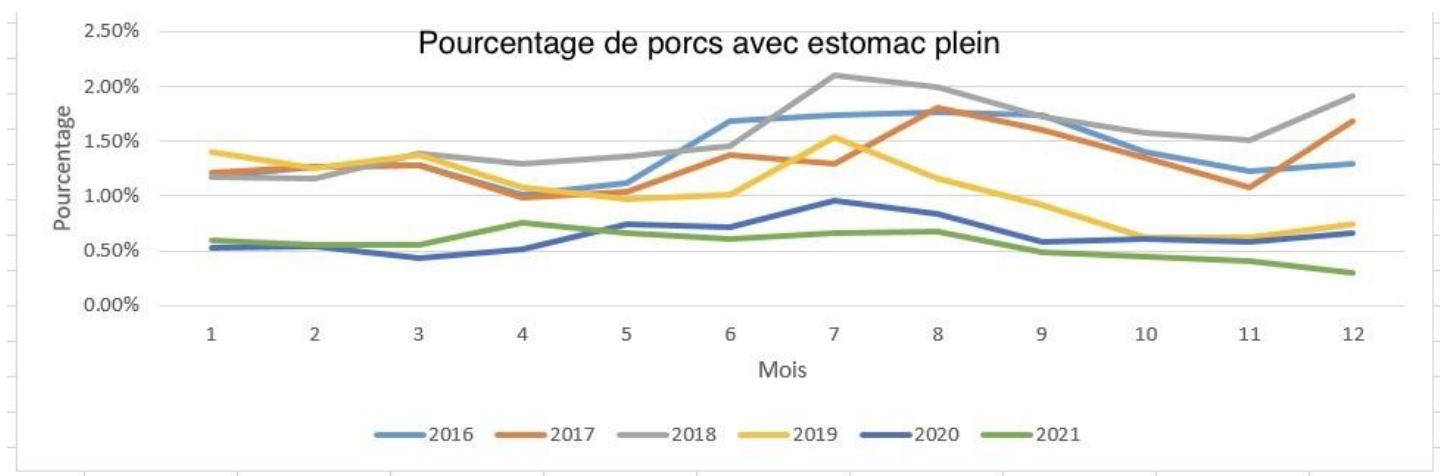


Tableau des décisions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
à l'égard de dossiers des Éleveurs de porcs du Québec

Plan conjoint des producteurs de porcs	
Règlement sur la production et la mise en marché des porcs	
Conventions de mise en marché des porcs	
Autres	
Décision	Objet
Décision 10813 25 janvier 2016 Éleveurs	Demande d'approbation de nouvelles règles de régie interne des Éleveurs de porcs du Québec.
Décision 10810 27 janvier 2016 Agromex et les Éleveurs	Demande d'exemption de l'application de l'article 10.1.1.1 de la Convention de mise en marché des porcs 2009-2013 à l'égard du statut d'Agent payeur d'Agromex qui abat exceptionnellement des porcs des Viandes Du Breton.
Décision 10864 9 mai 2016 Olymel	Demande de suspension des articles 4.2 et 4.4 de la Convention de mise en marché des porcs 2016-2019 et demande de modification de la sentence arbitrale 10759 à l'égard de la diminution nette de 2 % par abattoir et non par Acheteur.
Décision 10915 29 juillet 2016 Éleveurs	Demande de modification du Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs quant à des modifications diverses, notamment dans les définitions.
Décision 10996 24 octobre 2016 Éleveurs	Règlement modifiant le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec à l'égard de l'article 15, soit AGA des groupes de producteurs en lien avec le Règlement sur la division en groupes et le droit de vote des producteurs.
2017	
Décision 11211 21 avril 2017 Éleveurs et Lamarche	Demande urgente d'exemption de l'application du 4 ^e alinéa de l'article 19.2 de la Convention 2016-2019 dans le dossier du nouvel abattoir Lamarche.
Décision 11220 1 ^{er} mai 2017 Éleveurs	Règlement modifiant le Règlement sur la division en groupes et le droit de vote des producteurs de porcs.
Décision 11273 10 août 2017 Éleveurs	Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs à l'égard de l'envoi, par courrier régulier, de documents relatifs à la mise en marché au producteur qui en fait la demande, et de l'application des frais supplémentaires encourus par les Éleveurs.
Décision 11349 19 décembre 2017 Éleveurs	Requête des Éleveurs en ajustement et correction de l'article 9 de la Convention de mise en marché des porcs 2016-2019, à l'égard de la formule de prix, et pour l'arbitrage accéléré en vertu des paragraphes 13.1.3 et 13.2 de la Convention et de l'article 26 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et, subsidiairement en vertu de l'article 117 de cette loi. Notamment, la Régie rejette le moyen préliminaire soulevé à l'encontre de la demande des Éleveurs en vertu de l'article 117 de la loi.
2018	
Aucune décision	
2019	
Décision 11555 30 avril 2019 Éleveurs	Arbitrage de la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022, qui entre rétroactivement en vigueur le 7 février 2019 et prend fin le 6 février 2022.

Décision 11651 8 juillet 2019 Éleveurs	Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs à l'égard de quelques articles portant sur le SGRM.
Décision 11674 15 août 2019 Viandes du Breton	Demande de révision de la Décision 11555 du 30 avril 2019 par les Viandes Du Breton à l'égard de la rétroactivité au 7 février 2019 de la Convention 2019-2022. La Régie accepte de recevoir la demande de révision des Viandes Du Breton à ce sujet et de se prononcer sur la date d'entrée en vigueur de cette Convention.
Décision 11677 23 août 2019 Oly-Robi Transformation	Demande d'exemption à l'application de la définition d'acheteur à la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022 vs le statut d'Oly-Robi Transformation.
2020	
Décision 11752 2 mars 2020 Éleveurs	Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs à l'égard de quelques articles, dont l'article 63 portant sur les frais relatifs à l'administration et la mise en marché des porcs. La modification à cet effet consiste à augmenter ces frais pour la période du 18 mars 2020 au 18 mars 2023, ceci afin de financer le projet TI des Éleveurs.
Décision 11753 2 mars 2020 Éleveurs	Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs pour l'établissement d'une contribution spéciale, s'ajoutant à celle du Plan conjoint, pour une période de trois ans, en vue du financement du projet TI des Éleveurs.
Décision 11757 12 mars 2020 Éleveurs et Acheteurs	Demande d'arbitrage accéléré, contestation de factures et demande de révision de la Décision 11555 du 30 avril 2019 quant à la rétroactivité de l'entrée en vigueur, au 7 février 2019, de la Convention de mise en marché 2019-2022. Dans sa décision, la Régie, notamment, modifie la date d'entrée en vigueur de cette convention pour le 30 avril 2019, faisant en sorte que la date d'échéance soit portée au 6 février 2022.
Décision 11778 3 avril 2020 Oly-Robi Transformation	Demande d'Oly-Robi Transformation de suspendre temporairement certaines conditions et obligations de l'exemption accordée par la Décision 11677 et certaines dispositions de la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022. Plus spécifiquement, demande d'Oly-Robi Transformation de ne pas être tenue de respecter l'obligation de faire abattre ses porcs à l'usine ATrahan, à Yamachiche, considérant la fermeture de cet abattoir pour une durée de 14 jours en raison de l'incidence de la COVID-19 sur neuf employés de cette usine. La Régie accorde cette suspension temporaire.
Décision 11789 8 avril 2020 Éleveurs	Demande d'exemption afin de reporter au mois de novembre 2020 la tenue de l'assemblée générale annuelle et la tenue des assemblées de groupes prévues au printemps 2020, ceci en raison de la pandémie de COVID-19.
Décision 11814 13 mai 2020 Acheteurs	Demande conjointe par Olymel, Aliments Asta et les Viandes Du Breton de suspendre, de façon provisoire et interlocutoire, l'obligation de payer, en vertu des articles 9 et 10 de la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022, une certaine portion du prix en raison de la pandémie de la COVID-19. La Régie exempte, de manière temporaire et provisoire, les acheteurs de payer, pour les porcs payables du 13 au 29 mai 2020, le prix selon l'application de l'article 9.1 jusqu'à concurrence de la somme des deux montants suivants, soit 50 % de la référence LM_HG201 et 50 % de la référence LM_PK610. Le 29 mai 2020, cette exemption est prolongée jusqu'à ce que la Régie se prononce sur le mérite de la demande des acheteurs. Les parties se sont également entendues pour que la Régie réserve trois dates de séance publique, soit les 16 juillet, 14 août et 14 septembre 2020 de manière à pouvoir actualiser, si les circonstances le justifient, la décision à venir. La Décision 11836 du 10 juin 2020 donne suite à ce dossier.

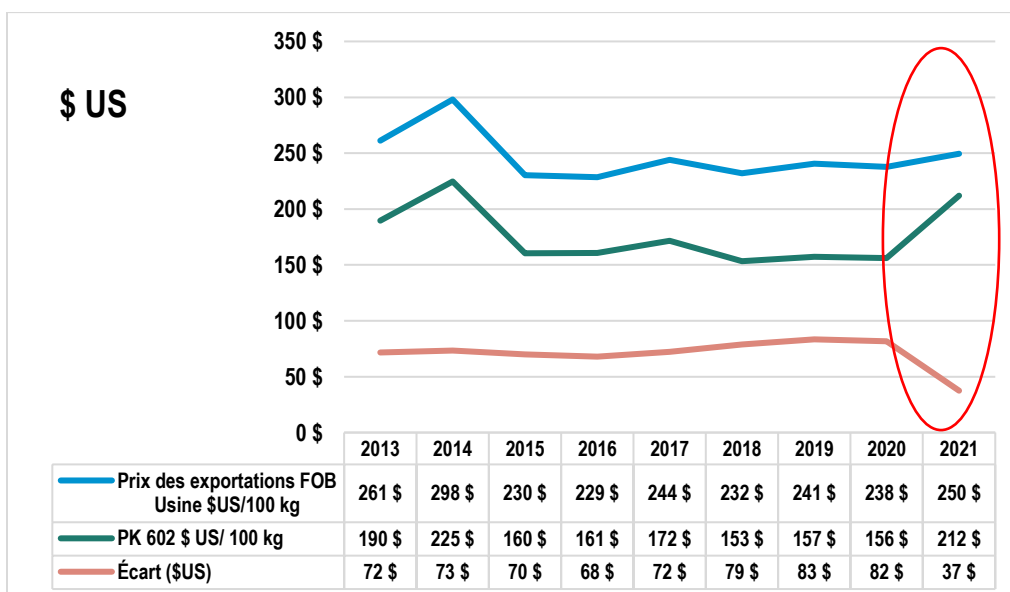
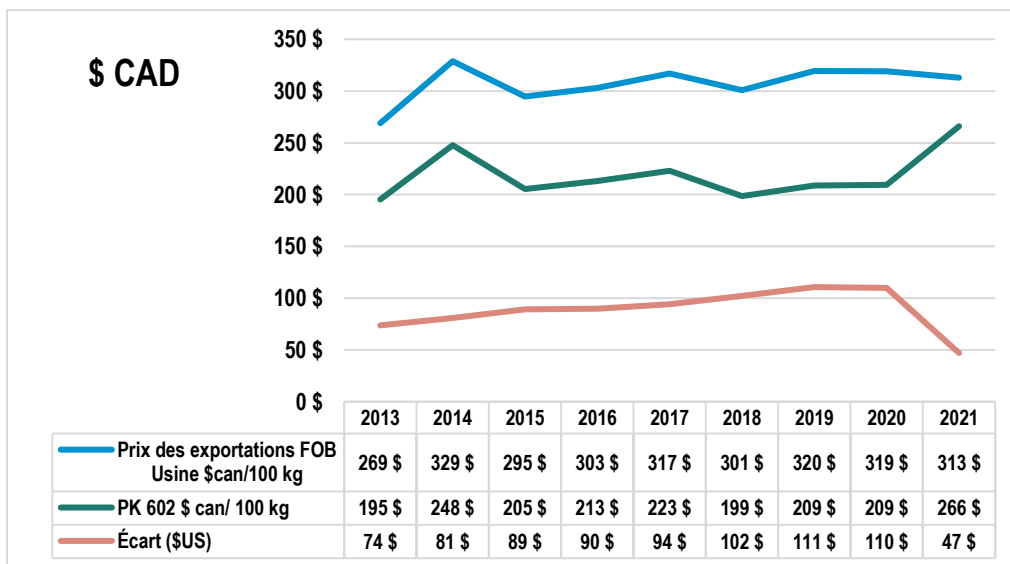
Décision 11823 27 mai 2020 Éleveurs	<p>Demande urgente des Éleveurs de porcs du Québec pour l'émission d'ordonnances urgentes à l'égard des Viandes du Breton, d'appliquer la Convention, cet acheteur délaissant l'abattage de porcs réguliers au profit de ses porcs de spécialité.</p> <p>La Régie ordonne à cet acheteur de prendre livraison des porcs des producteurs de porcs, dits de commodité, qui lui sont assignés.</p>
Décision 11829 15 juin 2020 Éleveurs	<p>Demande urgente des Éleveurs de porcs du Québec pour l'émission d'ordonnances urgentes en application de la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022 en vue d'une correction d'une erreur matérielle dans la Décision 11823 du 27 mai 2020.</p>
Décision 11830 10 juin 2020 Acheteurs Éleveurs	<p>Demande des acheteurs de suspendre et de modifier certaines dispositions de la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022 et demande d'ordonnance des Éleveurs quant au respect de l'article 2.3 de celle-ci.</p> <p>La Régie accueille en partie la demande des acheteurs et modifie la Convention 2019-2022 de manière à ajouter après l'article 9.1.1.1 de sorte que pour la période du 27 avril au 16 juillet 2020, pour l'application de la fenêtre 90 % - 100 %, lorsque le prix du LM_HG201 est inférieur à 65 % du prix du LM_PK602, ce dernier prix doit être ajusté pour que le ratio atteigne 65 % selon la formule suivante : le prix du LM_HG201 divisé par 65 %.</p>
Décision 11836 30 juin 2020 Éleveurs	<p>Demande d'approbation du Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs à l'égard du Titre IV portant sur le SGRM.</p>
Décision 11844 24 juillet 2020 Olymel	<p>Demande de modifier le prix applicable selon la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022 pour la période du 16 juillet au 14 août 2020.</p> <p>À la suite de la séance du 16 juillet 2020, la Régie maintient l'application de la Décision 11830 pour cette période.</p>
Décision 11847 11 août 2020 Olymel	<p>Demande de modifier le prix applicable selon la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022 pour la période du 15 août au 14 septembre 2020.</p> <p>À la suite de la séance du 14 août 2020, la Régie maintient l'application de la Décision 11830 pour cette période.</p>
Décision 11872 10 septembre 2020 Éleveurs	<p>Demande d'approbation du Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs à l'égard de l'implantation du SGRM pour les naisseurs.</p>
Décision 11873 14 septembre 2020 Olymel	<p>Demande de modifier le prix applicable selon la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022 pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2020.</p> <p>À la suite de la séance du 14 septembre 2020, la Régie maintient l'application de la décision 11830 pour cette période.</p>
2021	
Décision 11963 1 ^{er} avril 2021 Éleveurs	<p>Demande d'approbation du Règlement sur l'enregistrement des producteurs de porcs à la veille sanitaire provinciale sur le syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP).</p>
Décision 11964 1 ^{er} avril 2021 Éleveurs	<p>Demande d'approbation du Règlement modifiant le Règlement sur l'enregistrement des exploitations des producteurs de porcs du Québec à l'égard de la veille sanitaire et du SRRP.</p>
Décision 12125 13 décembre 2021	<p>Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs à l'égard de la révision de la répartition des contributions, entre naisseurs et finisseurs, liées au Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec.</p>
Décision 12128 23 décembre 2021 Éleveurs	<p>Grief en vertu de la Convention de mise en marché des porcs 2019-2022 et demande d'émission urgente d'une ordonnance interlocutoire, provisoire et permanente contre Olymel de prioriser l'abattage des porcs du Québec jusqu'à concurrence de sa capacité d'abattage et demande d'enquête. Cette demande des Éleveurs fait suite à l'annonce par Olymel, faite le 22 octobre 2021 en vertu de l'article 6.5.1 de la Convention, de la cessation de ses abattages à</p>

	<p>son usine de Princeville et de la diminution de ses achats de 15 000 porcs par semaine à compter du 28 février 2022.</p> <p>Dans sa décision, la Régie ordonne à Olymel de maintenir en approvisionnement en porcs du Québec l'équivalent de ses assignations pour l'usine de Princeville, soit 720 000 porcs, dans le calcul de la réduction annuelle de ses approvisionnements de 1 250 000 porcs.</p> <p>La mésentente entre les Éleveurs et Olymel quant à l'interprétation de cette décision mène à la décision.</p>
2022	
<p>Décision 12143 3 février 2022 Éleveurs et Olymel</p>	<p>Demande, de la part d'Olymel, en vertu de l'article 43 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, d'émission urgente d'une ordonnance visant à empêcher les Éleveurs d'entraver l'application de la décision 12128 rendue le 23 décembre 2021 et de la Convention 2019-2022.</p> <p>Demande en irrecevabilité à l'égard de cette demande par les Éleveurs et demande urgente d'émission d'une ordonnance contre Olymel en vertu de l'article 43 de la Loi.</p> <p>La Régie ordonne aux Éleveurs de transmettre à Olymel, au plus tard le 22 février 2022, la liste des sites de production complets, représentant un total annuel de 530 000 porcs de proximité, retirés de ses assignations à compter de cette date.</p>
<p>Décision 12166 4 avril 2022 Éleveurs</p>	<p>Demande de <i>benefit</i> en exemption autorisant les Éleveurs à effectuer certains paiements au titre de frais de vente en commun ou subsidiairement ordonner le paiement à même les contributions des producteurs de porcs.</p> <p>Ces frais sont notamment liés au partage, à parts égales avec Olymel, de la baisse de prix obtenu de même que des frais supplémentaires de transport des porcs à la suite de leur détournement lors de la grève à l'abattoir de Vallée-Jonction et à la suite de celle-ci.</p> <p>La Régie accueille la demande subsidiaire des Éleveurs qui pourront ainsi rembourser les sommes payables à Olymel à partir des contributions.</p>

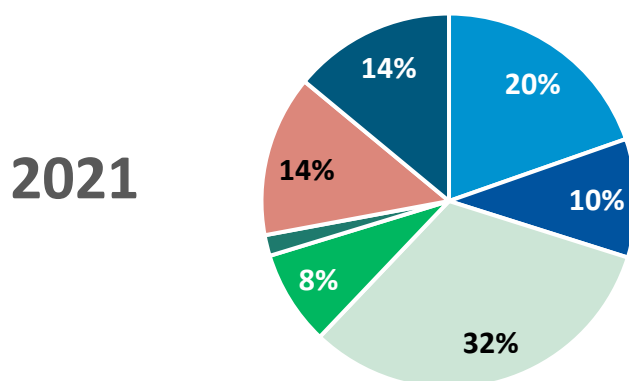
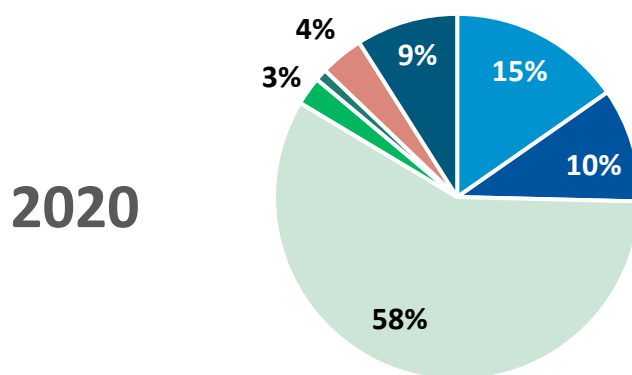
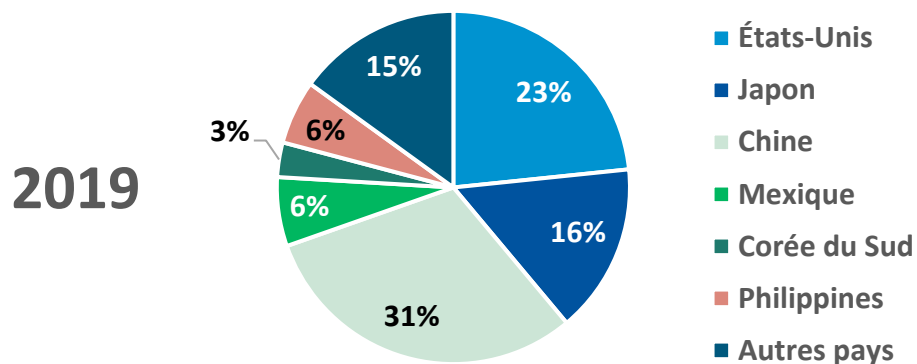
Prix des exportations québécoises FAB abattoir vs LM_PK602

Un décrochage en 2021 - \$US/100 kg carcasse canadienne

Évolution du prix de la carcasse reconstituée du USDA (LM_PK602) et de prix des exportations québécoises de coupes fraîches, réfrigérées et congelées, FAB Abattoir \$/ 100 kg carcasse canadienne, de 2013 à 2021



Répartition des exportations québécoises de viande porcine par destination en volume - 2019 à 2022 fév.



Appui des Éleveurs de porcs du Québec au sein de projets de recherche, développement et transfert - Période 2015-2020

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
Validation d'indicateurs pour évaluer efficacement le bien-être animal des porcs	Bien-être animal	L'objectif principal du projet est de valider, confirmer et démontrer l'efficacité des indicateurs de bien-être actuellement utilisés par l'industrie porcine canadienne. Plus spécifiquement : 1. Valider et confirmer le choix des indicateurs, basés sur le programme PorcBIEN-ÊTRE de l'Excellence du porc canadien, sur le bien-être des porcs à la ferme. 2. Valider l'utilisation et la pertinence des indicateurs lors de la manipulation et du transport sur le bien-être. 3. Valider et confirmer le choix des indicateurs, basés sur d'autres programmes utilisés par l'industrie canadienne (Welfare Quality, TQA, AMI, CSIA, etc.), sur le bien-être des porcs pendant le transport et à l'abattoir. 4. Accompagner et sensibiliser les producteurs dans la correction des indicateurs les moins bien réussis.	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec Entreprises participantes Agriculture et Agroalimentaire Canada	Luíene Moura Rocha CDPQ	2	En cours	01-09-20	01-12-22	269 699 \$	0 \$	3 640 \$
Étude technico-économique de l'impact de la superficie des cases de mise bas et des nouvelles cases ascenseurs sur les performances des truies en lactation dans un contexte québécois	Bâtiments équipements et environnement	Évaluer l'impact économique de la superficie des cases de mise bas et des nouvelles cases ascenseurs sur les performances des truies en lactation Sous objectifs : 1. Déterminer l'impact de la superficie des cases de mise bas (5' x 7' vs 6' x 7' vs 6' x 8' vs 9' x 9') sur les performances zootechniques des truies en lactation. 2. Déterminer l'impact des cases de mise bas ascenseur sur les performances zootechniques et le comportement de la truie. 3. Déterminer la méthode d'utilisation optimale des cases de type ascenseurs afin de diminuer le stress des truies et une usure prématurée du mécanisme de levage. 4. Effectuer une étude technico-économique sur les différences de performances selon les cases de mise bas à l'étude. 5. Réaliser les différents biens livrables.	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec Jyga technologies Sec repro inc. Jolco Équipement I-Tek	Sébastien Turcotte CDPQ	2,5	En cours	02-02-20	01-08-22	150 000 \$	1 000 \$	

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
Influenza : Actions envisageables à l'échelle provinciale (séquences et vaccins)	Santé	1. Réaliser une revue de littérature [origine et historique de la maladie; le virus et sa mutation; particularité de la maladie (zoonose); signes cliniques et description de la maladie; mode de transmission; diagnostic disponible de la maladie; prévention et contrôle (moyens de la combattre); situations sur les vaccins disponibles (incluant les autovaccins)] 2. Comparer un échantillon des souches présentes dans les principales régions canadiennes (QC, ONT. vs OUEST) pour mieux comprendre la similarité ou la diversité des souches au Canada 3. Analyser et synthétiser les actions envisageables à l'échelle provinciale (vaccins et séquences)		Les Éleveurs de porcs du Québec Laboratoires séquençages	Les Éleveurs de porcs du Québec CDPQ	0,5	Terminé	01-09-19	01-01-21	43 261 \$	4 500 \$	2 052 \$
Évaluer s'il existe des alternatives disponibles pour l'identification des porcs destinés à l'abattage, assurant la traçabilité du produit, de la ferme à la table	Qualité des viandes	Évaluer les solutions de rechange disponibles pour l'identification des porcs destinés à l'abattage, assurant la traçabilité du produit, de la ferme à la table.	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec Aliments Asta F. Ménard Olymel Groupe Robitaille		0,5	En cours	04-07-19	04-01-20	30 692 \$	0 \$	8 372 \$
Évaluer l'efficacité de l'aérogéothermie à filtrer l'air entrant dans les bâtiments porcins	Santé	Évaluer l'efficacité de l'aérogéothermie pour filtrer l'air dans une optique de biosécurité et de conditionnement de l'air.	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec Aérogéothermik Global Concept CDPQ	Sébastien Turcotte CDPQ	2	En cours	01-06-19	01-09-21	137 541 \$	2 500 \$	
Évaluation de l'impact des maladies en production porcine sur la qualité de la carcasse et de la viande	Qualité des viandes	Évaluer l'effet des maladies présentes en pouponnière et en engraissement sur la qualité de la carcasse et de la viande.	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec PigGen Aliments Asta	Marie-Pierre Fortier CDPQ	2	En cours	01-06-19	01-07-21	156 121 \$	2 500 \$	

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
Lancement de l'Excellence du porc canadien au Québec	Qualité des viandes et bien-être animal	<ol style="list-style-type: none"> Faciliter l'implantation des programmes PorcSALUBRITÉ et PorcBIEN-ÊTRE à la ferme et des nouvelles exigences qui en découlent par la tenue de formations pour les éleveurs. Former les valideurs pour qu'ils aient tous les éléments en main pour vérifier les programmes à la ferme et afin d'assurer l'uniformité d'évaluation à la ferme. Améliorer la gestion des programmes à la ferme à l'échelle provinciale par la mise en place de la base de données nationale. Faciliter le transfert en continu des informations pour la gestion des programmes vers la nouvelle base de données nationale, l'Excellence du porc canadien. 	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec	Les Éleveurs de porcs du Québec	3	En cours	01-05-19	01-05-23	226 875 \$	820 \$	74 936 \$
Tester des stratégies d'amélioration pour augmenter la capacité immunogène du vaccin autogène, plus spécifiquement le S. suis	Santé	<ol style="list-style-type: none"> Tester des stratégies d'amélioration pour augmenter la capacité immunogénique des vaccins autogènes. Tester différents adjuvants qui peuvent améliorer considérablement la capacité protectrice d'une bactérine contre S. suis. Pour répondre à cet objectif, l'immunogénicité et la capacité protectrice des différentes formulations de vaccins seront évaluées chez des porcelets dans des conditions expérimentales contrôlées. 	Ontario Pork	Les Éleveurs de porcs du Québec	Mariela Segura FMV - Université de Montréal	2 ans et 5 mois	En cours	01-04-19	01-09-21	154 902 \$	2 500 \$	
Évaluation des paramètres optimaux de lavage et développement d'un indicateur en temps réel afin d'assurer la biosécurité et réduire à la source le volume d'eaux usées en production porcine	Impact environnemental	Impact environnemental	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec CDPQ	Stéphane Godbout IRDA	3	En cours	01-04-19	01-04-22	276 879 \$	13 500 \$	6 510 \$

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
Étude des mécanismes impliqués dans le dépôt de gras dur problématique chez les porcs alimentés avec des coproduits laitiers ou riches en sucres simples/ raffinés.	Qualité des viandes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comprendre les mécanismes métaboliques et physiologiques qui surviennent chez les porcs alimentés avec des coproduits laitiers ou riches en glucides et qui engendrent la formation de gras dur. 2. Évaluer l'impact de la teneur en sucres sur le métabolisme des porcs et le profil en acide gras des tissus adipeux. 3. Évaluer la capacité de différentes fibres à modifier le métabolisme glucidique et le profil en acides gras des tissus adipeux. 	MAPAQ	Porcima (Les Éleveurs de porcs du Québec) Le Groupe CÉRÈS inc. Olymel S.E.C.	Frédéric Guay Université Laval	3	En cours	01-04-19	01-03-21	129 878 \$	13 500 \$	
Plan de mobilisation et de sensibilisation pour l'utilisation judicieuse des antibiotiques de la filière porcine québécoise (2019-2022)	Santé	<p>Mettre en place un plan de mobilisation et de sensibilisation sur l'usage judicieux des éleveurs avec les sous-objectifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mesurer l'usage des antibiotiques sur un échantillon de sites volontaires en 2021 et réaliser en 2019, à l'aide d'un sondage, une mesure intermédiaire de l'avancée de la mobilisation et de la sensibilisation sur l'usage des antibiotiques auprès des vétérinaires et éleveurs. 2. Concevoir des outils de sensibilisation à l'intention des éleveurs et des intervenants du secteur sur les stratégies de réduction de l'usage des antibiotiques (fiches, revue de littérature, formations, site Internet). 3. Élaborer un plan de communication sur la stratégie de réduction de la filière de 20 % d'ici 2020 pour les éleveurs, vétérinaires, acheteurs/transformateurs, meuniers, distributeurs/détaillants et titulaires de charges publiques. 	MAPAQ	Équipe québécoise de santé porcine	Les Éleveurs de porcs du Québec Chaire de recherche en salubrité des viandes	3	En cours	01-03-19	01-03-22	373 367 \$		58 086 \$
Outil d'aide à la décision pour optimiser la réforme des truies (Opti-réforme)	Économie et gestion	<p>L'objectif principal est de produire un outil d'aide à la décision pour optimiser la réforme des truies accessible à tous les producteurs. L'outil doit être :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliste : l'outil doit offrir un ou des scénarios d'entrée conformes à la réalité des producteurs. 2. Souple : l'usager devra pouvoir ajuster les paramètres d'entrée de l'outil selon sa propre réalité. 3. Juste : les prédictions de performances des truies et les estimations du coût d'achat des cochettes et du prix de vente des truies de réforme devront être basées sur une connaissance solide acquise à partir de données fiables et d'analyses rigoureuses. 	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec SIGA Les Consultants Denis Champagne CDPQ	Patrick Gagnon CDPQ	21 mois	En cours	12-02-19	01-08-21	62 287 \$	2 000 \$	7 196 \$

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
Gestion des lisiers de porcs contaminés par des virus endémiques	Santé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Limiter la contamination des sites d'élevages avec des virus de type endémique, en premier temps tous les sites contenant des troupeaux reproducteurs et par la suite tous les sites d'élevages. 2. Développer un outil de géolocalisation des fermes, surtout des sites contenant des truies, afin de pouvoir contrôler le type de lisier qui est épandu dans un rayon prédéfini autour du site d'élevage. 3. Augmenter la communication, face à une problématique très réelle de la production, entre les conseillers de gestion des lisiers et les intervenants des groupes de contrôle des maladies endémiques sur le terrain. 	MAPAQ Les Éleveurs de porcs du Québec	Les Éleveurs de porcs du Québec Compagnie pharmaceutique RAC Producteurs Clé-Bellechasse	Michel Mercier et Jeanne-Flora Domo Mejioto CLÉ-Beaurivage	4	En cours	01-02-19	01-02-23	121 204 \$	19 317 \$	5 936 \$
La technologie de géolocalisation au service des producteurs de porcs et des fournisseurs de service : un projet pilote	Santé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Explorer le potentiel des technologies de géolocalisation (technologie de <i>Be Seen Be Safe</i> + technologie CDPQ) pour le développement et l'implantation de différents systèmes d'information qui faciliteront le travail quotidien des producteurs et des fournisseurs de services pour mieux organiser leur logistique de travail et ainsi mieux respecter les principes de biosécurité. 2. Collaborer avec les partenaires d'un projet de contrôle régional du SRRP pour tester et optimiser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une logistique collective pour améliorer la biosécurité régionale. 3. Développer et garnir un catalogue de référence électronique qui contiendra les identifiants collectifs et le géopositionnement des entités géographiques essentielles pour l'implantation d'une logistique collective pour améliorer la biosécurité régionale. 4. Développer les outils technologiques qui permettront de gérer et exploiter les données de localisation des entités géographiques des lieux participants à une démarche de biosécurité régionale. 5. Développer un processus de travail et un modèle d'affaires qui permettront le partage des données disponibles dans le catalogue de référence avec les développeurs de systèmes d'information. 	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec Producteurs et partenaires EQSP Fournisseurs de services AQTAV Compagnie Be Seen Be Safe Groupes de contrôle SRRP	Christian Klopfenstein CDPQ	2 et 3 mois	En cours	01-02-19	01-12-21	363 883 \$	25 000 \$	3 640 \$
Évaluation des outils technologiques de détection hâtive, non invasive et automatisée de la maladie	Bâtiments équipements et environnement	Évaluer différentes approches applicables permettant la réduction de l'usage des antibiotiques par la détection hâtive, non invasive et automatisée de la maladie, tant en pouponnière qu'en engraissement.	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec PigGen Canada Conception Ro-Main CDPQ	Patrick Gagnon CDPQ	2	En cours	11-01-19	11-06-21	364 543 \$	2 500 \$	

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
Automatiser la classification des souches pour faciliter l'interprétation du séquençage et aider à prioriser le contrôle du SRRP	Santé	Adapter une méthodologie issue des travaux de recherche sur la classification des souches du virus SRRP en vue de l'analyse continue de la dynamique des populations virales au Québec et d'une communication efficace de l'information générée par l'industrie. 1. Automatiser les différentes étapes du processus de classification préalablement développé pour permettre la prise en charge par un seul opérateur spécialisé et à un coût moindre. 2. Élaborer des prototypes de rapports incorporant les résultats d'analyse des groupes de souches qui serviront d'outils d'aide à la décision. 3. Rappporter et diffuser régulièrement l'information produite aux intervenants et décideurs de l'industrie.	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec	Marie-Ève Lambert Laboratoire d'épidémiologie porcine - Université de Montréal	2	Terminé	01-01-19	01-01-21	97 321 \$	10 000 \$	
Évaluation des différentes technologies disponibles pour l'injection de traitements sans aiguille en production porcine	Qualité des viandes	Évaluer le potentiel d'application de différentes technologies disponibles pour l'injection sans aiguille en production porcine. Le choix des équipements devra s'effectuer non seulement en fonction de la fiabilité des appareils, mais également selon les besoins des producteurs commerciaux.	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec Groupe Robitaille Olymel	Marie-Pierre Fortier CDPQ	1,5	Terminé	26-11-18	26-05-20	97 335 \$		Initiateur du projet
Projet pilote d'éradication des souches sauvages (SRRP) dans une municipalité du Québec (St-Elzéar)	Santé	Objectif principal: Éliminer (éradiquer) toutes les souches sauvages de SRRP (9) des 38 sites du projet. 1. Maintenir le niveau de santé vaccinal ou négatif en regard du SRRP. 2. Partager l'expérience d'éradication mise en place dans la municipalité de St-Elzéar à d'autres groupes de contrôle de la province de Québec.	MAPAQ Les Éleveurs de porcs du Québec	Les Éleveurs de porcs du Québec Producteurs Réseau santé Beauce	Marius Cloutier et Stéphane Laberge Réseau santé Beauce	1,5	Terminé	01-11-18	01-02-20	193 560 \$	30 000 \$	
Projet diagnostic toux	Santé	1. Mesurer l'importance relative du SRRP, de l'influenza et du mycoplasme dans les cas de toux dans la région. 2. Vérifier si la toux est un indicateur précoce et sensible pour trouver une contamination au SRRP. 3. Comparer les souches (séquençage) de SRRP entre les sites pour déterminer l'origine possible des souches et leur propagation (voisinage, transmission verticale, autre). Autres objectifs du projet qui sont reliés à l'influenza et mycoplasme. 4. Mesurer l'incidence de l'Influenza en l'absence de mesure de contrôle à l'échelle de la région. 5. Comparer les souches (séquençage) d'influenza entre les sites pour déterminer l'origine possible des souches et leur propagation (voisinage, transmission verticale, autre). 6. Selon les résultats observés, explorer des possibilités de contrôle et de prévention.	Les Éleveurs de porcs du Québec	Les Éleveurs de porcs du Québec CLÉ-Montérégie	François Cardinal et Sylvie Vermette CLÉ-Montérégie	1	Terminé	01-09-18	01-05-20	54 481 \$	27 219 \$	

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
Surveillance du SRRP basée sur des données de séquençage pour améliorer la prévention et le contrôle de la maladie au Québec	Santé	Soutenir la surveillance provinciale et régionale du SRRP à partir des données de séquençage pour améliorer la prévention et le contrôle de la maladie au Québec. 1. Monitorer les nouvelles introductions du virus. 2. Créer des indicateurs de circulation virale et un système de cartographie régionale pour faciliter la diffusion de l'information et de la prise de décision.	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec	Marie-Ève Lambert Laboratoire d'épidémiologie porcine - Université de Montréal	3	En cours	01-09-18	01-12-22	245 900 \$	68 000 \$	
Swine Innovation Porc	Tous	Santé Alimentation Bien-être Bâtiments et environnement Qualité du produit Technologies	AAC autres	Porcima inc. (Les Éleveurs de porcs du Québec) Manitoba Pork Council Ontario Pork Alberta Pork Saskatchewan Pork BC Pork PEI Hog Commodity NB Pork	Grappe 2 : 21 projets Grappe 3 : 14 projets	5	En cours	01-04-18	01-03-23	18 500 000 \$	850 000 \$	
Improvement of therapeutic and prophylactic measures against porcine reproductive and respiratory syndrome virus (PRRSV) through the discovery of antiviral drugs and the use of antimycotoxins	Santé	Improve the general health status of swine by acquiring new knowledge and subsequently improving the antimicrobial protection of pigs against PRRSV using any suitable means such as antiviral drugs development and improvement of PRRS vaccination efficacy Objective 1): to identify novel PRRSV antiviral compounds; and Objective 2): to circumvent the negative effect of the DON mycotoxin on the PRRSV MLV vaccine efficiency.	Swine Innovation Porc	Swine Innovation Porc Les Éleveurs de porcs du Québec Autres	Carl Gagon Université de Montréal	5	En cours	01-04-18	31-12-22	749 464 \$	10 000 \$	

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
Chaire industrielle du CRSNG en bien-être des porcins	Bien-être animal	<p>1. Comprendre les effets des influences subies au début de l'existence sur le développement de la sociabilité, la résilience des porcs au stress et le bien-être des porcs en croissance. Ces travaux contribueront à déterminer les pratiques de gestion progressive qui favorisent le bien-être des porcs.</p> <p>2. Cerner le rôle du jeu afin d'améliorer le bien-être des porcs et promouvoir les caractéristiques de production bénéfiques en déterminant si les occasions de jouer peuvent déclencher des émotions positives et influencer sur la réponse immunitaire du porc et sa capacité à réagir efficacement au stress.</p> <p>3. Déterminer et valider des marqueurs biologiques qui peuvent indiquer comment les pratiques de production influent sur le bien-être des porcs, notamment des biomarqueurs qui indiquent les états de bien-être à plus long terme et permettent à l'industrie de surveiller le bien-être des animaux dans les fermes.</p> <p>4. Examiner l'utilité des indicateurs de bien-être observés sur les carcasses pendant l'inspection de la viande dans les abattoirs afin d'obtenir des données précises sur le bien-être des porcs dans les fermes. Cela pourrait constituer la base d'un système de surveillance continue du bien-être.</p>	CRSNG	Porcima inc. (Les Éleveurs de porcs du Québec) Manitoba Pork Council Ontario Pork Alberta Pork Saskatchewan Pork BC Pork PEI Hog Commodity NB Pork Olymel L.P. Hylife Ltd. Maple Leaf Food Conestoga Meat Packers Ltd. Sunterra Frams Ltd. PIC North America University of Saskatchewan	Yolande Seddon Western Colloge of veterinary medecine	5	En cours	01-02-18	01-01-23	2 098 900 \$	125 000 \$	
Stratégies alternatives de traitement des ingrédients et de gestion de l'alimentation des porcs dans un contexte de fabrication des aliments à la ferme	Alimentation	<p>Évaluer les avantages et inconvénients de l'alimentation liquide des porcs et des techniques de traitement du soja dans un contexte de fabrication des aliments à la ferme.</p> <p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les avantages nutritionnels et économiques de l'alimentation liquide comparativement à l'alimentation sèche ainsi que les inconvénients ou les contraintes. - Évaluer les différentes techniques de traitement du soja accessibles aux producteurs fabriquant leurs aliments à la ferme ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients. - Recenser les équipements permettant l'alimentation liquide et le traitement du soja disponibles en Amérique du Nord pour les élevages fabriquant leurs aliments à la ferme. - Évaluer les conditions nécessaires à l'implantation de ces techniques d'alimentation dans le contexte québécois. 	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec	CDPQ	0,58	Terminé	16-10-17	01-02-18	29 395 \$	8 850 \$	

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
Évaluation des coûts reliés à la castration sur une maternité commerciale au Québec	Économie et gestion	<p>L'objectif principal du présent projet est d'évaluer le coût de la castration telle qu'elle est pratiquée actuellement. Ainsi, pour ce faire, il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer le temps requis pour castrer un porcelet; • évaluer le coût du matériel et des produits nécessaires à la castration et à la manipulation; • évaluer l'impact sur la survie des porcelets castrés (mortalité postcastration) et l'apparition de hernies scrotales; • évaluer le coût total de la castration. <p>Ces informations serviront de référence pour comparer toute modification d'élevage relative à la castration (nouvelles normes bien-être, alternatives à la castration, autres). Cette référence permettra, entre autres, de déterminer les coûts ou économies pour le producteur lors de l'introduction de ces modifications.</p>	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec	CDPQ	0,58	Terminé	16-10-17	20-03-18	18 082 \$	5 744 \$	
Outils informatiques pour faciliter et simplifier le transfert des données entre les partenaires du contrôle du SRRP au Québec	Santé	<p>Concevoir des outils qui permettront de faciliter l'utilisation des identifiants de géolocalisation collectifs et l'échange des données entre les partenaires du contrôle du SRRP.</p> <p>Objectifs spécifiques pour les identifiants de géolocalisation collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer les partenaires pour mieux préciser les outils collectifs qui permettraient de faciliter (simplifier) l'utilisation d'identifiants de géolocalisation collectifs et le partage automatisé de l'information (données et cartes) entre les partenaires. • Créer une application sur cellulaire qui permettra de faciliter l'accessibilité aux identifiants de géolocalisation collectifs à la ferme. • Élaborer les tables de correspondance entre les différents identifiants de géolocalisation collectifs pour simplifier l'analyse et le traitement des données. • Concevoir des formats électroniques standards pour permettre l'automatisation du transfert des données entre les outils informatiques des partenaires (fichiers CSV ou XML). <ul style="list-style-type: none"> o Transfert des identifiants de géolocalisation collectifs o Transfert des données sanitaires requises pour la mise à jour du statut sanitaire des animaux. 	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec	CDPQ	0,58	Terminé	16-10-17	06-03-18	38 275 \$	10 000 \$	3 275 \$

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
Institut international de logistique de Montréal Phase 2	Traçabilité	Développement d'une plateforme d'intermédiation numérique qui permettrait de gérer le flux d'informations entre les producteurs, les transporteurs, les abattoirs et toutes les autorités compétentes qui font partie du processus de reddition auquel sont assujettis les éleveurs de porcs. Phase 2 : Concevoir un prototype d'outil numérique qui nous permettrait de valider les hypothèses technologiques (architecture, ergonomie, coûts) afin de réduire les risques et les débordements techniques souvent inhérents à ce genre de projet	CRSNG	Les Éleveurs de porcs du Québec	Institut de logistique de Montréal	1	Terminé	03-10-17	01-02-18	25 000 \$	7 375 \$	
Chaire de recherche sur l'alimentation des porcs et des volailles : approche systémique pour un développement durable	Alimentation et nutrition	Étude des ingrédients alternatifs et des voies permettant d'optimiser leur utilisation ainsi que les performances des animaux, tout en réduisant l'impact environnemental et le coût de production. 1. Valorisation d'ingrédients alternatifs chez le porc et la volaille. 2. Développement d'outils d'analyse afin de déterminer la valeur nutritionnelle en acides aminés et en phosphore selon les ingrédients, l'apport d'enzymes et le traitement des aliments en production de porcs et de poulets.	MAPAQ	Porcima inc. (Les Éleveurs de porcs du Québec) Fédération des producteurs de volaille du Québec CRSAD CDPQ	Marie-Pierre Létourneau Montminy Université Laval	5	En cours	01-01-17	01-12-22	1 065 000 \$	250 000 \$	
Développement d'un programme de formation en biosécurité et d'outils d'accès à l'information pour le transport des porcs	Santé	Élaborer un programme de formation en biosécurité.	SBTBEA	Les Éleveurs de porcs du Québec	CDPQ		Terminé	30-08-16	18-10-17	35 000 \$	15 000 \$	
Valorisation des canneberges déclassées et évaluation de leurs effets sur les performances zootechniques, la flore intestinale, la qualité de la viande et la santé des porcs	Santé	Objectif principal : Expérimenter, en conditions commerciales, l'effet de l'ajout d'un sous-produit de canneberges (SPC : mélanges de feuilles et fruits séchés mis en poudre) 1. Mesurer l'impact de l'utilisation du SPC sur les performances de croissance des porcelets en pouponnière et des porcs en engraissement. 2. Mesurer l'impact de l'utilisation du SPC sur le niveau de contamination microbologique dans les fèces et la viande. 3. Déterminer la faisabilité et la viabilité économique de cette pratique.	CRSNG	Porcima inc. (Les Éleveurs de porcs du Québec)	Nadia Bergeron Agrinova	3	Terminé	01-08-16	01-08-19	281 366 \$	10 000 \$	

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
SRRP - Contrôle du SRRP - Initiation d'une approche sectorielle globale	Santé	<p>1. Réaliser un processus de recherche-action participative (RAP) avec les partenaires du maillon de la production et du maillon du transport pour augmenter l'engagement des partenaires dans l'appropriation des mesures favorables au contrôle du SRRP.</p> <p>2. Mettre en œuvre les actions globales requises pour lancer une stratégie de contrôle du SRRP à l'échelle provinciale.</p> <p>3. Mettre en œuvre les actions globales requises pour biosécuriser le réseau du transport des porcs au Québec.</p> <p>4. Proposer des incitatifs financiers pour accélérer la mise en œuvre des processus favorables au contrôle du SRRP chez les producteurs et les transporteurs.</p>	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec	Les Éleveurs de porcs du Québec	2	Terminé	01-07-16	01-03-18	413 969 \$	50 000 \$	9 849 \$
Évaluation d'une alimentation de précision chez la truie en gestation en groupe		<p>Valider l'impact d'une stratégie d'alimentation de précision des truies en groupe dont l'apport en nutriments évolue en fonction des caractéristiques individuelles des truies (stade en gestation, parité et état de chair par exemple) sur les performances de croissance et de productivité et sur le coût d'alimentation.</p> <p>Pour ce faire, une revue de la littérature et des simulations destinées à évaluer l'impact de différentes stratégies seront effectuées afin de valider la stratégie d'alimentation la plus intéressante d'un point de vue économique et pratique. Cette stratégie sera d'ailleurs discutée et validée avec le comité nutrition du CDPQ impliquant plusieurs nutritionnistes du milieu.</p> <p>Par la suite, la stratégie retenue sera appliquée dans une maternité commerciale dont les truies sont en groupe et dont le système d'alimentation actuel peut être adapté.</p>	Agri-innovation	Les Éleveurs de porcs du Québec Ferme Sainte-Catherine, Coop Seigneurie Jyga Technologie	CDPQ	2	Terminé	01-04-16	01-02-19	168 542 \$	7 000 \$	
Chaire de recherche en salubrité des viandes	Qualité des viandes	<p>Modulation de la flore digestive des animaux de production en santé et impact sur la microbiologie de leurs produits.</p> <p>1. Caractérisation de l'équilibre digestif de l'animal en santé.</p> <p>2. Développement de stratégies préventives pour le contrôle des agents pathogènes alimentaires et/ou zoonotiques par amélioration de la santé digestive.</p>	CRSNG CRIBIQ	Porcima inc. (Les Éleveurs de porcs du Québec) F. Ménard inc. Fédération des producteurs d'œufs du Québec JEFO nutrition inc.	Alexandre Thibodeau Faculté de médecine vétérinaire - Université de Montréal	5	Presque terminé et en renouvellement	01-01-16	01-12-20	2 172 551 \$	250 000 \$	
Capsules vidéo sur certaines pratiques entourant l'envoi des porcs à l'abattoir	Qualité des viandes	<p>L'objectif général du projet est de réaliser quatre capsules vidéo expliquant en détail les différentes pratiques recommandées et exigences du Code par rapport aux pratiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tatouage par frappe à l'épaule des porcs. - La mise à jeun des porcs. - La manipulation des porcs et les installations de chargement. <p>L'euthanasie des porcs.</p>	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec	Sébastien Turcotte CDPQ	1	Terminé	01-07-15	01-10-16	26 412 \$	4 550 \$	

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
Développement d'un atelier de formation sur les mesures d'atténuation de la douleur	Bien-être animal	<p>Les objectifs du projet sont de développer un outil d'aide à la décision qui expliquerait les procédures et manipulations des porcelets selon le type de produit analgésique utilisé et aussi de réaliser deux séances de formation (répétition du même contenu dans deux régions différentes du Québec) sur les différentes solutions qui sont offertes aux producteurs pour atténuer la douleur des porcelets lors de certaines pratiques d'élevage. Lors de ces deux journées de formation, différents thèmes seront abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exigences canadiennes par rapport aux pratiques d'élevage douloureuses. - État de la situation en Europe par rapport à ces pratiques. - Résultats de recherche sur les analgésiques injectables et leur protocole d'utilisation. - Résultats de recherche sur les crèmes topiques analgésiques et leur protocole d'utilisation. - Alternatives aux pratiques d'élevage douloureuses. - Expérience québécoise en ce qui a trait aux mesures d'atténuation de la douleur. 	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec	Sébastien Turcote CDPQ	1	Terminé	01-07-15	01-04-16	23 200 \$	5 760 \$	
Développement d'un système d'entrée de données informatisées pour le monitoring de l'utilisation des antibiotiques chez le porc en engraissement au Québec	Santé	<p>L'objectif principal est le développement d'un système d'entrée de données informatisées pour le monitoring de l'utilisation des antibiotiques chez le porc en engraissement au Québec.</p> <p>Les sous-objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les facteurs qui facilitent/freinent actuellement la saisie des données relative à l'usage des antibiotiques par les producteurs. - Modifier les données requises par le système AQC pour collecter une information minimale utilisable pour le système de monitoring. - Engager les éleveurs dans l'utilisation d'un registre électronique de saisie de données d'utilisation d'antibiotiques. - Mettre en place un système de monitoring électronique de l'usage des antibiotiques chez le porc intégré au programme AQC. - Dresser un portrait de l'utilisation des antibiotiques chez les animaux pour un pilote de 50 fermes. 	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec	CRSV	3	Terminé	01-03-15	01-03-18	308 370 \$	93 707 \$	

Projets en cours	Sujet de recherche	Objectifs visés	Organismes subventionnaires	Partenaires financiers impliqués	Responsable réalisation projet	Durée année	État d'avancement des travaux	Date de début	Date de fin	Budget total des projets (\$)	Appui total des Éleveurs argent (\$)	Appui total Éleveurs nature (\$)
Programme d'information sur l'usage judicieux des antibiotiques chez le porc	Santé	Le programme d'information sur l'usage judicieux des antibiotiques vise à sensibiliser et à augmenter les connaissances des éleveurs et des techniciens de meuneries sur l'usage judicieux des antibiotiques afin de : - diminuer la demande pour des antibiotiques (plus spécifiquement pour les antibiotiques de classe I et II); - favoriser l'adoption de bonnes pratiques de gestion sanitaire qui diminuent l'usage d'antibiotiques; - favoriser l'adoption de stratégies de rechange à l'usage des antibiotiques.	MAPAQ	Les Éleveurs de porcs du Québec CRSV	CRSV	2	Terminé	01-03-15	01-08-17	124 350 \$	31 400 \$	1 200 \$
Swine Innovation Porc	Tous	Santé Alimentation Bien-être Bâtiments et environnement Qualité du produit Technologies	AAC autres	Porcima inc. (Les Éleveurs de porcs du Québec) Manitoba Pork Council Ontario Pork Alberta Pork Saskatchewan Pork BC Pork PEI Hog Commodity NB Pork	Grappe 2 : 21 projets	5	Terminé	01-04-13	01-03-18	19 700 000 \$	850 000 \$	
TOTAL										49 327 605 \$	2 809 242 \$	184 692 \$

ANNEXE 5

**Olymel SEC,
Mémoire intitulé *Évaluation périodique des interventions des Éleveurs de porcs du Québec dans la mise en marché du produit visé et du Plan conjoint*, 25 mai 2022**

OLYMEL SEC

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ ET DU PLAN CONJOINT

Sommaire

Nous remercions la régie de nous permettre de formuler nos commentaires dans le cadre de cette évaluation périodique.

Notre mémoire actualisera les informations présentées par le MAPAQ en fonction des événements survenus en 2021 et 2022, lesquels amènent une perspective complémentaire et dans certains cas contrastant à celle de la période 2016-2020.

Nous aborderons l'évolution du contexte géopolitique, la pénurie de main-d'œuvre, l'environnement concurrentiel, les détournements des porcs de même que le prix payé par rapport à la concurrence .

Olymel sec

Olymel est le principal acheteur de porcs et de volailles au Québec et au Canada. Elle opère des usines d'abattage de porcs à Vallée-Jonction, Yamachiche, Saint-Esprit et Ange-Gardien (l'usine de Princeville a cessé ses activités d'abattage en mars 2022 afin de concentrer sur les activités de désossage). Elle abat également des porcs à Red Deer, Alberta. Afin de sécuriser une partie de ses approvisionnements, la société est aussi impliquée en production porcine, que ce soit en propriété directe ou en partenariat. Olymel est également coactionnaire de l'entreprise Oly-Robi avec la famille Robitaille.

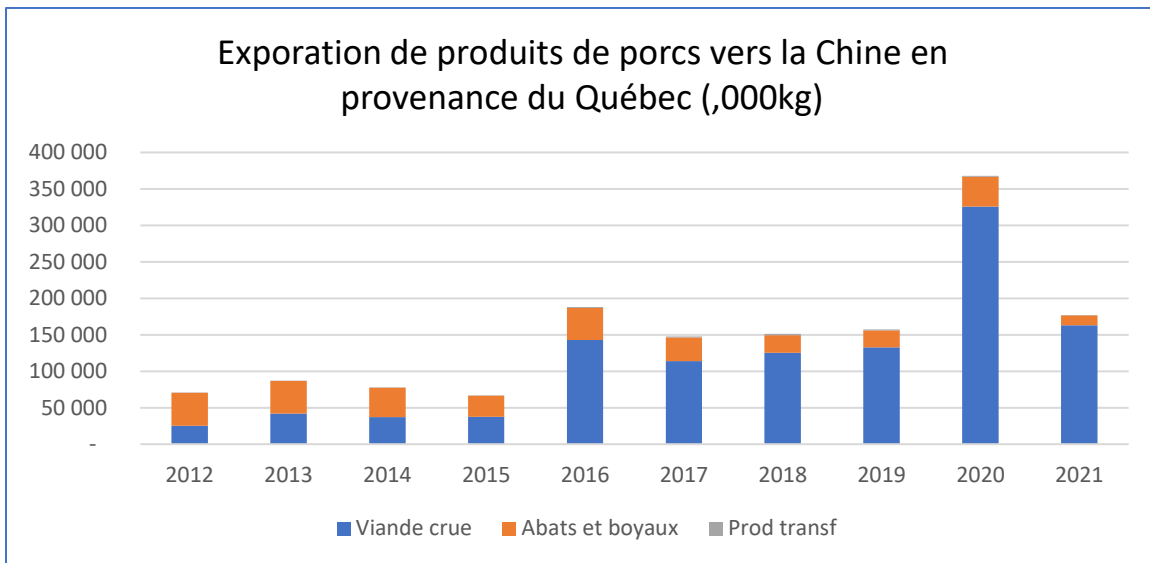
Des usines de surtransformation situées tant au Québec qu'en Ontario lui permettent de fabriquer des produits de jambons, bacon, saucisses et autres charcuteries qui sont principalement écoulés sur les marchés du détail et du service alimentaire en Amérique du Nord. Ces produits sont commercialisés sous les principales marques Olymel ou Lafleur, ou encore sous marques privées pour divers clients.

Commentaires sur le portrait du diagnostic sectoriel.

En raison de l'échéancier prévu par le processus de l'évaluation périodique, la monographie du MAPAQ arrête sa période d'analyse à la fin de 2020. Les conditions de marché qui suivront auront un impact majeur sur le secteur porcin québécois.

Les importations chinoises :

Dans un premier temps, l'année 2020 a été marquée par des niveaux d'exportation record de viande de porc vers la Chine par les entreprises québécoises.



Source : Statistique Canada

Toutefois, l'année 2021 a vu les exportations diminuer significativement par rapport à celles de 2020. Deux raisons expliquent cette réduction.

D'une part, la réduction du cheptel en raison de la peste porcine a forcé les Chinois à importer en 2020 de grandes quantités de viande non désossée à des prix souvent supérieurs à ceux offerts par le marché nord-américain. Au Québec, dans un contexte de manque de main-d'œuvre et de surplus de porcs à abattre en raison de la pandémie, l'exportation vers la Chine était l'option la plus attrayante dans telles circonstances : des pièces de viande qui auraient dû être désossées puis vendues sur d'autres marchés étaient tout simplement vendues en coupes primaires en Chine. Selon l'écho-Porc du 6 avril 2021, en 2020, le Québec a exporté 667 584 TM, dont vers 373 429 TM vers la Chine/Hong Kong, soit 56% de ses exportations. En 2021, avec la reconstruction graduelle de son cheptel et la substitution de protéine, la Chine a réduit ses importations de produits de porcs.

D'autre part à compter de l'automne 2020, les autorités chinoises ont suspendu les permis d'exportation de quatre abattoirs québécois, dont trois d'Olymel : d'autres abattoirs au Canada subiront un tel traitement. Ces suspensions sont toujours en vigueur. Bien que les produits de viande provenant de ces usines puissent être redirigés vers d'autres marchés, la tête, les pieds et certains abats ne trouvent souvent pas preneur et doivent prendre le chemin de l'équarrissage. Lors des audiences portant sur le renouvellement de la Convention, un des témoins des Éleveurs (D Hayes) attribuait une valeur de 5 à 10\$ US par tête à ces sous-produits. À cela, s'ajoutent les pertes de valeur sur certains sous-produits de désossage (parures, jarrets, os, gras, etc.) dont la valeur est parfois supérieure à celle obtenue sur d'autres marchés. Il s'agit d'un important manque à gagner pour ces abattoirs québécois alors que leurs concurrents américains n'ont pas subi, à notre connaissance, de telles restrictions.

La taille des abattoirs québécois :

Les pages 26 et 27 de la monographie traitent de la concentration dans le secteur d'abattage et certains soulignent à l'occasion la grande domination d'Olymel au Québec. Ces propos doivent être nuancés et remis en perspective.

La figure 17 montre qu'Olymel détient 40% de l'abattage au Canada, mais ce volume est abattu dans six abattoirs (incluant Princeville et Red Deer), alors que Sofina (9%), Conestoga (9%) et HyLife (9%), n'opèrent qu'un seul abattoir chacun. Quant à Maple Leaf, un de ses deux abattoirs traite plus de 3 500 000 têtes par année.

Aux États-Unis, 28 abattoirs abattent 86% des porcs produits aux États-Unis. Ces 28 établissements ont des capacités supérieures à 2 000 000 porcs par année. 14 d'entre eux transforment plus de 4 000 000 de têtes annuellement, soit 58% des porcs américains, comme en fait foi ces données issues du USDA.

USDA-Livestock Slaughter - 2020 Summary - April 2021						
Hogs Federally Inspected Plants and Head Slaughtered by Size Group – United States: 2020						
https://usda.library.cornell.edu/concern/publications/r207tp32d						
Porcs abattus / an		Nb	Abattage moyen/an	Abattage moyen/sem	Abattage annuel	%
De	à		,000	,000	,000	
1	999	389	0.3	0.0	127.00	0%
1 000	9 999	133	2.7	0.1	359.10	0%
10 000	99 999	37	37.0	0.7	1 367.50	1%
100 000	249 999	17	162.5	3.2	2 762.00	2%
250 000	499 999	6	339.4	6.8	2 036.60	2%
500 000	999 999	6	649.8	13.0	3 898.80	3%
1 000 000	1 999 999	5	1 425.4	28.5	7 127.20	5%
2 000 000	2 999 999	11	2 549.6	51.0	28 046.10	21%
3 000 000	3 999 999	3	3 276.6	65.5	9 829.90	8%
4 000 000	et +	14	5 373.3	107.5	75 226.00	58%
Total		621	210.6	4.2	130 780.20	100%
2 000 000	et +	28	4 039.4	80.8	113 102.00	86%

Le Québec ne dispose d'aucun abattoir d'une capacité d'au moins 2 000 000 porcs par année, alors que les deux principaux abattoirs Ontario s'en rapprochent et que ceux de Maple Leaf au Manitoba et d'Olymel en Alberta la dépasse. Jusqu'à la fermeture de l'abattoir de Princeville, Olymel abattait au Québec plus de 6 millions de porcs par année (incluant ceux de l'Ontario et

d'Oly-Robi) dans cinq établissements, alors que si nous avions des usines comparables à nos concurrents, ce volume pourrait être abattu dans deux, voire une seule usine. Nos concurrents en Amérique du Nord disposent donc d'un avantage concurrentiel important au niveau des coûts d'opération. De plus, la taille de ces établissements permet de rentabiliser les projets de mécanisation des opérations.

Dans un marché mondial et aussi concurrentiel que celui du porc, le degré de concentration ne doit pas s'évaluer à l'échelle provinciale. À notre avis, le degré de concentration devrait tout au moins se mesurer à l'échelle nord-américaine puisque la viande y circule sans contrainte. Avec un tel calcul, la part de marché d'Olymel, incluant les porcs abattus en Alberta ainsi que ceux achetés en Ontario, serait d'environ 6%. Olymel est donc un joueur relativement petit face aux géants américains Smithfield Foods, JBS USA et Tyson Foods.

Les perturbations liées à la COVID-19

Ces perturbations se sont traduites chez Olymel par :

- la fermeture de l'abattoir de Yamachiche durant deux semaines;
- des demandes des Directions régionales de santé publique de ne plus faire appel aux travailleurs d'agence en provenance de Montréal pour travailler dans les établissements en région;
- par des taux d'absentéismes élevés (en raison des périodes d'isolement liées à la COVID, de la crainte d'attraper le virus, de fermeture des garderies ou autres);
- des mesures de mitigation qui se sont traduites par une diminution des heures d'abattage disponible (délai accru entre deux quarts de travail, pauses allongées, etc.).

Les capacités d'abattage d'Olymel ont diminué rapidement et il était difficile d'anticiper la quantité de travailleurs d'une semaine à l'autre. Pour contrer l'accumulation des porcs en attente et l'augmentation des poids, Olymel a fait abattre plus de 500 000 porcs dans des abattoirs de l'Ouest canadien et des États-Unis au cours de la période de la fin mars 2020 à la fin avril 2021 en plus de vendre des porcelets aux États-Unis. Non seulement nous avons organisé toute la logistique de transport, mais nous avons supporté la quasi-totalité des coûts qui se sont élevés à près de 30 millions de dollars, soit environ 60\$ par porc.

À ces coûts, il faut ajouter le manque à gagner sur la vente de produits non désossés qui ont été priorisés au détriment de ceux à valeur ajoutée afin d'écouler le plus grand nombre possible d'animaux. Jusqu'à la suspension du droit d'exportation de trois de nos usines à l'automne 2020, ceci s'est avéré un choix favorable, mais par la suite l'impact financier fut majeur.

Il a été possible de détourner une aussi grande quantité d'animaux grâce aux porcs de l'Ontario qui normalement aurait été abattus au Québec. Ces porcs offraient à la fois l'avantage de la proximité des centres d'abattage, mais aussi disposaient d'une infrastructure de transport et de logistique qui n'existait pas au Québec.

Malgré la crainte de plusieurs, aucun porc ne sera euthanasié durant cette période. Les Éleveurs et le MAPAQ étaient régulièrement informés de l'évolution des porcs en attente, des poids

moyens et de nos prévisions d'abattage pour les mois à venir, malgré les hauts niveaux d'incertitude.

Nous avons établi avec les Éleveurs un partage d'information sur la situation de chacun des producteurs ainsi qu'un ordre de priorisation des abattages en fonction de divers critères : poids des porcs, nombre de semaines sans livraison, tout plein tout vide vs en rotation, etc. De plus, les producteurs qui acceptaient de vendre de porcelets pouvaient être priorités afin de les compenser pour les places vides en engraissement. Nous sommes d'avis que les outils de communication et de coordination instaurés par Olymel ont été efficaces et que les Éleveurs ont été informés correctement de la situation de chaque producteur, de même que des choix difficiles que nous devons faire.

Nous avons vécu une situation inédite et imprévisible. Personne n'aurait pu croire qu'il aurait été possible d'avoir jusqu'à 143 000 porcs en attente d'un poids moyen de 123 kg au retour du congé des Fêtes en janvier 2021 alors qu'il y a quelques années, 40 000 porcs en attente ayant un poids de 110 kg constituaient une problématique majeure. En janvier 2022, les porcs en attente dépasseront le seuil de 200 000 têtes avec des poids moyens d'environ 127 kg.

Nous sommes conscients que durant cette période, les producteurs ont eu des enjeux de bien-être et de santé animale sur leurs fermes. Certains ont critiqué le travail que nous avons effectué, mais personne n'a proposé d'autres alternatives réalisables. Olymel a géré elle-même l'écoulement des porcs en surplus au cours de cette période, évitant ainsi l'euthanasie d'animaux qui non seulement auraient occasionnés des coûts importants pour les producteurs et l'État, mais surtout qui aurait terni l'image de la filière porcine. C'est le message qui devrait être reconnu et véhiculé à la suite de cette pandémie.

L'accès à la main-d'œuvre

Depuis un certain nombre d'années, la pénurie de main-d'œuvre est un phénomène connu : la démographie ne ment pas. Olymel en était fort conscient et plusieurs programmes avaient été mis en place pour recruter des travailleurs requis pour nos opérations.

En 2020 et début 2021, le manque d'employés pouvait s'expliquer par les effets de la pandémie, les programmes d'aide aux Canadiens, dont la prestation canadienne d'urgence, la diminution de l'immigration, etc.

Durant cette période, la Chine achetait à des prix intéressants d'importantes quantités de viande, ce qui permettait de compenser en partie le manque de main-d'œuvre. Cette embellie sera de courte durée, puisque des usines perdront leur droit d'exportation et que peu à peu les valeurs obtenues sur le marché chinois reviendront aux niveaux obtenus en Amérique du Nord.

Au cours de l'été 2021, alors que les travailleurs de l'abattoir de Vallée-Jonction étaient toujours en grève, Olymel estimait avoir suffisamment d'employés au cours de l'automne afin de reprendre les retards d'abattage occasionné par l'arrêt de travail, pourvu que le conflit se termine au début septembre : ce qui sera le cas.

La réalité en fut toute autre lors de la rentrée en septembre. Non seulement, moins de travailleurs se sont présentés lors de la reprise des activités à Vallée-Jonction, mais nous avons aussi constaté des départs d'employés dans les autres usines. Nos capacités d'abattage ont été réduites ainsi :

- Saint-Esprit - réduction de 2 000 têtes;
- Yamachiche - réduction de 3 000 têtes;
- Princeville - réduction de 4 000 têtes;
- Vallée-Jonction : réduction de 8 000 têtes;

Des investissements avaient été effectués pour faire passer la capacité d'abattage de l'établissement l'Ange-Gardien de 25 000 à 35 000 têtes par semaine, mais le niveau d'embauche nous limitera à 30 000 têtes.

En quelques mois, Olymel a donc vu sa capacité nette de transformation diminuer de 12 000 têtes par semaine par rapport au seuil du printemps précédent. De plus, d'importantes quantités de produits avec os et de sous-produits n'étaient pas valorisées. Sans espoir d'une hausse rapide du nombre de travailleurs, cette situation n'était pas viable, d'autant plus que nous ne pouvions plus valoriser les abats, la tête et les pieds des trois usines qui n'étaient plus autorisées à exporter en Chine. Nous avons dû prendre la difficile décision, compte tenu des répercussions sur les producteurs, de réduire nos achats de 25 000 têtes par semaine.

Pour illustrer une des conséquences de la pénurie de main-d'œuvre sur nos opérations, Olymel devait exporter à faible prix des fesses avec os pour importer à fort prix des muscles des fesses désossées pour fabriquer ses jambons.

Les annonces d'augmentation des seuils de travailleurs étrangers temporaires sont une bonne nouvelle pour l'ensemble de la filière, cependant les premiers travailleurs dans le volet du seuil de 30% ne devraient arriver qu'au cours de l'automne prochain. Quant aux bouchers industriels, dont le nombre est illimité, nous anticipons leur arrivée graduelle à compter de mai 2023. Enfin, rappelons qu'il s'agit de programmes temporaires qui devront être reconduits ou devenir permanents si nous voulons éviter une prochaine crise.

Commentaires sur les thèmes abordés par l'office

Coûts de la grève à l'usine de Vallée-Jonction

À maintes reprises, nous avons pu lire dans les médias que la grève à Vallée-Jonction avait coûté 20 millions de dollars aux producteurs : les sommes attribuables à la grève qui seront perçues par Olymel sont moins élevées, elles résultent de l'application, comme le fait ressortir le mémoire des Éleveurs à la page 21, de l'article 19.3 de la Convention. Quant aux autres montants, ceux-ci couvrent notamment des mesures d'écoulement, dont celles liées à la pénurie de main-d'œuvre. Les sommes dues à Olymel sont inférieures à 20 millions de dollars.

Nous comprenons que cette grève a fait subir des coûts supplémentaires aux Éleveurs. Il en a été de même pour Olymel qui en plus d'assumer 50% des coûts de détournements a favorisé l'abattage en privilégiant la production de découpes avec os au détriment des produits à valeur ajoutée : rappelons que la formule de prix Cutout considère elle-même une certaine proportion de produits désossée qu'Olymel n'a pu mettre en marché compte tenu des grandes quantités de porcs en attente.

Détournements des porcs

Depuis la fin mars 2020, ce sont près de 1,3 millions de porcs et plus de 100 000 porcelets qui ont été détournés par l'équipe d'Olymel afin de réduire les surplus de porcs et d'éviter l'abattage humanitaire. Après déductions des sommes à recevoir des Éleveurs, Olymel aura déboursé plus de 50M\$.

L'expérience a démontré que ce sont les transformateurs qui sont les plus aptes à détourner les porcs en surplus, même si selon la Convention, cette responsabilité revient aux Éleveurs.

Les contraintes logistiques ne permettent pas d'écouler d'aussi grandes quantités d'animaux en provenance du Québec. Nous y sommes parvenus en vendant principalement des porcs de l'Ontario. Ceux-ci nous ont permis de réagir rapidement afin de détourner une grande quantité d'animaux : les chauffeurs et les camions qui amenaient des porcs vers l'abattoir de Saint-Esprit étaient redirigés vers d'autres abattoirs hors Québec

La réduction des achats hors provinces nous privera de cette flexibilité au cours des prochaines années. La production devra être mieux arrimée aux capacités d'abattage.

Compétitivité et rentabilité des entreprises de transformation

Le mémoire des Éleveurs à la page 10 fait ressortir la petite taille relative des infrastructures d'abattage et le fait qu'il est difficile de compétitionner sur un marché de commodité.

Précédemment, nous avons comparé la taille des abattoirs d'Olymel à ceux de la concurrence nord-américaine. Tout comme les Éleveurs, nous devons assumer des coûts reliés à l'environnement, à la réglementation, le tout dans un environnement fortement syndiqué par rapport aux autres abattoirs du Canada et des États-Unis. Afin de réduire nos besoins en travailleurs, des sommes importantes se comptant en dizaines de millions de dollars devront être investies pour accroître la mécanisation des opérations, tout en maintenant nos investissements courants pour assurer le maintien aux normes de nos usines.

La fabrication de produits différenciés a été identifiée comme un moyen de se soustraire aux aléas des marchés de commodités : présentement, les produits biologiques, « Humane certifié », élevés sans antibiotique, Nagano et Porcs Coop peuvent s'attribuer ce qualitatif, cependant le marché est limité. La valeur perçue par le consommateur doit compenser les coûts d'élevage supplémentaires.

Dans un porc, même si certaines pièces de viande peuvent être mieux valorisées sur certains marchés, par exemple une longe désossée « chilled », ce n'est pas le cas pour tous les

morceaux, qui eux devront être écoulés sur un marché de commodité. La fabrication de produits différenciés implique souvent une demande accrue de travailleurs...que nous n'avons pas. La fabrication de ces produits qui génèrent des revenus plus élevés implique aussi des coûts accrus de fabrication. L'analyse des revenus moyens à l'exportation ne considère jamais ces coûts additionnels ni le type de morceau de viande qui est exporté.

Plus les opérations seront mécanisées, plus il sera difficile de fabriquer des produits se distinguant de la compétition.

À l'échelle internationale, nos clients n'attribuent pas de plus-value au porc du Québec. S'ils choisissent d'acheter le produit d'Olymel, c'est plutôt en raison du respect des spécifications, de la constance du produit, de la fiabilité du service, etc.

Autres éléments

Le prix

Nous ne pouvons passer sous silence l'effet de la nouvelle formule de prix sur les coûts d'achat des transformateurs québécois par rapport à ceux de leurs concurrents américains.

Avec la formule de prix, la Convention 2019 a eu pour effet de geler durant trois ans des conditions géopolitiques qui prévalaient à l'automne 2018 :mais celles-ci se modifieront rapidement, et ce, au désavantage des Acheteurs québécois:

- Guerre commerciale Mexique – États-Unis : se termine en juin 2019 avec la signature du traité AECUM;
- L'avantage Chine pour le Québec en raison de l'utilisation de la ractopamine par les Américains :
 - De juin à novembre 2019, les transformateurs canadiens ne peuvent exporter vers la Chine en raison du bannissement de la viande de porc canadienne par les Chinois;
 - en 2018, près de 50% des porcs sont déjà produits sans ractopamine et vers la fin 2019, les principaux transformateurs américains annoncent l'abandon de la ractopamine. Les exportations américaines vers la Chine atteindront des niveaux records en 2020;
 - à compter de l'automne 2020, la Chine suspend progressivement les permis d'exportation de plusieurs transformateurs de porcs canadiens, dont ceux des abattoirs de Princeville, Vallée-Jonction et Saint-Esprit. Ces suspensions sont toujours en vigueur;
- Le traité de libre-échange CPTGP qui avait pour effet de réduire les tarifs sur le porc canadien vendu au Japon : à la fin 2020, les Américains signeront leur propre traité de libre-échange avec le Japon.

Aujourd'hui, les Acheteurs du Québec se trouvent dans une situation désavantageuse par rapport à celle prévalant en 2018. Sans compter les effets de la pénurie de main-d'œuvre qui se fait sentir plus sévèrement au Québec.

Pour l'ensemble des Acheteurs du Québec, le coût d'achat des porcs sous la Convention 2019 prix s'est traduit non seulement par un coût nettement supérieur par rapport à la formule de prix des Conventions 2009 et 2016 (laquelle reposait sur deux des cinq regroupements de formules de prix en vigueur aux États-Unis), mais surtout par un coût plus élevé que celui payé par les abattoirs américains pour l'ensemble des porcs achetés auprès des producteurs indépendants (que nous appellerons Prix Moyen Américain ou PMA). Nos calculs dans le tableau suivant qui illustre l'ampleur des écarts considèrent les ajustements de prix accordés par la Régie aux décisions 11830, 11844, 11847 et 11873 afin de « *contrer les mouvements erratiques du prix du porc lors des bouleversements des marchés dû à la pandémie* ».

Années	Px 2019 (incluant 2\$)	Prix moyen américain (PMA)	Prix 2009/2016	Écart Px2019 moins PMA		Écart Px2019 moins Px 2009/2016	
	\$CAN/100kg	\$CAN/100kg	\$CAN/100kg	\$CAN/100kg	Millions \$CAN	\$CAN/100kg	Millions \$CAN
2013	190.01 \$	188.69 \$	188.51 \$	1.33 \$	9 \$	1.50 \$	11 \$
2014	238.46 \$	231.20 \$	236.54 \$	7.26 \$	51 \$	1.92 \$	13 \$
2015	191.84 \$	186.65 \$	183.06 \$	5.20 \$	38 \$	8.78 \$	64 \$
2016	194.24 \$	179.59 \$	175.45 \$	14.65 \$	107 \$	18.79 \$	138 \$
2017	202.60 \$	190.40 \$	189.30 \$	12.20 \$	90 \$	13.30 \$	98 \$
2018	183.74 \$	176.88 \$	171.93 \$	6.86 \$	51 \$	11.81 \$	87 \$
2019 (avril)	181.74 \$	177.04 \$	171.41 \$	4.71 \$	12 \$	10.33 \$	26 \$
Moy 2013 à 2019 (avril)	198.95 \$	191.16 \$	189.44 \$	7.79 \$	358 \$	9.51 \$	437 \$
2019 (mai-déc)	202.62 \$	194.97 \$	188.07 \$	7.65 \$	38 \$	14.55 \$	73 \$
2020	190.56 \$	174.25 \$	164.73 \$	16.31 \$	127 \$	25.83 \$	200 \$
2021	246.28 \$	233.47 \$	237.29 \$	12.81 \$	102 \$	8.99 \$	72 \$
Moy 2019 (mai) à 2021	214.88 \$	202.02 \$	198.26 \$	12.87 \$	267 \$	16.63 \$	345 \$
Moy 2013 à 2021	203.91 \$	194.54 \$	192.19 \$	9.37 \$	625 \$	11.73 \$	782 \$

Au cours de la période de mai 2019 à décembre 2021, les Acheteurs du Québec ont déboursé 214.88\$CAN/100kg (à l'indice de classement), soit 16.63\$CAN/100kg (345 M\$) de plus que la formule de prix 2009-16 et 12.87\$CAN/100kg (267 M\$) de plus que le PMA.

Si la formule de la Convention 2019 s'était appliquée depuis 2013, soit le début la publication de la référence de prix LM_PK602, jusqu'à décembre 2021, les effets auraient été les suivants : les Acheteurs du Québec auraient déboursé 203.91\$CAN/100kg, soit 11.73\$CAN/100kg (782 M\$) de plus que la formule de prix 2009-16 et 9.37\$CAN/100kg (625 M\$) de plus que le PMA.

À notre avis, nous sommes loin du principe de Prix concurrentiel tel que le prévoit l'article 1.1.2 de la Convention, d'autant plus que les abattoirs québécois, comme nous l'avons plutôt, font face à d'importants défis concurrentiels.

Non seulement Olymel a payé ses porcs beaucoup plus chers que ses concurrents américains, mais en plus la société a absorbé en quasi-totalité le coût des détournements entre mars 2020 et avril 2021, tout en sacrifiant des revenus les produits à valeur ajoutée afin de maximiser le nombre de porcs abattus.

Nous avons aussi dû subir les effets de l'arrêt des importations par la Chine en 2019, puis de nouveau à l'automne 2020. Le revenu des producteurs n'a pas été affecté parce qu'il est basé sur des références de prix américaines, lesquelles n'ont pas été affectées directement par la situation canadienne.

La formule Cutout suppose que les Acheteurs sont en mesure de reproduire au moins le portefeuille de produits composant ce fameux Cutout, lequel comprend une certaine proportion de produits désossés. En période de pénurie de main-d'œuvre, il nous est impossible de reproduire ce Cutout.

Les frais d'abattage, de coupe de base (en six morceaux), d'entreposage, de ventes et d'administration ne sont pas déduits dans le calcul du Cutout, ce qui sauf la période exceptionnelle prévalant en 2020, ne permet pas aux abattoirs de couvrir leurs coûts.

Pour les producteurs, ce prix a eu pour effet de lancer un message qu'ils pouvaient recevoir un prix de 12.87\$CAN/100kg supérieur à celui des Américains et a pu les convaincre d'investir pour accroître leur production, alors que les Acheteurs ne peuvent soutenir un tel niveau prix.

Quant au « décrochage de prix » évoqué par les Éleveurs, il résulte à notre avis de l'écart entre les deux formules de prix utilisés depuis 2009 et le PMA. Par exemple en 2018, les producteurs auraient obtenu 176.88\$CAN/100kg avec le PMA (5 marchés) au lieu de 171.93\$CAN/100kg (2 marchés). De plus cette comparaison s'effectuait avec les prix des années 2013 et 2014 au cours desquelles sévissait une flambée du prix des céréales ainsi qu'une crise de diarrhée épidémique porcine aux États-Unis, laquelle avait entraîné une forte hausse des coûts d'achat, sans augmentation correspondante du Cutout : il ne s'agissait pas d'une période représentative.

En 2022, les Éleveurs consentiront pour une période de trois mois un rabais important de 40\$ aux Acheteurs afin de les aider à maintenir les niveaux d'abattage. Ceci représente une contribution significative de la part des producteurs : Olymel est reconnaissant de cet effort.

Les prochains mois seront employés à trouver une nouvelle formule de prix qui reflète la capacité de payer des Acheteurs tout en permettant de partager les bénéfices aux producteurs lors de conditions de marché favorable.

Garantie d'approvisionnement, porcs de l'Ontario, porcs de propriétaires et ententes particulières

La prévisibilité des approvisionnements, la garantie de celles-ci sont, avec l'accès aux travailleurs et un prix concurrentiel, les éléments-clés pour assurer la viabilité d'un abattoir.

Entre 2009 et 2014, Olymel a vu ses achats annuels en provenance du Québec diminuer de 1,1 million de porcs. Deux choix s'imposaient alors : fermeture d'usines, de quarts de travail ou achats hors Québec. Olymel a choisi cette dernière option.

On ne peut continuellement faire fluctuer nos achats hors Québec afin de prioriser l'abattage de porcs québécois selon le niveau des capacités d'abattage ou de l'évolution de la production

québécoise de porcs : les producteurs ontariens ne voudront pas s'engager dans des relations à long terme avec nous.

En 2009, Olymel n'était pas directement impliqué en production porcine. En 2014, les services techniques et conseils aux producteurs du secteur porcin comme la régie d'élevage, le bien-être animal, la qualité de la viande, ainsi que les activités de Sogeporc Inc. de Sollio seront transférées sous Olymel dans le but de faire progresser le nombre de porcs coop et sécuriser d'autant une partie de nos approvisionnements.

Une autre portion des approvisionnements sera sécurisée par un partenariat en production avec Agri-marché, dont la famille Brochu est actionnaire d'Olymel.

Le partenariat dans Oly-Robi avec la famille Robitaille, également actionnaire d'Olymel, vise à assurer une certaine diversification avec le porc Nagano, tout en protégeant d'autres volumes d'achats.

Puis en 2021, Olymel acquiert l'entreprise F. Ménard inc. qui produit l'ensemble de ses porcs. Ainsi s'ajoute un autre outil pour sécuriser d'autres volumes d'approvisionnement. Aux États-Unis, environ 40% des porcs sont la propriété des abattoirs. Au Canada, Hylife produit la presque totalité des porcs qu'il abat, alors que Maple Leaf en abat une portion significative et que Conestoga n'abat, ou presque, que les porcs de ses propriétaires.

Les ententes particulières ne pouvant avoir préséance sur la Convention ne nous offrent pas une véritable protection contre la perte de volume.

Une forte proportion des producteurs indépendants ou sans lien de propriété avec un abattoir livrent chez Olymel. Pour la plupart, il s'agit de petits producteurs qui peuvent être plus vulnérables aux conditions de marché et qui n'ont pas toujours une relève.

Comme nous l'avons vu plutôt, Olymel ne peut payer des sommes supérieures à ses concurrents afin d'assurer la viabilité à long terme de ses producteurs.

Comment concilier garantie d'approvisionnement, prix concurrentiel et maintien des producteurs indépendants si nous voulons convaincre les actionnaires d'Olymel de maintenir des usines en activité et de continuer à y investir?

Les profits des abattoirs

Par le passé, certains ont dénoncé les profits réalisés par Olymel dans le secteur porc frais Est. En absence de rentabilité, on ne peut effectuer d'investissement pour maintenir en exploitation nos usines, ne serait que pour les maintenir aux normes réglementaires (ACIA, Code du bâtiment, etc.)

Les profits du secteur auront contribué à installer des systèmes d'insensibilisation au CO2 afin de se conformer aux normes de bien-être animal exigées par nos clients. L'usine de Yamachiche a été modernisée et agrandie afin d'y abattre les porcs Nagano qui étaient auparavant abattus dans l'usine de Lycyporc, tout en permettant la production de produits « chilled pork ». Des

profits futurs sont requis pour mécaniser les opérations afin de réduire nos besoins en travailleurs.

Faute de profits des abattoirs, il y aura désinvestissements progressifs, la compétitivité diminuera, des usines fermeront et la production porcine québécoise diminuera.

Conclusion

Dans ce mémoire, nous avons cherché à donner une perspective de nos problématiques. Cette réalité n'est pas tellement différente pour les autres acheteurs.

Pour traverser cette période difficile et assurer la pérennité de la filière, nous suggérons quelques pistes de solution qui pourraient être étudiées.

L'avenir de la filière porcine doit passer par un objectif de réduction des coûts et une amélioration de l'efficacité. Certains principes qui nous ont guidé pourraient être revus. Par exemple, pendant trop longtemps, la Convention a été axée sur la concurrence entre acheteurs pour obtenir des porcs, faudrait-il plutôt favoriser le développement d'abattoirs de grande taille qui pourraient concurrencer les géants américains?

La rentabilité des producteurs ne peut passer par un prix payé systématiquement supérieur à celui de la concurrence américaine. Il faudra s'attaquer à la réduction des coûts au niveau de la production, mais aussi de la transformation afin que les abattoirs soient plus résilients en période difficile et prévenir une importante réduction des coûts d'achat.

La mécanisation des opérations, la standardisation des produits, la valorisation de toutes les pièces de viande et la consolidation sont des moyens pour y parvenir. La diversification et l'intégration verticale avec la surtransformation contribuent à mieux diversifier les risques de marché. C'était d'ailleurs le modèle qu'Olymel a mis en place en diversifiant ses opérations dans d'autres provinces, en développant le secteur de la surtransformation porc, en étant actif dans le secteur de la volaille, puis tout récemment établissant un partenariat avec Sanimax.

La croissance s'est effectuée tant par acquisition que par des partenariats. Le but ultime était d'avoir une société solide, résiliente et capable de rivaliser avec les géants canadiens ou américains que sont Maple Leaf, Tyson, JBS, Smithfield, et ce dans l'intérêt du secteur agroalimentaire québécois. Les effets de la pandémie, combiné à la pénurie de main-d'œuvre et la formule de prix de la Convention ont mis à mal la situation financière d'Olymel.

Il faudra se poser la question si la filière agroalimentaire souhaite la présence ou non d'un joueur majeur, propriété d'intérêts québécois pour assurer son développement à long terme.

Si la filière souhaite le maintien des producteurs indépendants, dont une forte proportion fait abattre ses porcs chez Olymel, donc des producteurs coop, il faudra trouver des moyens innovants d'assurer une certaine forme de garantie d'approvisionnement à Olymel. Afin de tisser des liens d'affaires durables et assurer une certaine pérennité de la production, nous avons proposé que les ententes particulières aient préséance sur la Convention de façon à pouvoir aider financièrement des producteurs qui souhaiteraient rénover ou remplacer leurs

bâtiments. Alors qu'il est possible de conclure une entente à long terme avec un producteur qui construit une nouvelle porcherie, la Convention ne permet pas de la faire avec des producteurs indépendants.

Dans le cas où une réduction de la porcine serait envisagée et qu'il y avait une aide financière de l'état, il faudra se questionner où ces montants seront le plus utiles : rachat de place en finition ou bien investissements chez les producteurs qui poursuivront la production afin de réduire leurs coûts et améliorer leur efficacité?

Une réduction de la production pourrait être bénéfique en diminuant la pression sur le prix des grains au Québec qui est nettement supérieur à ceux obtenus dans les autres régions productrices de porcs selon le rapport AGECO de juillet 2020.

Faute de correction à la formule de prix, il sera difficile de convaincre les propriétaires d'abattoir qui sont également des producteurs de réduire leur production alors qu'ils ont subi d'importantes pertes en transformant les porcs des producteurs indépendants au cours des dernières années : il faudra faire des choix.

Nous sommes conscients que tout ceci pourrait avoir des impacts majeurs sur l'ASRA. Les coûts de production plus élevés au Québec sont la conséquence des coûts de grains plus importants et de fermes de plus petites tailles. Est-ce qu'il appartient aux transformateurs d'éponger ces coûts de production additionnels alors qu'ils ne peuvent obtenir de revenus supplémentaires sur les marchés?

Enfin, nous estimons que trop souvent au cours des dernières années des messages négatifs ont circulé à l'endroit de la filière porcine. Pensons à tous les reportages sur les risques d'abattage humanitaire au tout début de la pandémie ou durant la grève. Il faudrait mettre davantage l'accent sur tous les efforts des producteurs et des abattoirs afin d'éviter une telle fin et surtout faire ressortir qu'aucun porc n'a été euthanasié.

De même, plusieurs critiques s'élèvent contre la construction de nouvelles fermes qui visent, non pas à accroître la production, mais à remplacer de vieux bâtiments afin de se doter d'installations plus efficaces ou encore pour convertir des maternités aux normes de bien-être animal.

Il faut redorer l'image de la filière porcine, en expliquer les bienfaits afin de pouvoir continuer à la développer et à y attirer des travailleurs et des producteurs pour assurer la relève. Il faut communiquer nos bons coups et bien expliquer les décisions. Le Québec produit 5% des porcs en Amérique du Nord, nous n'avons pas intérêt à communiquer publiquement les divergences d'opinions, il faut plutôt faire équipe pour affronter nos concurrents.

Soumis le 25 mai 2022

ANNEXE 6

**Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière,
Présentation intitulée *Évaluation périodique – Plan conjoint Éleveurs de porcs du
Québec, RMAAQ – 14 juillet 2022*
(AQINAC)**

AQINAC

Association québécoise des industries
de nutrition animale et céréalière

 VOTRE
PARTENAIRE
EN ACTION

RMAAQ - 14 juillet 2022

Évaluation périodique – Plan Conjoint Éleveurs de porcs du Québec



Remerciements

Nous tenons à remercier la *Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec* de donner à l'*Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière* l'occasion de présenter, en tant que partenaire incontournable du secteur porcin réunissant les fournisseurs d'intrants en alimentation animale, ses observations sur la filière porcine et sur l'application du Plan conjoint des *Éleveurs de porcs du Québec*, ainsi que sur les principaux défis auxquels doit faire face le secteur, et ce, conformément à l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière

- Fondée en 1963 sous le nom d'Association professionnelle des meuniers du Québec.
- L'AQINAC s'affaire à répondre aux exigences des consommateurs en matière de sécurité alimentaire, d'environnement, de qualité, de conditions d'élevage et de retombées économiques.



AQINAC – Mission et vision

Mission :

- Être le leader dans la défense et la promotion du secteur de la nutrition et de la production animale, et contribuer au développement d'une industrie agroalimentaire moderne et durable.

Vision :

- Demeurer l'acteur incontournable et la voix unifiée de l'industrie tout en développant une offre de services adaptée aux besoins de nos membres.



L'AQINAC, c'est ...

- Près de 200 entreprises membres
- Une équipe de 13 employés
- 14 événements par année (4 500 participants)
 - Événements internes : soupers-conférences (2), congrès annuel, golf
 - Événements externes



Classification des membres

Membres actifs de catégorie “A”

- Fabricants d'aliments pour animaux et négociants en céréales

Membres actifs de catégories “B” :

- Fournisseurs d'intrants, de biens et services à l'industrie des grains ou de la nutrition et santé animale (pharmaceutiques, services financiers, ingrédients de base)

Membres Associés :

- Exemples : assurance, équipements, revues/journaux agricoles, firmes d'avocats, ingénierie, etc.



Indicateurs économiques

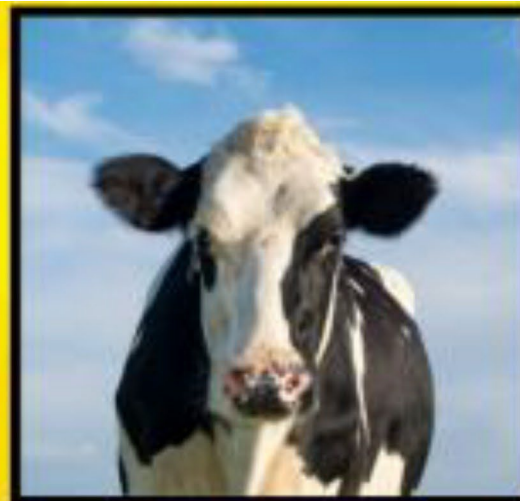
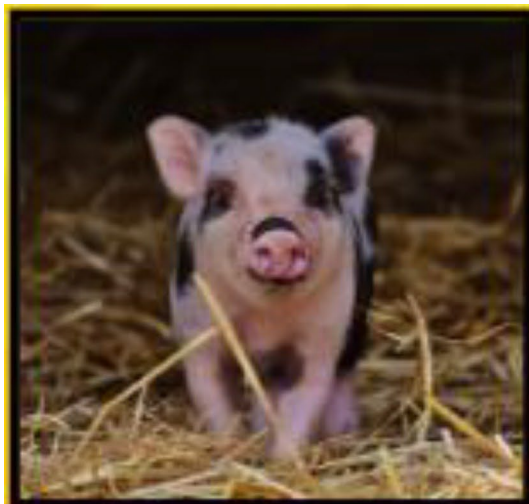
- Environ 2 250 emplois en région dont 465 conseillers de 1^{ère} ligne pour accompagner les producteurs agricoles (secteurs porc, avicole, ruminants et autres)
- Minimum 65 % du grain québécois qui transigent via la fabrication d'aliments pour animaux
- Investissement de 250 M\$ 2018-2025 K (estimation) : nouvelles usines, nouvelles technologies, capacité de fabrication, R&D, formation des services-conseils, mise à niveau réglementaire



Rapport d'estimation des équivalents de moulée complètes (EMC) 2020

Résultats 2020 : 5 408 044 TM-EMC/an*

TM-EMC/an : tonne métrique en équivalent de moulée complète par année





PORCS

2 624 376 TM-EMC/an

48,5 % de la consommation
totale en 2020

	2020		2019
Consommation totale	2 624 376		2 560 433
◆ Porcs finis (23 à 53 kg; 54 à 81 kg; plus de 81kg)	2 045 837	{78 %}	1 982 736
◆ Truies (Truies et jeunes truies, 6 mois ou plus)	379 200	{14 %}	379 440
◆ Porcelets (7 à 22 kg)	199 339	{8 %}	198 257



AQINAC – Comités internes (survol des dossiers)

Porc

- PPA, consultations publiques, plan stratégique de la filière, FADQ, bilan alimentaire

Avicole

- Influenza aviaire, R&D, RMAAQ

Ruminants

- Plan de mesures d'urgence, dérivés d'huile de palme, code des bonnes pratiques

Grains

- Bonnes pratiques commerciales, approvisionnement quantité et qualité

Nutrition – Fabrication – Qualité

- Règlement sur les prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux

Communications et services aux membres

Finances / gouvernance / nomination

Alliances, partenariats, implications

- Association de nutrition animale du Canada (ANAC) - C.A.
- Centre d'expertise en gestion agricole (CEGA) - C.A.
- Centre de développement du porc du Québec - C.A.
- Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) - C.A. et C.E.
- Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) - C.A.
- Plan de mesure d'urgence des bovins laitiers
- Concertation grains Québec (CGQ) - C.A. et C.E.
- MAPAQ : Comité sur la Stratégie québécoise du bien-être et de la santé animale
- Comité sectoriel de la main d'oeuvre en transformation alimentaire (CSMOTA) - C.A.
- UPA et ses fédérations spécialisées :
ÉVO, ÉPOO, POIO, PGO, PLO, ÉPO (porc)

Recommandation de la RMAAQ (Révision 2016)

- Filière : lieu de concertation, d'action et de mobilisation
 - Les Éleveurs de porcs du Québec encouragent le travail en filière par ses actions
- AQINAC : un partenaire impliqué et incontournable

Plan stratégique-Filière 2022-2027 (Agéco)

- Solidifier et actualiser l'approche filière
- Renforcer l'acceptabilité sociale (cohabitation sociale, bien-être animal)
- Secteur plus attrayant (main-d'oeuvre, relève professionnelle et entrepreneuriale)
- Gestion des risques sanitaires (Ex: PPA) et de marché
- Mise en oeuvre via des indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs

+ Observations - Principaux enjeux

Enjeu - Porcs en attente

Causes

- Pandémie, manque de main-d'oeuvre, grèves au niveau des abattoirs, conjoncture de marchés

Membres-fabricants d'alimentation pour animaux

- Accompagnent les producteurs **via** les services à la ferme dont les services-conseils
- Programme alimentaire et de régie adapté

+ Observations - Principaux enjeux

Enjeu - Coût de l'alimentation animale

Causes

- Enjeu structurel, géopolitique et de marchés
- Augmentation du coût des intrants (Ex : grains)

Solution

- Analyse de paramètres - Impact compétitif sur le coût de l'alimentation animale

Observations - Principaux enjeux

Promouvoir le Porc du Québec et la filière

- Création de la Corporation le Porc Show (Éleveurs de porcs du Québec et AQINAC)
- C.A. – Représentants : Éleveurs de porcs du Québec, AQINAC, Abattoirs, services autres
- Porc Show : plus gros évènement au Canada

9^e édition

LE
le PORC
SHOW

CONFÉRENCES • EXPO • FESTIVITÉS

DE RETOUR EN PRÉSENTIEL

leporcshow.com

6-7

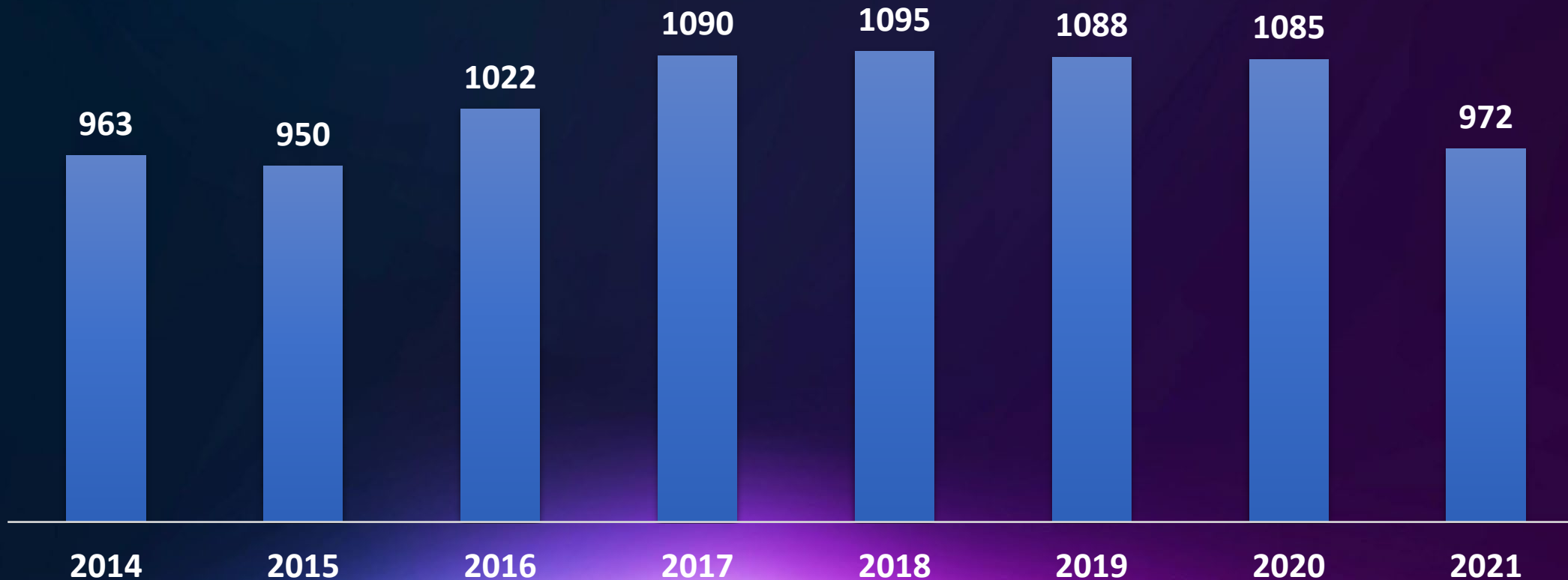
DÉCEMBRE 2022

**CENTRE DES CONGRÈS
DE QUÉBEC**

MISSION

PRODUIRE UN ÉVÉNEMENT POUR RÉUNIR
L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE PORCINE AUTOUR
D'ENJEUX COMMUNS ET AINSI DÉVELOPPER
UNE FILIÈRE FORTE ET COMPÉTITIVE.

ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS



Modification de l'ASRA: Équité au niveau de la prime

- L'AQINAC est représentée sur le comité de coût de production des Éleveurs de porcs du Québec
- **FADQ** : Étude de coût de production chez les entreprises de grande taille (EGT) via le CECPA en collaboration avec les Éleveurs de porcs du Québec et AQINAC
- **FADQ-janvier 2019** : Application d'une franchise commune de 4,40\$/100k du porc en réduction de la compensation pour les EGT (3 000 truies et 100 000 porcs et plus)
- **FADQ-janvier 2022** : Contribution unitaire spécifique-EGQ

Observations - Principaux enjeux

Monitoring de l'utilisation d'antibiotiques dans l'alimentation animale

- L'AQINAC et ses membres participent à ce processus avec la filière et le gouvernement

Bilan alimentaire - Bill Omnibus MELCC (REA)

- Établir la production annuelle de phosphore d'un lieu d'élevage (porc, oeufs de consommation)
- Moins coûteux et plus précis
- Caractérisation des fumiers/10 ans

Consultations publiques obligatoires-projets porcins

- MELCC : Mise en suspens de projets et travail de collaboration avec les partenaires pour trouver des solutions
- Projet Éleveurs de porcs du Québec-Sondage des entreprises porcines
- Recherche de solutions gagnantes pour les instances publiques, producteurs et citoyens

Observations - Principaux enjeux

Gestion des risques sanitaires (EQSP)

- DEP, SRRP et PPA
- Un travail filière est incontournable
- Le rôle de services-conseils à la ferme est essentiel pour accompagner le producteur (alimentation, régie, support mental, etc...)
- Étude - Impact économique de la PPA sur les partenaires de la filière (producteurs, abattoirs, fabricants d'aliments pour animaux)

MAPAQ - Politique bioalimentaire

- Pré-rencontre du secteur porc (18 mars 2022) : présentation d'une feuille de route concertée et du plan stratégique
- Troisième rencontre annuelle des partenaires du secteur agricole et agroalimentaire (19 mai 2022)



Conclusion

- L'AQINAC prône et recommande la travail en filière et la concertation
- L'AQINAC croit que tous les modèles, peu importe la taille, doivent être traités équitablement
- Le producteur autonome, l'intégration et l'élevage à forfait font partie de la réalité de la filière porcine du Québec



Merci de votre attention!

Questions ?

AQINAC

Association québécoise des industries
de nutrition animale et céréalière

ANNEXE 7

**Les Viandes Du Breton inc.,
*Lettre à la Régie des marchés agricoles dans le cadre de l'évaluation périodique du plan
conjoint, 20 juin 2022***

St-Bernard, le 20 juin 2022

Monsieur Samuel Tremblay
Conseiller économique
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Planification et études économiques
201, boulevard Crémazie Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3

PAR COURRIEL

Objet : Lettre à la Régie des marchés agricoles dans le cadre de l'évaluation périodique du plan conjoint.

duBreton est une entreprise familiale depuis 1944 et est aujourd'hui un des leaders mondiaux de la production de porc biologique et certifiée bien-être animal. Au fil des ans notre entreprise s'est distinguée par ses innovations et par son positionnement unique. Ces investissements et efforts de plus de 100M au cours des 5 dernières années, bien que nous œuvrions dans un marché qui représente toujours moins de 5% de la consommation de viande de porc en Amérique du Nord, furent reconnus par les consommateurs et de nombreux leaders de l'industrie. En 2019, duBreton était reconnu le fournisseur de l'année par Whole food market aux États-Unis et, plutôt cette année, duBreton vient de recevoir la prestigieuse certification de l'entreprise IKEA, I WAY. Certification qui reconnaît la performance en termes d'éthique, de respect des animaux et des travailleurs.

Cette aventure de faire évoluer l'entreprise vers une agriculture différente, plus soucieuse des demandes de certains groupes de consommateurs, se poursuit maintenant depuis plus de 20 ans. Au fil des ans, nous avons, cependant eu de nombreuses embûches :

- 1) Nous devons évoluer avec la clientèle et chaque exigence supplémentaire des consommateurs comporte son lot de défis. Par exemple, l'accès extérieur des animaux amène une gestion différente des troupeaux et des modifications coûteuses et importantes à nos installations. Les investissements nécessaires afin de démarquer de manière significative la production et la mise en marché sont énormes.
- 2) Les lois de mise en marché agricoles, le plan conjoint du porc et ses règlements, sont très restrictifs et complexes. Avant 2009, la convention de mise en marché entre les acheteurs et les producteurs ne permettait pas d'attribuer des sites aux acheteurs d'un produit particulier, différent et à valeur ajoutée. Encore aujourd'hui, même si les conventions de mise en marché ont quelque peu évolué, l'ensemble des règlements qui régissent notre industrie sont organisés afin de servir un seul modèle : l'agriculture industrielle de commodité. Les objectifs de la convention, son aspect collectif unidimensionnel, la façon de rémunérer les producteurs, tous les liens entre la loi et la convention de mise en marché sont orientés pour un seul modèle.

- 3) La Régie qui agit à titre d'arbitre et de régulateur économique à une compréhension limitée de l'industrie et des conséquences de ses décisions. À titre d'exemple, en 2019, La Régie a transformé l'industrie du porc par sa décision et a confirmé que toutes les ententes entre les transformateurs et les producteurs étaient subordonnées à la convention de mise en marché des porcs du Québec. Cette décision fut terrible pour le développement du secteur du porc biologique. Elle nous a, en quelque sorte, condamné à développer le secteur par l'intégration au lieu de développer en partenariat avec des éleveurs indépendants.
- 4) Les programmes d'aide à la production et le support qui existent n'encouragent pas la prise de risque et les productions alternatives qui auraient besoin d'aide pour une période de transition et les frais de démarrages et non pour un support long terme comme la production de commodité.

Les conséquences de cet état de fait sont, cependant, malheureux. Au fil des ans, nous avons donc dû délocaliser 50% de la production de porcs biologiques, certifiés bien-être animal et sans antibiotique à l'extérieur de la province afin de pouvoir développer nos liens d'affaire avec des éleveurs indépendants, ce qui n'est pas possible au Québec. Voici d'ailleurs ce qu'avait à dire la Régie sur duBreton et le développement du porc biologique lors de sa décision 11555 en 2019, applaudi par le syndicat des Éleveurs de porcs du Québec.

Page 17 de 25

RMAAQ

Décision 11555

[81] Le modèle d'affaires de Du Breton a de nombreuses exigences, tant au niveau de la production que de l'abattage. Du Breton veut conclure des ententes de longue durée avec les producteurs, celles-ci pourraient s'étendre sur des périodes aussi longues que 15 ans. En effet, les modifications nécessaires pour répondre à ce mode de production différencié demandent à la fois de gros investissements et du temps. Ainsi, la nécessaire conversion à l'agriculture biologique exige trois ans et les délais pour l'obtention des permis sont longs. L'importance des ententes à long terme serait également une exigence des institutions financières, considérant l'importance des investissements nécessaires et l'intervention de Du Breton dans des contrats de financement à long terme avec ses producteurs.

[82] Ainsi, Du Breton voudrait que les ententes particulières puissent lier les producteurs pour une période plus longue que la convention de mise en marché et avoir préséance sur les conventions de mise en marché futures.

[83] La Loi donne un statut particulier aux conventions de mise en marché, celles-ci, malgré la rencontre des volontés, n'ont de force que si elles sont homologuées. La Régie comprend que les ententes particulières ne sont pas homologuées parce qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la Convention dont elles sont en quelque sorte la continuité.

[84] La Régie est d'avis que les ententes particulières ne peuvent avoir préséance sur les conventions.

Ce qui m'apparaîtrait normal, dans une réalité économique normale eu été d'avoir l'appui du syndicat des Éleveurs de porcs du Québec afin de développer la production, mais les choses ne se sont pas passées de cette façon.

En 20 ans, jamais le syndicat des Éleveurs de porc du Québec n'a supporté une de nos initiatives ou n'est intervenu pour effectuer son travail de représentation au près des producteurs de porcs biologiques, certifiés bien-être animal et/ou élevés sans antibiotiques. Pourquoi? Selon moi, le Syndicat des Éleveurs de Porcs du Québec perçoit un conflit entre représenter la masse des producteurs en élevage conventionnel et représenter des producteurs qui font les choses différemment. Ils n'ont pas trouvé la façon d'expliquer pourquoi des animaux sont élevés dans des cages et d'autres pas. Il y a quelques années nous avons d'ailleurs dû former l'association des producteurs de porc biologique du Canada et avons embauché un agronome à la retraite afin d'assister aux différents comités nationaux afin de représenter les producteurs de porc biologiques auprès des différentes instances règlementaires. Plus récemment, nous sommes intervenus directement auprès du conseil des viandes du Canada et du conseil canadien du porc dans le dossier du zonage de la production en cas d'éclosion de la peste porcine africaine. Le conseil canadien du porc souhaitait exclure du Breton de certains comités techniques en raison de l'accès extérieur qu'ont nos animaux. Encore une fois, jamais les représentants du syndicat des Éleveurs de porc du Québec, membre du conseil canadien du porc, n'est intervenu afin de représenter les producteurs de porcs qui ont des modes de production alternatifs.

Jamais en 20 ans, un représentant du syndicat des Éleveurs de porc du Québec n'est intervenu pour demander ou adapter la réglementation environnementale avec les exigences des différents certificateurs. Jamais en 20 ans, le syndicat des Éleveurs de porcs du Québec n'est intervenu pour demander une adaptation aux programmes d'aide et de support pour les producteurs biologiques auprès de la financière agricole ou tous autres organismes gouvernementaux. Jamais en 20 ans, le syndicat des Éleveurs de porc du Québec n'a représenté les producteurs de porcs biologiques, certifiés bien-être animal et élevés sans antibiotiques. Mais, toujours, en 20 ans le syndicat des Éleveurs de porcs du Québec a réclamé le prélevé et les cotisations des producteurs de porcs biologiques, certifiés bien-être animal et élevés sans antibiotiques.

Bien qu'elle fasse partie intégrante de la politique bio alimentaire du Québec et que le MAPAQ ait pour objectif d'augmenter la production de ce genre de production alternative, la production de porcs biologiques est marginale au Québec et n'existe pas auprès de toutes les autorités qui régissent cette production. À bien analyser la situation et le comportement des 20 dernières années du syndicat des Éleveurs de porc du Québec, il faut même se demander si les productions alternatives sont visées par la loi de mise en marché au Québec? Elles devraient avoir un système de représentation distinct ou simplement être exclu de la mise en marché du porc de commodité.

Laissez-les producteurs de porcs bio et alternatifs entreprendre, laissez-les prendre des risques, laissez-les se développer, simplifiez les règlements, éliminez les intermédiaires et les frais inutiles qui n'apportent pas de valeur ajoutée. Et si, vraiment, il s'agit d'une volonté politique de développer cette production, aidez-les comme vous aidez les autres types de production. Aidez-les à supporter les frais de transition, les frais de mise en marché et certains coûts de développement et peut-être redonnerez-vous un peu de dynamisme à notre secteur?

Comme acteur de l'industrie, si vous me demandez alors, comment se porte le plan conjoint des porcs au Québec et comment est-il administré, je vous répondrai de la manière suivante :

- 1) Le nombre de clients du produit visé par le plan conjoint du porc sont en baisse.
- 2) Les clients se consolident et s'approvisionnent à l'extérieur ce qui crée des surplus locaux.
- 3) La production se concentre.
- 4) Nos règlements ne sont pas compétitifs.
- 5) Pour la production biologique et autres productions alternatives, comment se porte la mise en marché? C'est quoi ça ?



Vincent Breton,
Président

ANNEXE 8

**Aliments Asta inc.,
*Lettre à la Régie des marchés agricoles dans le cadre de l'évaluation périodique du plan
conjoint, 13 juillet 2022***

Le 13 juillet 2022

Monsieur Samuel Tremblay
Conseiller économique
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Planification et études économiques
201, boulevard Crémazie Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3

Objet : Lettre à la Régie des marchés agricoles dans le cadre de l'évaluation périodique du plan conjoint

Monsieur,

Dans le cadre de l'évaluation périodique des Éleveurs de porcs du Québec, Aliments Asta a choisi de ne pas déposer de mémoire. Toutefois, après avoir pris connaissance du mémoire déposé d'Olymel, Aliments Asta tient à vous informer qu'elle est en accord avec la conclusion de celui-ci.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Stéphanie Poitras
Directrice générale